



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 22 AVRIL 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Fatima AIT-CHIKHEBBIH

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Alexandre MALFAIT, M. Ludovic PAJOT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DABGERT.

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU TERRITOIRE DU GRAND CALAIS
TERRES ET MERS**

(N°2025-128)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.121-1 et suivants, L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-508 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Adoption du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 » ;

Vu la délibération n°2023-63 de la Commission Permanente en date du 27/02/2023 « Convention territoriale globale du territoire de la Communauté de communes des 7 vallées » ;

Vu la délibération n°2018-430 de la Commission Permanente en date du 01/10/2018 « Convention territoriale Globale départementale entre la CAF et le département du Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 31/03/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, et les communes du territoire, la Convention Territoriale Globale 2025-2029, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 avril 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SYNTHESE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2e génération 2025-2029

Pour des services aux
familles efficaces et
innovants



Calais, Coulogne, Coquelles, Marck, Les
Attaques, Fréthun, Escalles, Hames-Boucres,
Nielles les Calais, Bonningues les Calais,
Peuplingues, Pihen les Guines, Saint Tricat,
Sangatte-Blériot Plage

du 01/01/2025 au 31/12/2029

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'AGGLOMÉRATION GRAND CALAIS TERRES & MERS

Le Contexte

Depuis de nombreuses années l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM) et ses 14 communes se sont engagées bien au-delà de leurs compétences obligatoires, dans le champ de l'action sociale et familiale, en lien étroit avec leurs partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce partenariat fructueux s'est notamment traduit par l'adoption en 2021 de la 1ère Convention Territoriale Globale (CTG). Malgré un contexte peu favorable (notamment post-COVID), cette démarche présente un bilan global positif.

La signature d'une CTG 2ème génération (2025-2029), signée entre la CAF, la MSA, le Conseil Départemental, l'agglomération GCTM et ses 14 communes, nécessite la définition d'un **Projet de Territoire**, c'est-à-dire une vision globale et décroisonnée des besoins des usagers du territoire qui se décline en enjeux / objectifs communs et actions concrètes pour l'amélioration et le maintien voire le développement des services aux familles.

Les objectifs

L'évolution des modes de vie et des besoins de la population nécessite la remise à plat des services et des actions à mener.

L'objectif poursuivi par la CTG est d'identifier les besoins, optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Les objectifs

Ce **projet s'adresse à tous les habitants** et concerne :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits et l'accompagnement social
- Le logement

La méthode et le calendrier

Le projet comprend un diagnostic, des enjeux et un plan d'actions.

Son élaboration s'appuie sur les étapes suivantes :

- passage en bureau communautaire en septembre 2024
- organisation d'un séminaire réunissant la CAF, GCTM et les 14 communes, en octobre 2024
- réunions techniques régulières entre la CAF et l'équipe projet élargie aux experts thématiques du territoire
- groupe de travail pour chaque thématique, associant les professionnels volontaires, pour enrichir le diagnostic, faire émerger des enjeux et proposer des actions concrètes à mener.



Groupe de travail « Petite enfance », Fréthun, le 14/11/2024

LE TERRITOIRE DE GRAND CALAIS TERRES ET MERS



- ➔ Place stratégique en Europe
- ➔ Identité Terres et Mers
- ➔ Terre d'épanouissement
- ➔ Environnement préservé

- ➔ 14 Communes
- ➔ 185 km²
- ➔ 98 828 habitants (insee 2021)

Un territoire jeune, familial et solidaire
Un réseau d'acteurs riche et dynamique

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE 0-5 ANS

LES BESOINS DES FAMILLES EVOLUENT



UNE POPULATION plus JEUNE que dans le Pas-de-Calais et qu'en France

Légèrement en baisse pour la petite enfance

6 607 enfants âgés de moins de 6 ans (6,7% de la population)

2 952 enfants CAF&MSA de -3ans en 2022

1 051 naissances en 2022

L'ACTIVITE DES FAMILLES EN LEGERE HAUSSE

La population active ayant un emploi augmente

de 4,81% entre 2015 et 2021

43% des enfants < 3ans ont leurs 2 parents (allocataires) travaillent

Baisse du taux de chômage

LES SOUHAITS EXPRIMES PAR LES PARENTS

- **Des modes de vie qui changent ou des besoins particuliers** (horaires atypiques, accueil occasionnel, urgences)
- **Avoir le choix d'un mode d'accueil de qualité**, adapté à leur approche éducative, à leurs besoins et à ceux de leur(s) enfant(s)
- **Entretenir une relation de confiance mutuelle** entre parents et professionnels en charge de leur(s) enfant(s)
- **Recevoir de l'information**, être accompagnés et soutenus dans leur parentalité et le parcours de leurs enfants

UNE OFFRE D'ACCUEIL EN MUTATION



UNE COUVERTURE GLOBALE PLUTOT SATISFAISANTE

Taux de couverture en légère hausse, (50.5% en 2021)

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

1 crèche familiale, 2 Maisons d'Assistantes Maternelles, 1 structure garde à domicile et 1 relais baby sitting

UN ACCUEIL COLLECTIF PREDOMINANT

14 crèches collectives, 3 micro-crèches et 4 jardins d'enfants

619 places Paje+PSU

UNE OFFRE D'ACCUEIL SPECIFIQUE A DEVELOPPER

- Horaires atypiques, accueil d'urgence, accueil occasionnel, handicap...
- **Recruter des professionnels** de la Petite Enfance (formations sur site ?) et continuer à valoriser le métier AsMAT
- **Importance de la Prévention précoce**

DES RESSOURCES PETITE ENFANCE DE PROXIMITE, QUI S'ASSOCIENT ET FACILITENT LE PARCOURS DES FAMILLES

Espaces de Socialisation :

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

- Espaces de rencontres, d'échanges et de jeu, pour préparer les tout petits à la scolarisation, aider les parents à se séparer, ...
- 2 communes couvertes (Calais : 2 créneaux par semaine LAEP le Tourniquet et 5 créneaux LAEP Maison de la Famille, Marck : 2 créneaux par semaine)

Et autres lieux de socialisation

ALSH Maternels, clubs sportifs, jardins d'enfants ...

Accueil, Information, Orientation :

Les Relais Petite Enfance (RPE) => Guichet unique Petite Enfance

- Service reconnu et apprécié des parents et des professionnels
- Mission d'accueil et information des parents et ASMAT
- Animations des temps d'activité enfants / ASMAT
- Formation des ASMAT
- 4 RPE et 13 communes couvertes en 2025

Accompagnement Social partenarial :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- Accompagnement social des familles
- Site : monenfant.fr

Le Département : La Protection Maternelle Infantile (PMI) :

- Au service des familles et des professionnels
- Site : rdv-solidarités.fr

L'agglomération, les Villes et leurs CCAS :

- Aides financières à l'accès aux services
- Accompagnement social

Demande des professionnels de la Petite Enfance de travailler en réseau à l'échelle de GCTM

- Echange de pratiques,
- Partage d'outils, de méthodes
- Départs en formation ...

PROJET PETITE ENFANCE 2025 – 2029

ENJEUX / objectifs	ACTIONS	
Maintenir voire développer une offre d'accueil Petite Enfance de qualité, c'est-à-dire : • adaptée à tous (notamment situations de vulnérabilité) aux nouveaux besoins des familles (horaires atypiques, accueil occasionnel, ...) • diversifiée (collective et individuelle) • accessible, accueillante et bienveillante (information / communication de l'offre et accompagnement personnalisé des familles dans leurs recherches / parcours de parent)... Reposant sur une stratégie / trajectoire à l'échelle de GCTM (conformément à la loi SPPE, à partir d'une observation + fine des besoins / diagnostic) et une mise en réseau et soutien / bien-être des professionnels de la Petite Enfance	1	METTRE en PLACE le SCHEMA DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES SOLUTIONS PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DE GCTM
	2	VALORISER et PROMOUVOIR le METIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / ACCUEIL INDIVIDUEL
	3	REALISER UN DIAGNOSTIC AUTOUR DES NOUVEAUX BESOINS DES FAMILLES , REPERES PAR LES EAJE, LES RPE ET LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE
	4	COMMUNICATION & PETITE ENFANCE
	5	SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE DANS LEUR FONCTION

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ENFANCE / JEUNESSE 6-25 ANS

DES BESOINS IMPORTANTS SUR LE TERRITOIRE

Un TERRITOIRE JEUNE (la JEUNESSE représente 24,6% de la population de GCTM) :

6 158 âgés de 6/10 ans

5 150 âgés de 11/14 ans

3 983 âgés de 15/17 ans

9 001 âgés de 18/24 ans

Source : INSEE 2021



DES CONSTATS SUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES AUJOURD'HUI

- **Développement, socialisation et ouverture au monde** de l'enfant au sein de la famille, l'école à 2 ans, les loisirs...
- Des enfants conscients de leurs **droits**, mais pas toujours de leurs **devoirs**, qui grandissent plus tôt, **sur-sollicités**
- **Des situations particulières liées à la santé** (santé mentale, handicap, troubles développement, du langage) détectées de plus en plus tôt
- Davantage de **situations familiales diverses** (monoparentales, recomposées, fragilités sociales...)
- Des besoins de **proximité, praticité, souplesse** pour concilier vies familiale, personnelle et professionnelle
- Une présence grandissante du numérique : accès facilité à l'information, inégalités, surexposition aux écrans.

UNE OFFRE RICHE ET VARIEE SUR LE TERRITOIRE

LE TEMPS SCOLAIRE (maternel et primaire)

- **82 établissements sur GCTM** (publics, privés, IME)

50 maternelles :

33 Calais, 4 Marck, 3 Coulogne, 2 Sangatte, 1 pour les autres communes, sauf Peuplingues et Nielles-Les-Calais qui n'en ont pas

- Le **taux de scolarisation augmente** pour toutes les tranches d'âges entre 2015 et 2021 ; un effort particulier pour la scolarisation des enfants à 2 ans

30 primaires :

30 Calais, 4 Marck, 3 Coulogne, 2 Sangatte, 1 pour les autres communes sauf Escalles qui n'en a pas

2 IME

LA SCOLARISATION (secondaire), LA FORMATION ET L'ORIENTATION

- **28 établissements sur GCTM** (publics, privés, alternatifs)

12 collèges : 9 Calais, 1 pour Marck, Coulogne et Sangatte

- **Evolution positive du nombre de jeunes scolarisés ou en formation**

9 lycées, 8 Calais, 1 Coulogne

1 EREA, 1 Université, 1 CUEEP, 1 IUT, 1 IUP, 2 CFA tous sur Calais

SAS Coluche (dont nouveau micro-collège), PIJ, CIO, Fabrique Défi

L'ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES

- **Bon maillage** du territoire et des quartiers, notamment en termes d'accueils de loisirs sans hébergement
- Souci de **l'adaptation des pratiques** professionnelles pour **un accueil de qualité** (aller vers, respect des besoins aux différents âges des enfants et des jeunes)
- Souci de **développer l'inclusion** des jeunes porteurs de handicap au sein de ces structures
- ALSH extra scolaires / vacances scolaires (15 sur 6 communes)
- Accueils périscolaires (9 sur 5 communes)
- Accueils ados (2 sur GCTM et 1 commune)
- ALSH seulement l'été (1 sur 1 commune)
- Contrat colos (6-17 ans) / séjours, en place sur 6 communes

L'OFFRE D'ANIMATION JEUNESSE RICHE, en CONSTANTE EVOLUTION

- Une **offre d'animation riche et variée** qui s'adapte en continu aux besoins et attentes des différentes tranches d'âge (à valoriser et renforcer notamment pour les ados et sur certains territoires)
- De **nombreux dispositifs d'accompagnement individuel et collectif de l'enfance et de la jeunesse** (PRE, CDDF, SAS Coluche, Education / insertion par le sport, Club de Prévention La Spirale, Projets PS Jeunes, 5 centres sociaux...)
- Un public parfois difficile à capter, une fréquentation fluctuante...

SPORT, CULTURE, CITOYENNETE

- Un territoire très **dynamique et sportif** (nb important d'équipements et d'associations sportives)
- Un dispositif **innovant** : l'Education et Insertion par le sport
- Un territoire de **Culture** : Musées, médiathèques, conservatoire, ludothèques, école de musique, école d'arts, école des langues, Calais Ville d'Art et d'Histoire ...
- Des dispositifs pour la **citoyenneté** des Enfants et des Jeunes : 1 commune dotée d'un Conseil Municipal des Enfants CME (Calais) et une commune dotée d'un Conseil Municipal des Jeunes CMJ (Marck en Calaisis)

L'ARTICULATION DES DIFFERENTS TEMPS ET LA COOPERATION ENTRE LES ACTEURS

- Une offre de services de **proximité, diversifiée** et en **amélioration continue**
- Des **partenariats locaux** qui se développent
- Des relations aux familles, un enjeu pour favoriser la **cohérence éducative**, le parcours des enfants et des jeunes
- La **professionnalisation** du personnel à poursuivre (importance du recrutement et de la qualification des encadrants, de la qualité des projets pédagogiques ...)
- Une volonté forte des acteurs enfance jeunesse de **travailler davantage en réseau** (pour mutualisation de leurs compétences & moyens et cohérence globale sur le territoire)

PROJET ENFANCE / JEUNESSE 2025 – 2029

ENJEUX / objectifs	ACTIONS	
Développer une offre d'accueil de qualité pour l'Enfance & la Jeunesse , c'est-à-dire : • qui implique les enfants et jeunes, tout au long de leur parcours et favorise leur autonomie • qui tient compte du nouveau contexte sociétal et s'adapte aux besoins des différents jeunes selon leur âge, leur territoire (aller vers ...) • qui se rénove, innove et repose sur un réseau d'acteurs / professionnels qui optimisent leur moyens et compétences	6	IDENTIFIER LES ACTEURS « ENFANCE JEUNESSE » DE L'AGGLOMERATION POUR MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE
	7	PROPOSER DES ACTIONS « HORS LES MURS » POUR LA JEUNESSE DU TERRITOIRE
	8	PROMOUVOIR les SEJOURS VACANCES
	9	IMPLIQUER LES JEUNES DANS LA VIE DU TERRITOIRE

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PARENTALITE

DES BESOINS AVERES SUR LE CHAMP DE LA PARENTALITE

UNE EVOLUTION SOCIETALE qui impacte les modes de vie

- Davantage de ressources disponibles pour les parents / actions parentalité
- Déploiement des écrans et réseaux sociaux au sein des familles
- Nouveaux modèles familiaux, difficulté dans certaines postures parentales (poser le cadre éducatif / ex : gestion des écrans, période de l'adolescence sensible pour les parents ...)
- Des situations familiales vulnérables (santé handicap, précarité, violences intrafamiliales, ...)

LES BESOINS ET ATTENTES DES PARENTS

Etre accueillis, écoutés, valorisés, orientés, accompagnés voire soutenus dans leurs fonctions parentales (notamment pour des périodes et/ou besoins spécifiques)

Une OFFRE parentalité de qualité, riche et diversifiée :

A conforter / adapter sur l'ensemble du territoire

Une Maison de la Famille, labellisée FNP

Dispositifs de soutien individuel des parents : PRE, CDDF, SAS Coluche, micro-collège, services médiation familiale (UDAF, ADAE, PUF et EPDEF)

Des actions collectives

LAEP, REAPP et CLAS et des référents famille dans les 5 centres sociaux

DES PROFESSIONNELS en RESEAU

- Deux réseaux d'acteurs solides (Réseau Parentalité 62 et Parentalité Handicap) qui favorisent l'interconnaissance, les échanges de pratiques, la mutualisation des compétences et moyens
- Une culture commune qui se développe, à renforcer sur 2 axes : La place des familles et l'évaluation des actions

UN TERRITOIRE FAMILIAL

LA POPULATION FAMILIALE

44 731 ménages sur GCTM (dont 60,6 % sont des familles)

24 % sont des couples sans enfant => stable

24.7% sont des couples avec enfant(s) => -2.7%

11,5% sont des familles monoparentales => -0.8%

Parmi elles celles avec enfants < 3 ans sont en légère hausse

Légère baisse de la part des familles (10%) avec 3 enfants et +

UN NIVEAU DE VIE modeste

24 370 allocataires CAF (source BSA 2022)

Sur le territoire GCTM



PROJET PARENTALITÉ 2025 – 2029

ENJEUX / objectifs	ACTIONS	
Dans un esprit de co-éducation des enfants / jeunes, des parents acteurs / associés chaque fois que possible, aux actions et politiques de l'enfance et de la jeunesse Des parents valorisés dans leurs compétences parentales, accompagnés, soutenus selon leurs besoins particuliers , aux différents âges dans l'éducation de leur(s) enfant(s) (scolarité, gestion des écrans, adolescence, addictions, harcèlement, communication intrafamiliale ...) Une offre de services parentalité adaptée aux (nouveaux) besoins / modes de vie des parents L'ensemble des acteurs, fédérés en réseau , agissant en complémentarité et rendant encore + visible l'offre de services pour familles et professionnels	10	ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES DU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ POUR REpondre AU MIEUX AUX PROBLEMATIQUES RENCONTREES PAR LES FAMILLES DU TERRITOIRE
	11	PROPOSER DES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ DANS LES ZONES BLANCHES DE L'AGGLOMERATION
	12	ETRE PARENTS D'ADOS DANS LE GRAND CALAIS TERRES ET MERS
	13	COMMUNICATION & PARENTALITÉ

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

BESOINS du TERRITOIRE

Lien social (situations d'isolement)
Animation de proximité
Engagement et citoyenneté des enfants, jeunes et familles => place et initiatives des habitants

L'OFFRE de services qui se développe :

- 5 centres sociaux
- Evolution favorable (depuis la CTG précédente) : 3 nouveaux EVS et des projets en cours
- Un tissu associatif dense et varié, une maison des associations
- Des outils mobilisables, comme Projets Initiative Citoyenne ou PIC / Politique ville, Budget participatif ...
- Des lieux de vie sur les territoires : tiers lieux, médiathèques, ...
- Des rendez-vous qui rassemblent : fête de quartier / village / école, brocantes, kermesses, ...



Des axes à poursuivre :

Une animation **sociale de proximité** qui continue à se développer :

- Structurer d'avantage (articulation / complémentarité entre les structures => MISE en réseau des acteurs et ORGANISATION territoriale ...)
- Étendre les animations / lieux de vie, au plus près des habitants, selon les besoins des différentes communes
- Favoriser et soutenir les habitants / associations dans leurs initiatives (visibilité des ressources existantes, appui technique aux habitants qui s'impliquent...)

PROJET ANIMATION VIE SOCIALE 2025 – 2029

ENJEUX / objectifs	ACTIONS	
Des habitants impliqués, dont l'initiative est encouragée (information et implication dans les dispositifs / actions citoyennes, temps forts ...) Le développement des projets d'animation de la vie sociale, de la proximité, selon les besoins de chaque territoire / commune Un maillage des acteurs / actions renforcé pour une organisation territoriale cohérente, solidaire et efficace	14	MIEUX IDENTIFIER LES ZONES D'INTERVENTION DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES
	15	METTRE EN PLACE UN FESTIVAL DES SOLIDARITÉS ET DES INITIATIVES LOCALES
	16	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LES TERRITOIRES RURAUX DE GCTM
	17	PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LES DISPOSITIFS DE BOURSE DES INITIATIVES CITOYENNES

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ACCES AUX DROITS

L'EVOLUTION DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL

UNE MUTIPLICATION D'ACTEURS

- Offre de services administratifs **riche**
- Mais pas toujours **lisible et accessible**
- **Mise en réseau des acteurs de l'accès aux droits à renforcer**

Sur le plan NATIONAL, on constate la DEMATERIALISATION CROISSANTE DES SERVICES ET DES DEMARCHES

- **Accès facilité** pour les usagers équipés et autonomes
- Mais des **inégalités** accrues liées parfois à des situations **d'illettrisme** et/ou de non maîtrise des compétences numériques
- **Certaines situations de non-recours**

Sur le TERRITOIRE GCTM, DES DEMARCHES INNOVANTES EXPERIMENTEES :

- SPIE : en faveur des parents isolés
- Coopérative des solutions / Lutte contre l'illettrisme
- Inclusion numérique

UNE OFFRE D'ACCES AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET AUX OUTILS NUMERIQUES VARIEE

- Mairie et CCAS: 1ers lieux d'accueil et d'information reconnus par les habitants
- Maison Département Solidarités / CD et Maison de la Famille
- CAF
- Maisons France Services (2 à Calais, 1 à Marck en Calaisis)
- Maison Du Numérique et de l'Innovation (MDNI) du Calaisis
- Calais Promotion (Bus Connect'in)
- Maison de la Justice & du Droit
- Centres sociaux, Fabrique Défi, Médiathèques



LES BESOINS DES HABITANTS

- Avoir **connaissance** des services existants
- **Accéder** aux services de la manière la plus simple et directe possible
- Bénéficier des services
- (pour les situations délicates, ne pas se répéter avant de trouver le bon interlocuteur)

LES CONSTATS ET PROPOSITIONS DES PROFESSIONNELS ET DES BENEVOLES

- Lisibilité de l'offre complexe : besoin de mieux **se connaître et de simplifier le parcours de l'utilisateur**
- Un accueil public qui tend à se déshumaniser : nécessité de garder un contact humain et une **proximité et « aller vers »** (ex : les services publics mobiles / permanences via Bus connect'in)
- Besoin de moyens humains et matériels adaptés, mais aussi de temps de formation => mise en réseau et ensemble (en Coopérative ?) résoudre les situations complexes

PROJET ACCES AUX DROITS 2025 – 2029

ENJEUX / objectifs	ACTIONS	
Accompagner tous les usagers dans leur accès aux droits & obligations (accès aux informations, aux démarches administratives notamment dématérialisées, ...) pour faciliter leur vie quotidienne, autonomie Lutter contre le non recours aux droits, aux soins ... Poursuivre la structuration / maillage du territoire pour un accueil de qualité et un parcours global facilité	18	METTRE EN PLACE UN « ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE (ASIP) et UNE AIDE aux DEMARCHES ADMINISTRATIVES » A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION
	19	SERVICE PUBLIC INSERTION EMPLOI (SPIE) « AGIR POUR LES PARENTS ISOLEES » - EXTENSION SUR LE PERIMETRE DE GCTM
Enjeux transversaux de la CTG2 :		
Favoriser l'AUTONOMIE, l'insertion sociale et professionnelle, l'inclusion de toutes les familles en repérant et accompagnant leurs besoins / FREINS (illettrisme, illettrisme, santé, handicap ...	23	« COOPERER en GRAND » ou prévenir et lutter contre l'ILLETTRISME et l'ILLETRONISME , à l'échelle de GCTM

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOGEMENT

DES BESOINS SUR LE TERRITOIRE

ETAT ACTUEL

47 870 logements, en hausse de 5% entre 2018 et 2023 et une hausse du taux de vacance (plus important qu'aux niveaux départemental et national)

DES CONSTATS AUJOURD'HUI

- Une tension nouvelle sur certaines typologies de logement lié entre autres à la faible part de mutation, mais aussi au vieillissement de la population, à la diminution de la taille des ménages ainsi qu'à l'évolution des modes de vie des familles
- Un enjeu d'amélioration du parc existant : logements vacants, logements anciens, logement indécents, précarité énergétique des ménages
- Des situations de vulnérabilité qui demandent un soutien ou un accompagnement spécifique / renforcé (séniors, handicap, vulnérabilité sociale ...)

DES ACTEURS et démarches au SERVICE des HABITANTS

Les BAILLEURS SOCIAUX

Les **CCAS** (leurs résidences autonomie) à Calais (471 logements), Marck, Coulogne, Sangatte

Les institutions :

Etat, Conseil Départemental, CAF (nouvelle plateforme « logement d'abord »)
GCTM / Service Habitat (PLH et démarche NPRU)
et les services municipaux / Ville de Calais Service Hygiène et Santé (permis de louer)

Les actions d'**amélioration du cadre de vie** (bailleurs, centres sociaux, EVS) et contre les violences intrafamiliales (La Parenthèse et Métaphore)

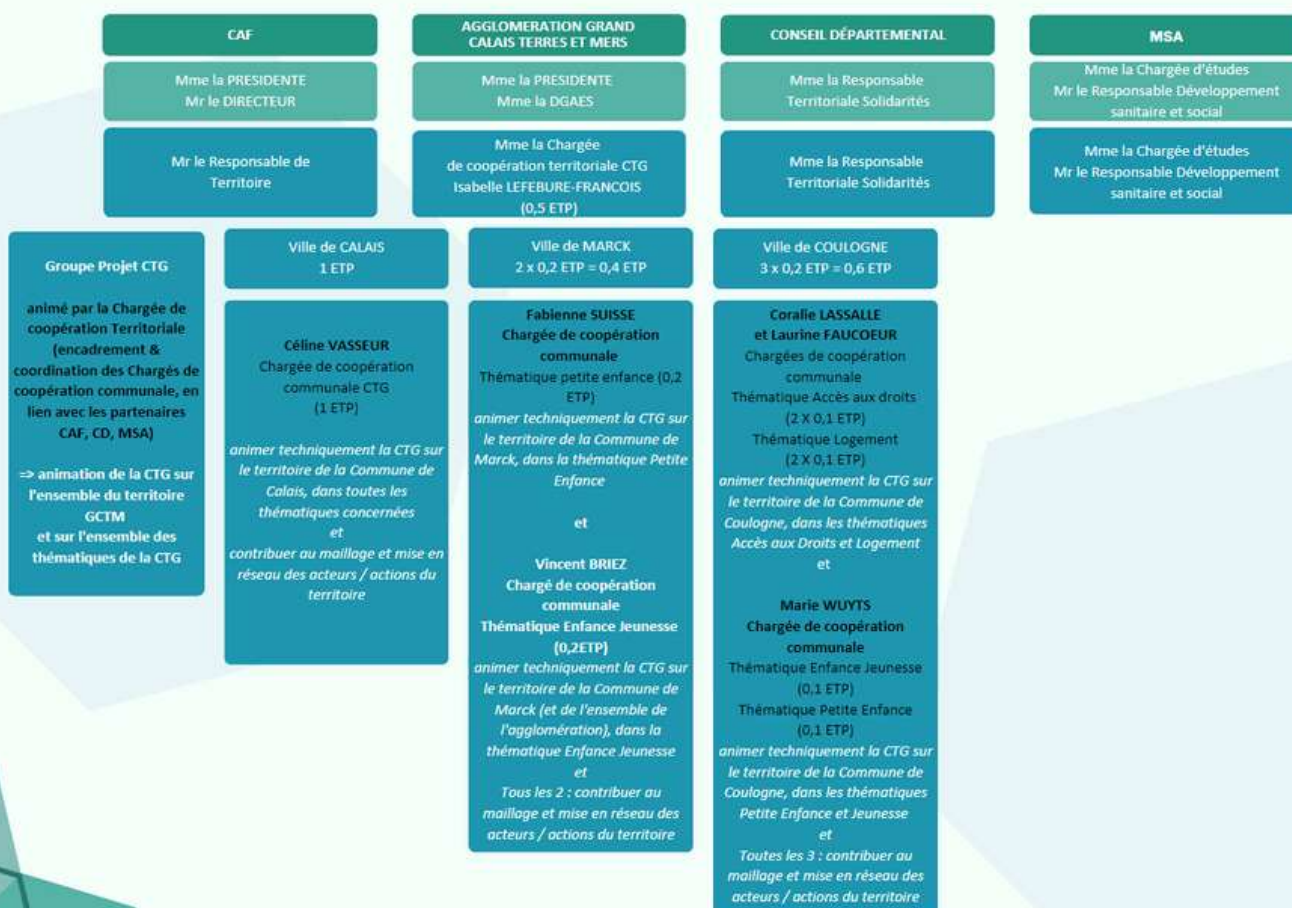
PROJET LOGEMENT 2025 – 2029

ENJEUX / objectifs	ACTIONS	
Une offre de logement de qualité, équilibrée et répondant aux besoins des familles du territoire de GCTM Permettre l'accès au logement par tous, poursuivre voire étendre les démarches probantes : • pour améliorer la qualité de l'habitat, lutter contre le logement insalubre... et donc garantir un logement décent à tous (ex : permis de louer, ...) • pour diminuer la tension liée au logement sur le territoire (accompagnement de la mobilité) Des usagers accompagnés selon leurs besoins (ex : nouvelle plateforme « logement d'abord », accompagnement à la gestion des énergies, logement des jeunes, problématiques santé ...)	20	SUIVRE LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT
	21	POURSUIVRE LE PERMIS DE LOUER ET REFLECHIR A L'EXTENSION DE SON PERIMETRE
	22	COMMUNIQUER AUTOUR DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE DE GCTM

ORGANIGRAMME DES ACTEURS DE LA CTG



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2025-2029 ORGANIGRAMME



PILOTAGE DE LA CTG

Pilotage de la CTG2 de GCTM	
Enjeux / Objectifs	Actions
Une ANIMATION durable, dynamique et efficace, s'appuyant notamment sur un GROUPE PROJET investi (échanges, formations) des réseaux identifiés, actifs et articulés entre eux	24 « La CTG s'ANIME en GRAND et enSEMBLE » Ou PILOTAGE de la CTG 2 de GCTM
Des familles au cœur de l'action (actrices, accompagnées, impliquées, dans une logique de parcours global ...) => groupe focus ?	
Une évaluation partagée et en continu Pour garantir l'amélioration en continu de notre offre de service aux familles de GCTM, un axe important, des attentes des professionnels d'être accompagnés	
Le souci de l'accompagnement / outillage des professionnels : écoute, échange de pratiques, formations, ajustement des postures professionnelles (ex : aller vers), innovation => féderés en RESEAU (volonté forte exprimée par les acteurs) pour une co-éducation efficace et le bien être de tous	
Une COMMUNICATION continue et permanente pour favoriser l'accès à tous (usagers et professionnels => création d'un Espace Collaboratif) des informations utiles / visibilité des acteurs, actions, ressources, projet ANNUAIRE ?	

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2e génération 2025-2029

Pour des services aux
familles efficaces et
innovants



Calais, Coulogne, Coquelles, Marck,
Les Attaques, Fréthun, Escalles,
Hames-Boucres, Nielles les Calais,
Bonningues les Calais, Peuplingues,
Pihen les Guines, Saint Tricat,
Sangatte-Blériot Plage

du 01/01/2025 au 31/12/2029

SOMMAIRE

CONVENTION CTG 2

PREAMBULE

Contexte / définition, rôle et missions CAF, CTG démarche intégrée.....	Page 4
Article 1 - objet.....	Page 8
Article 2 - champs d'intervention de la CAF du Pas de Calais.....	Page 9
Article 3 – champs d'intervention des partenaires signataires.....	Page 11
Article 4 – enjeux et objectifs au regard des besoins.....	Page 17
Article 5 - engagements des signataires.....	Page 20
Article 6a - modalités de collaboration et gouvernance.....	Page 21
Article 6b - modalités de pilotage et d'animation de la démarche.....	Page 22
Article 7 – suivi et évaluation.....	Page 22
Article 8 – échanges de données.....	Page 23
Article 9 – communication.....	Page 23
Article 10 – durée de la convention.....	Page 24
Article 11 - exécution formelle de la convention.....	Page 24
Article 12 - fin de la convention.....	Page 25
Article 13 - recours.....	Page 25
Article 14 - confidentialité.....	Page 25
SIGNATAIRES	Page 26

ANNEXES

Annexe 1 – Bilan de la CTG1 2021-2024	Page 28
Annexe 2 – Diagnostic partagé et enjeux	Page 37
Annexe 3 - Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale	Page 80
Annexe 4 – Plan d'action 2025/2029 et Fiches action : Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés.....	Page 90
Annexe 5 – Modalités de collaboration et gouvernance, schéma de coopération territoriale Aux niveaux politique / technique, par territoire et par thématique.....	Page 118
Annexe 6 - Nouveau référentiel national concernant le poste de « Chargé-e de coopération CTG »	Page 121
Annexe 7 – Fiches de poste des « Chargé(e)s de coopération CTG »	Page 128
Annexe 8 – Trajectoire de développement de places de crèches en lien avec la fiche action 1	Page 152
Annexe 9 - Délibérations du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux	Page 155

PROJET SOCIAL DU TERRITOIRE

au profit des familles de Grand Calais Terres et Mers

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

2ème génération - 2025/2029

Entre :

La **Communauté d'Agglomération "Grand Calais Terres & Mers"**

dont le siège est à Calais - 76 boulevard Gambetta

représentée par sa Présidente, Madame Natacha BOUCHART

ci-après dénommée « l'agglomération »

et

Les **14 communes membres de l'agglomération** : Calais, Coulogne, Coquelles, Marck, Les Attaques, Fréthun, Escalles, Hames-Boucres, Nielles les Calais, Bonningues les Calais, Peuplingues, Pihen les Guines, Saint Tricat, Sangatte-Blériot Plage,
représentées par leur Maire respectif

ci-après dénommées « les communes »

et

La **Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais**

dont le siège est à ARRAS – Rue de Beaufort

représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Jacques PION

ci-après dénommée « la CAF »

et

La **Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais**

dont le siège est à CAPINGHEM - 33 rue du Grand But

représentée par son Président, Monsieur Dominique VERMEULEN

ci-après dénommée « la MSA »

et

La **Conseil Départemental** du Pas-de-Calais

dont le siège est à ARRAS – Rue Ferdinand Buisson

représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude LEROY

ci-après dénommé « le Département »

PRÉAMBULE

- **Contexte / définition**

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner les développements, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné, en cohérence avec les enjeux de développement identifiés par elles.

Dans ce cadre, la **Convention Territoriale Globale (CTG)** est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le **projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles**, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles (petite enfance, enfance / jeunesse, parentalité, animation vie sociale, logement ...), l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Pour le territoire, une **CTG 1ère génération** a été signée en juin 2021 pour la période **2021-2024** entre la Caisse d'Allocations Familiales, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM) et ses 14 communes membres.

- **Rôle et missions des CAF**

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des CAF témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'État et des Départements, qui représentent une part importante de son activité. Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces missions dépassent l'échelon communal et l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

- **La CTG, une démarche territoriale intégrée**, articulée avec les autres cadres / dispositifs :

Volet social et familial du Projet d'Agglomération de GCTM, la CTG s'articule en cohérence et complémentarité avec les autres démarches partenariales :

- **Avec les schémas départementaux**

- De l'Etat :

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, ...

Le SDSF 3ème génération 2023-2026 s'inscrit dans les principes du décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 prévoyant la mise en place du Comité Départemental Des Services aux Familles réunissant de multiples acteurs.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département

Un plan d'action détaille les travaux qui seront mis en œuvre ainsi que leur planification sur la durée du schéma.

Différents principes ont été actés concernant les modalités d'animation et de fonctionnement :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage restreint réunissant l'Etat (DDETS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales),
- Une articulation envisagée entre l'échelon départemental et l'échelon local et un lien à prévoir avec les Conventions Territoriales Globales,
- La présence des différents acteurs signataires du SDSF dans les instances locales des CTG,
- Le renforcement de la communication sur les territoires auprès des élus, des partenaires et des habitants,
- La nécessité de prévoir des indicateurs d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs du SDSF.

- Du Conseil Départemental :

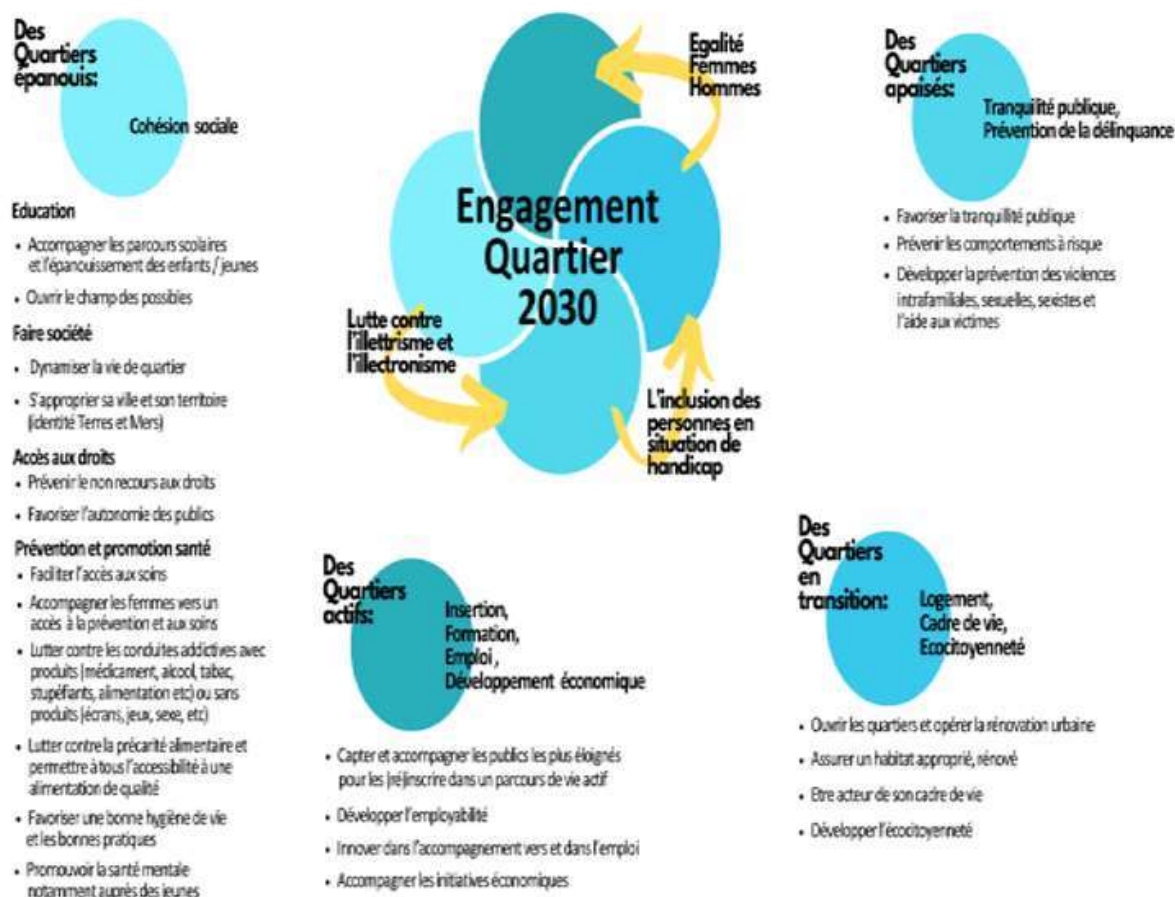
Pacte des solidarités territoriales,

Pacte des Réussites citoyennes,

Pacte des Solidarités Humaines

- **Avec le contrat ville 2025-2030**

La CTG s'articule également avec le Contrat Ville, nouveau cadre stratégique défini localement au profit des habitants relevant de la géographie prioritaire. Il peut se résumer ainsi :



- Avec la Cité Educative

CITE EDUCATIVE - DECLINAISON DES OBJECTIFS PAR AXE	
Axe 1 – Conforter le rôle de l'école	
A. Accompagner et encourager l'innovation pédagogique	C. Repérage précoce et accompagnement individualisé des jeunes décrocheurs
B. Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels	D. Encourager et accompagner la coopération et l'engagement des parents
Axe 2 – Promouvoir la continuité éducative	
A. Développer les partenariats pour favoriser la sociabilisation précoce des enfants	D. Favoriser l'accès aux structures sportives, culturelles et scientifiques
B. Favoriser les conditions d'exercice de la parentalité et la co-éducation	E. Promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement
C. Renforcer la prévention et la promotion Santé	F. Susciter l'engagement
Axe 3 – Ouvrir le champ des possibles	
A. Favoriser la connaissance du monde du travail et aider à l'orientation professionnelle	D. Développer la culture numérique, scientifique et technique
B. Favoriser les apprentissages linguistiques et l'ouverture sur le monde	E. Encourager la mobilité sur le territoire
C. Partir à la découverte du territoire et comprendre son histoire, son fonctionnement	F. Mobiliser les parents afin de favoriser l'ambition scolaire

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à définir le **projet stratégique global du territoire** à l'égard des familles pour la période 2025-2029, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- De faire le bilan de la CTG 1 - 2021/2024 (Annexe 1 : bilan CTG1);
- D'identifier les besoins prioritaires du territoire (Annexe 2 : diagnostic partagé / enjeux) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin (Annexe 2) ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 3 : liste des équipements soutenus par chaque collectivité, dans le respect des compétences) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 4 : plan d'action et fiches action et moyens mobilisés par chaque signataire).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS DE CALAIS SUR LE TERRITOIRE CONCERNÉ

La CAF du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès des toutes les familles, tout au long de leur vie.

Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance et des enfants.

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ; contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ; faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :

Favoriser pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ; faciliter l'intergénération des familles dans la vie collective et citoyenne ;

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :

Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;

Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;

Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Pour la période 2023/2027, la branche Famille entend agir pour le développement des services attentionnés à chaque étape de la vie.

En soutien de la conciliation entre vie familiale et professionnelle, elle contribuera activement à la création du service public de la petite enfance. Ainsi, les CAF s'attacheront à appuyer les acteurs locaux pour développer et pérenniser les solutions d'accueil afin de garantir aux familles une offre de qualité pour leurs enfants et adaptée aux bassins de vie et d'emploi, ainsi que l'accessibilité aux modes d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire.

La branche famille maintiendra son investissement dans les services aux familles autour des enfants et des jeunes, pour accompagner leur développement, leur autonomie et renforcer l'accès aux loisirs et aux vacances.

Les CAF prolongeront leur action en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à tous par le versement des aides personnalisées au logement, la lutte contre l'habitat non décent, la prévention des expulsions et des impayés locatifs.

L'engagement des CAF envers les plus fragiles restera au cœur de son action par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et d'éducation inclusive.

C'est le même esprit d'universalité et la recherche d'une égalité réelle qui engagent la CAF dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

La CAF s'engage par ailleurs à lutter contre les facteurs d'exclusion tels que l'illettrisme, l'illectronisme et favoriser l'accès et le recours aux droits en direction de toutes les familles.

Pour mener à bien ces différentes missions, la CAF propose différentes interventions :

- Le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour la Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles et le travail social, le Logement.
- L'Accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence de 2 Chargés d'Accompagnement Territorial et du Responsable de Territoire de l'Antenne de Développement Social de Calais.
- L'intervention de 8 Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, impayés de loyers...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services du territoires en interaction avec les partenaires.
- La participation de l'équipe de la CAF aux instances de réflexion, d'actions ou d'accompagnement de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence.
- Le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une Prestation de Service CAF.

ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

- La Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres et Mers

En application de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2023, portant modification des compétences de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers :

Compétence n°1 :

En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4551-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Compétence n°2 :

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

Compétence n°3 :

En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Compétence n°4 :

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Compétence n°5 :

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Compétence n°6 :

En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis au 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Compétence n°7 :

Collecte et traitement des déchets de ménages et déchets assimilés.

Compétence n°8 :

Eau

Compétence n°9 :

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8.

Compétence n°10 :

Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.

Compétences exercées à titre supplémentaire :

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Gestion du refuge – fourrière animalier intercommunal.

Mise en valeur des espaces naturels, à savoir :

- La Zone verte du Colombier Virval,
- Les zones intercommunales à vocation naturelle reprises dans le schéma Trame verte et bleue du Calaisis défini par le SYMPAC,
- Création et entretien de sentiers de randonnées et leurs liaisons (les travaux se limitent à l'entretien nécessaire à la pratique des activités de randonnées pédestre et de VTT) qui sont labellisés par la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Sont exclues les parties des tracés chevauchant une route nationale, départementale ou communale,
- Soutien à la création d'aménagements cyclables notamment sur les portions de « vélo-route et voies vertes » hors périmètre d'intervention du conseil départemental.

Promotion du territoire par le sport de haut niveau par la création d'un fonds d'intervention sportive permettant de financer les clubs en championnat national ainsi que les manifestations officielles de niveau national et international.

Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques sous statut municipal ou intercommunal, gestion du réseau et mise en place d'actions collectives visant à renforcer l'animation et la promotion de la lecture.

Mise en œuvre et gestion de solutions informatiques et techniques nécessaires au fonctionnement du réseau et permettant aux usagers l'accès aux ressources numériques dématérialisées.

Gestion des données numériques et alphanumériques du cadastre.

Aménagement, entretien et gestion de l'aéroport Calais-Marck.

Valorisation environnementale et touristique des berges et canaux, à savoir :

- L'aménagement des berges et canaux du secteur Calais en accompagnement du projet de navette fluviale, limité au canal de Saint-Omer entre le pont Mollien et le pont de Coulogne ainsi que le bassin de la Batellerie et le canal de la Citadelle, limité aux travaux d'aménagement énumérés ci-dessus et à l'entretien de ces futurs travaux.

Archéologie : Les communes membres pourront bénéficier de cette compétence transférée à l'établissement public de coopération intercommunale.

Comme en dispose l'article L.522-8 du Code du Patrimoine, la collectivité pourra intervenir dans le domaine de l'archéologie préventive.

Coopération décentralisée : Action de coopération décentralisée dans les conditions décrites par le corpus législatif et réglementaire applicable à ce domaine. Chaque commune garde pour sa part la possibilité de mener des actions de coopération décentralisée telles que définies par le dit corpus.

Aménagement numérique du territoire et la mise en œuvre d'infrastructures de communications électroniques, à savoir :

- Favoriser l'investissement dans les infrastructures performantes et les ouvrir à l'ensemble des acteurs du marché,
- Agir pour développer l'innovation et le transfert technologiques,
- Etablir, promouvoir et gérer des infrastructures, des équipements, des réseaux favorisant les technologies de l'information et de la communication destinées à l'ensemble des habitants, des entreprises, et des services publics du territoire communautaire ou contribuant à l'attractivité du territoire.

Délégation de compétences dévolues au Département ou la Région. Conformément à l'article L.5210-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération peut demander à exercer, au nom et pour le compte du Département ou de la Région, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou à l'autre de ces collectivités.

Création et gestion d'un crématorium intercommunal, (site cinéraire, columbarium, salle de recueillement), à l'exclusion des structures funéraires actuelles relevant de la compétence des communes ou de celles à venir qui ne seraient pas strictement liées au crématorium intercommunal.

Actions sectorisées en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des aînés, à savoir :

- Les multi accueil Pomme de Reinette, sis à Fréthun et Pomme d'Api, sis à Les Attaques.
- Le Centre de Loisirs Intercommunal sans hébergement pour les communes de Les Attaques, Escalles, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais, Fréthun, Saint-Tricat, Pihen-les-Guines, Bonningues-les-Calais et Peuplingues.
- Le portage de repas pour les communes de Les Attaques, Escalles, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais, Fréthun, Saint-Tricat, Pihen-les-Guines, Bonningues-les-Calais et Peuplingues.

Actions de lutte contre l'érosion des sols et protection de la nappe ; études, création et entretien des aménagements anti-érosifs.

Création d'un dispositif d'aide aux particuliers en matière de travaux visant à l'efficacité énergétique et la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

Participation à toute action visant à faciliter et accompagner des initiatives prises par les acteurs socio-économiques sur le territoire communautaire en faveur de la création, de la valorisation, de la transmission, de la reprise d'entreprises.

Actions solidaires intercommunales, à savoir :

- La mise en place et la gestion d'une Allocation de Réussite Etudiante ;
 - La mise en place et la gestion d'un Fonds Intercommunal de Cohésion Sociale
 - Soutien aux établissements et dispositifs à destination des étudiants en formation post bac.
-
- **Les 14 communes membres de la Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres et Mers : Calais, Les Attaques, Bonningues lès Calais, Coquelles, Coulogne, Escalles, Fréthun, Hames-Boucres, Marck en Calais, Nielles lès Calais, Peuplingues, Pihen lès Guines, Saint-Tricat, Sangatte Blériot Plage**

Les communes bénéficient de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, conformément à l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose : "Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune." La commune peut intervenir dans toutes les matières qui présentent un intérêt public local dès lors qu'elle n'empiète pas sur les compétences attribuées par la loi à l'État ou à une autre collectivité territoriale.

- **Le Conseil Départemental du Pas de Calais**

Les élus du Conseil départemental du Pas-de-Calais ont décliné leur projet de mandat sous la forme de 3 Pactes, le Pacte des Solidarités territoriales, le Pacte des Réussites citoyennes, le Pacte des Solidarités Humaines. Ce dernier reprend les ambitions de la collectivité en termes de mise en œuvre des politiques de solidarités relevant de ses compétences. Il affiche 4 défis :

- Défi 1 : Pour une société qui reconnaît la place de chacun
- Défi 2 : Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité
- Défi 3 : Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement
- Défi 4 : Fédérer pour développer les solidarités

Pour chacun des 4 défis sont affirmées plusieurs ambitions, permettant de fixer un cadre d'application opérationnel à la déclinaison des objectifs. Les ambitions suivantes rejoignent des objectifs d'ores et déjà posés par la CTG :

Ambition 1 : Garantir à tous un accueil humain et adapté (Défi 1)

Ambition 2 : Aller au-devant des plus vulnérables (Défi 1)

Ambition 4 : Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités (Défi 1)

Ambition 5 : Promouvoir la santé à tous les âges de la vie (Défi 2)

Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie (Défi 2)

Ambition 7 : Aider aussi ceux qui aident (Défi 2)

Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique (Défi 2)

Ambition 10 : renforcer l'accompagnement à domicile en respectant les choix et les rythmes de chacun (Défi 3)

Ambition 13 : soutenir les professionnels qui accueillent à leur domicile (Défi 3)

Ambition 15 : mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social (Défi 4)

Dans ce cadre, le « Département du Pas-de-Calais » dûment autorisé à signer la présente convention, s'engage à soutenir les projets permettant de décliner les ambitions du Pacte des Solidarités à travers la réalisation des objectifs de la présente CTG, et à apporter son soutien financier et/ou technique aux équipements et services relevant de ses compétences.

Le Conseil Départemental représenté par la Maison des Solidarités du Calais, sera présent aux différents comités de pilotage et aux comités techniques/groupes projet.

• La Mutualité Sociale Agricole 59/62

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale pour le monde agricole, propose à ses ressortissants, une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité et proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement social « inter branches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Les enjeux pour la MSA, dans l'accompagnement des familles et des jeunes dans leur parcours de vie, reposent sur les axes suivants :

- Améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et les accompagner dans leur parcours de vie en leur apportant des réponses individuelles et collectives,
- Poursuivre le soutien à la création et au développement d'actions et de services aux familles/aux jeunes en s'appuyant sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
- Soutenir les initiatives portées par des jeunes en territoires ruraux et cultiver l'esprit d'innovation
- Faire évoluer et renforcer l'offre proposée pour les jeunes en territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que la MSA Nord Pas de Calais s'engage pleinement dans cette convention territoriale globale auprès des partenaires du territoire.

ARTICLE 4 : ENJEUX ET OBJECTIFS PARTAGÉS, AU REGARD DES BESOINS

Au regard du diagnostic (en Annexe 2), les principaux enjeux et objectifs définis conjointement sont :

- **Au titre de la Petite Enfance :**

- Maintenir voire développer une offre d'accueil Petite Enfance de qualité, c'est-à-dire :
 - adaptée à tous (notamment situations de vulnérabilité) aux nouveaux besoins des familles (horaires atypiques, accueil occasionnel, ...)
 - diversifiée (collective et individuelle)
 - accessible, accueillante et bienveillante (information / communication de l'offre et accompagnement personnalisé des familles dans leurs recherches / parcours de parent) ...
- Reposant sur une stratégie / trajectoire à l'échelle de GCTM (conformément à la loi SPPE, à partir d'une observation plus fine des besoins / diagnostic) et une mise en réseau et soutien / bien-être des professionnels de la Petite Enfance

- **Au titre de l'Enfance et de la Jeunesse:**

- Développer une offre d'accueil de qualité pour l'Enfance & la Jeunesse, c'est-à-dire :
 - qui implique les enfants et jeunes, tout au long de leur parcours
 - qui tient compte du nouveau contexte sociétal et s'adapte aux besoins des différents jeunes selon leur âge, leur territoire (aller vers ...)
 - qui se rénove, innove et repose sur un réseau d'acteurs / professionnels qui optimisent leur moyens et compétences

- **Au titre de la Parentalité:**

- Dans un esprit de co-éducation des enfants / jeunes, des parents acteurs / associés chaque fois que possible, aux actions et politiques de l'enfance et de la jeunesse
- Des parents valorisés dans leurs compétences parentales, accompagnés, soutenus selon leurs besoins particuliers, aux différents âges dans l'éducation de leur(s) enfant(s) (scolarité, gestion des écrans, adolescence, addictions, harcèlement, communication intrafamiliale ...)
- Une offre de services parentalité adaptée aux (nouveaux) besoins / modes de vie des parents
- L'ensemble des acteurs, fédérés en réseau, agissant en complémentarité et rendant encore + visible l'offre de services pour familles et professionnels

- **Au titre de l'Animation de la Vie sociale :**
 - Des habitants impliqués, dont l'initiative est encouragée (information et implication dans les dispositifs / actions citoyennes, temps forts ...)
 - Le développement des projets d'animation de la vie sociale, de la proximité, selon les besoins de chaque territoire / commune
 - Un maillage des acteurs / actions renforcé pour une organisation territoriale cohérente, solidaire et efficace

- **Au titre de l'Accès aux Droits :**
 - Accompagner tous les usagers dans leur accès aux droits & obligations (accès aux informations, aux démarches administratives notamment dématérialisées, ...) pour faciliter leur vie quotidienne, autonomie
 - Lutter contre le non recours aux droits, aux soins ...
 - Poursuivre la structuration / maillage du territoire pour un accueil de qualité et un parcours global facilité

- **Au titre du Logement:**
 - Une offre de logement de qualité, équilibrée et répondant aux besoins des familles du territoire de GCTM
 - Poursuivre voire étendre les démarches probantes pour l'amélioration de la qualité de l'habitat, pour la lutte contre le logement insalubre... afin de garantir un logement décent à tous (ex: permis de louer, ...)
 - Diminuer la tension liée au logement sur le territoire (ex : accompagnement de la mobilité)
 - Des usagers accompagnés selon leurs besoins (ex : nouvelle plateforme « logement d'abord », accompagnement à la gestion des énergies, logement des jeunes, problématiques santé ...).

Les enjeux transversaux ou principes que toutes les actions CTG s'engagent à respecter, sont:

- Favoriser le bien-être, les relations harmonieuses de tous les usagers, familles (parents et enfants / jeunes) de GCTM
- Une offre de services aux familles de qualité est essentielle sur un territoire, constitutive de bien-être individuel et collectif voire d'attractivité, envie d'y vivre...
- L'amélioration en continu de cette offre est possible ; elle est basée prioritairement sur une optimisation des moyens de tous, une volonté partagée d'efficacité et complémentarité.
- Elle repose sur une démarche collective, solide et innovante, animée par GCTM et ses partenaires, dans le respect des compétences de chacun.
- Favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle, l'inclusion de toutes les familles en repérant et accompagnant leurs besoins / freins (illettrisme, illettrisme, santé, handicap ...)

Une **animation de la CTG durable, dynamique et efficace**, s'appuyant notamment sur :

- Un groupe projet investi, une gouvernance et des réseaux identifiés, actifs et articulés entre eux
- Des familles au cœur de l'action
- Une évaluation partagée et en continu
- Le souci de l'accompagnement / outillage des professionnels , fédérés en RESEAU (volonté forte exprimée par les acteurs) pour une co-éducation efficace et le bien être de tous
- Une communication continue et permanente pour favoriser l'accès par tous aux informations utiles et renforcer la visibilité globale de l'offre de service aux familles.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La CAF du Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, les communes du territoire de GCTM, le Conseil Départemental du Pas de Calais, la Mutualité Sociale Agricole 59/62, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la (des)collectivité(s) à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

À l'occasion de l'évolution des Contrats Enfance Jeunesse vers l'élaboration de projet CTG auquel sont adossés les bonus territoire, la CAF accompagne les collectivités en vue de s'inscrire dans le nouveau cadre réglementaire garantissant les financements auxquels les territoires peuvent prétendre.

De son côté, la(les) collectivité(s) s'engage(nt) à poursuivre son (leur) soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa (leur) contribution pour les équipements et services listés en Annexe 3, et en faisant évoluer, au besoin, l'ingénierie nécessaire.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 A : MODALITÉS DE COLLABORATION ET GOUVERNANCE

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les instances suivantes :

- Comité de pilotage stratégique, se réunissant annuellement, pour le suivi général de la CTG
- Groupe projet se réunissant 2 fois / an, pour le suivi opérationnel de la CTG : espace de dialogue et de travail entre les chargés de coopération et les experts thématiques territoriaux.

Son format sera déterminé en fonction de l'avancement de la CTG et des orientations stratégiques.

Les modalités de la comitologie de la CTG de GCTM sont décrites en Annexe 4 de cette convention.

ARTICLE 6 B : MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'ANIMATION DE LA DÉMARCHE

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (CTG), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles du territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriale s'est avérée indispensable au cours de la première CTG.

« S'appuyant sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste (en Annexe 6) et sur la fiche action guidant l'évolution nécessaire, les partenaires signataires de la CTG précédente, ont pu mener à bien cette évolution. Ainsi, les postes dont les missions ont évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale pourront bénéficier de financements au titre du pilotage pour la durée de la CTG 2025-2029 ».

En annexe 4, une fiche action est dédiée à la mise en œuvre du pilotage et à l'animation de la démarche.

L'annexe 6 présente le nouveau référentiel national concernant le poste de chargé-e de coopération CTG ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation de leur activité

En annexes 7 et 8 sont repris le schéma de coopération intercommunale ainsi que les fiches de poste des chargé-e-s de coopération.

ARTICLE 7 : SUIVI ET EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés en annexe.

ARTICLE 8 : ÉCHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créée à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 : EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties et l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la CAF, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuses.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la CAF, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effet de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : RECOURS

Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la CAF.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

SIGNATAIRES

Fait à Calais, le
En 19 exemplaires originaux

Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais La Présidente	Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres et Mers La Présidente
Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais Le Directeur	Conseil Départemental du Pas de Calais Le Président
Mutualité Sociale Agricole 59/62 Le Président	
Commune Les Attaques Le Maire	Commune de Bonningues-lès-Calais Le Maire
Commune de Calais Le Maire	Commune de Coquelles Le Maire

Commune de Coulogne Le Maire	Commune d'Escalles Le Maire
Commune de Fréthun Le Maire	Commune de Hames-Boucres Le Maire
Commune de Marck en Calais Le Maire	Commune de Nielles-les-Calais Le Maire
Commune de Peuplingues Le Maire	Commune de Pihen-les-Guînes Le Maire
Commune de Saint-Tricat Le Maire	Commune de Sangatte Le Maire

ANNEXES

ANNEXE 1 - BILAN DE LA CTG 1 2021/2024

Méthode pour élaboration du BILAN

Reconstitution d'une équipe projet en juin 2024

- groupe projet (équipe CAF + la chargée de coopération territoriale + les chargés de coopération communaux)
- accompagné par les experts thématiques

Définition d'une méthodologie participative

- Présentée et validée en bureau communautaire le 6/9/2024
- Impliquant l'équipe projet et les experts thématiques
- Puis les DGS / secrétaires de mairie => organisation d'un séminaire DGS le 16/10/2024



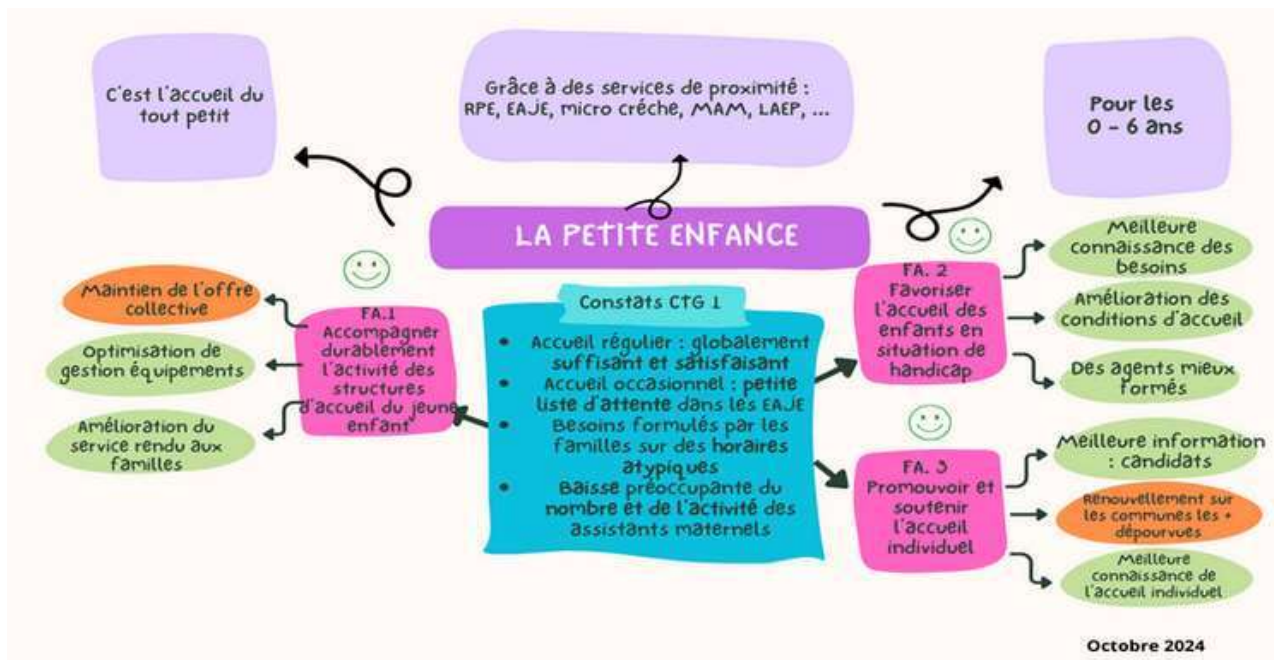
Séminaire DGS le 16/10/2024, Médiathèque de Bonningues les Calais

Au total, plus de 100 acteurs ont été associés à la démarche de renouvellement de la CTG, notamment à la cette 1ère étape de réalisation du BILAN de la CTG1 et à celles qui ont suivi : définition du DIAGNOSTIC, enjeux et ACTIONS CTG2.

Résultats du BILAN de la CTG1 2021-2024

BILAN CTG 1 par thématiques

BILAN Petite Enfance



Légende :

FA = fiche action CTG 1

Bulle verte : résultats attendus atteints

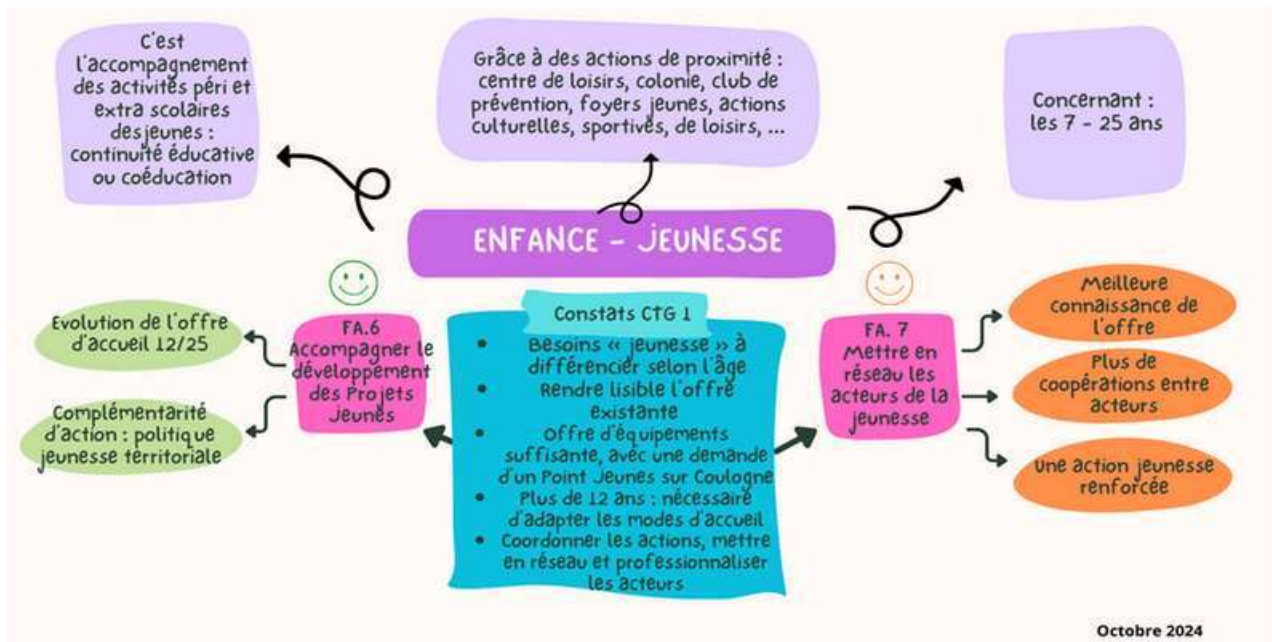
Bulle orange : résultats attendus partiellement atteints

Bulle rouge : résultats attendus non atteints

Analyse :

+	L'offre d'accueil collectif du jeune enfant a progressé sur certaines dimensions : • Très grande exigence et attention portée à la qualité d'accueil en général • Modernisation progressive des équipements • Création de places aux Attaques et Fréthun (2x5) + ouverture micro crèche de Marck • Labellisation « écolo crèche » pour la crèche de Coquelles • LAEP, outil efficace de prévention pour les parents d'enfants 0-4 ans (à développer) • Mixité et accessibilité à tous ont été développées globalement (important de poursuivre l'accompagnement des professionnels, en demande) Les efforts pour le maintien de l'accueil individuel ont été importants mais ne compensent pas la baisse de la demande des familles et le métier d'assistante maternelle qui n'attire plus (tendance nationale) Les professionnels de l'agglomération demandent à échanger entre eux, travailler en réseau et notamment sur la transitions crèche / écoles (pour favoriser la continuité éducative)
-	L'offre d'accueil collectif voit son nombre global de places baisser (561 en 2021 => 545 places PSU en 2023 ; 32 places MAM, 31 places micro-crèches PaJE) Certains établissements en vigilance (crèche familiale + jardin d'enfants de Noé) Des besoins spécifiques non couverts (horaires atypiques, accueil occasionnel, handicap ..) L'information et communication sur l'offre de services se sont améliorées mais secteur de la Petite enfance est complexe ; cet axe doit encore être renforcé (rôle des RPE / Guichets unique Petite enfance) Difficultés de recrutements des professionnels Petite Enfance (notamment assistant maternel, personnel masculin, ...)

BILAN Enfance Jeunesse



Légende :

FA = fiche action CTG 1

Bulle verte : résultats attendus atteints

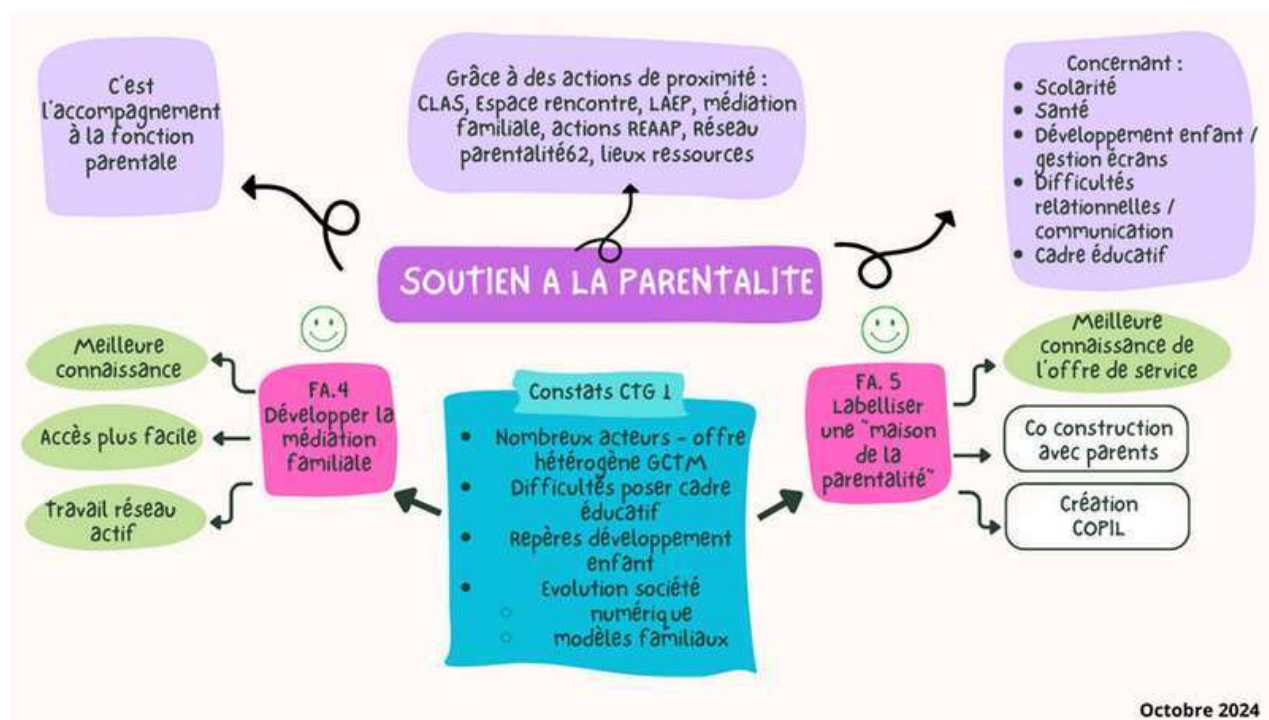
Bulle orange : résultats attendus partiellement atteints

Bulle rouge : résultats attendus non atteints

Analyse :

+	Création de Contrats colos (ex Bonningues : 12 places pour 1ère fois, existe aussi à Marck) Prestation Jeunes CAF (3 existent, portées par des associations : Espace centre, Espace Fort, Centre social Cousteau Marck) ; création puis abandon pour Sangatte Blériot Plage ... Axes qui progressent et sont encore à renforcer : • L'offre de services doit être adaptée aux différents âges (besoins différents selon âge : 6 à 25 ans, notamment aux adolescents) ; projets + flexibles, basés sur motivation, initiative et engagement du jeune • Accueil des jeunes porteurs de handicap • La collaboration avec les parents, avec l'Education Nationale • La visibilité / infos accessible aux jeunes, parents et professionnels
-	La coordination des acteurs jeunesse n'a pas été suffisante ; les acteurs sont en demande Arrêt des séjours jeunes sur la commune de Calais => besoin repéré (enfants / jeunes) sur l'ensemble du territoire Manque de places en accueil de loisirs (pour les enfants de 3 ans et périscolaire) à l'échelle de l'agglomération => importance de développer actions novatrices et adaptées à chaque commune Abandon PS jeune à Sangatte Blériot Plage Pas de Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur notre territoire Besoin de renforcer / ajuster l'encadrement des animateurs : favoriser le « aller vers » et renforcer la fonction éducative des actions envers les 12-25 ans Représentation plutôt négative des jeunes de la part des adultes

BILAN Parentalité



Légende :

FA = fiche action CTG 1

Bulle verte : résultats attendus atteints

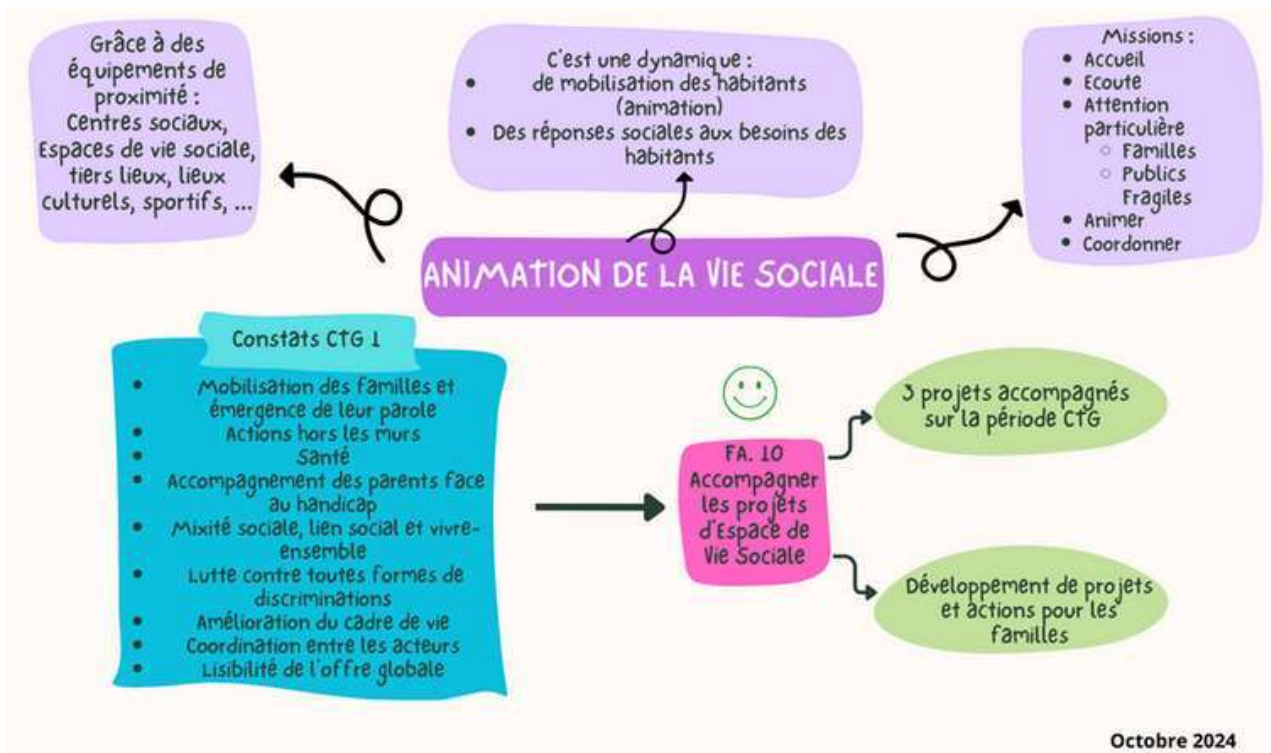
Bulle orange : résultats attendus partiellement atteints

Bulle rouge : résultats attendus non atteints

Analyse :

+	Réseau parentalité 62 (échelle Calais) fonctionne bien, développement important de culture commune / soutien parentalité sur le territoire du Calais => progression de l'interconnaissance Un réseau parentalité handicap / AFAPEI permet de mettre en réseau les acteurs accompagnant les parents d'enfants porteurs de handicap Labellisation d'un espace ressources parentalité Ville de Calais (FNP) = Maison de la Famille Développement du nombre des actions de soutien parentalité notamment médiation familiale + thérapie familiale (pertinentes au vu des caractéristiques des familles / violences intrafamiliales)
-	Evolutions sociétales (modèles familiaux divers, changement des modes de vie, déploiement des réseaux sociaux et numérique au sein des foyers) sont fulgurantes et déstabilisent l'équilibre familial => besoin d'accompagnement / soutien de certains parents dans l'éducation de leur enfant (périodes charnières telle l'adolescence ou situations sociales délicates) Les parents d'ados ont besoin d'accompagnement (étape adolescence, gestion / surexposition aux écrans, ...) pas assez d'actions à ce jour (Maison des ados ?) Les phénomènes de violences intrafamiliales, familles monoparentales et recomposées, situations précaires progressent et méritent une action renforcée Les actions parentalité ne sont pas encore suffisamment visibles pour les pros et pour les usagers La place des familles mérite d'être améliorée (parents acteurs pour action + efficace) et l'évaluation / impact des actions parentalité doit être développé.

BILAN Animation Vie Sociale



Légende :

FA = fiche action CTG 1

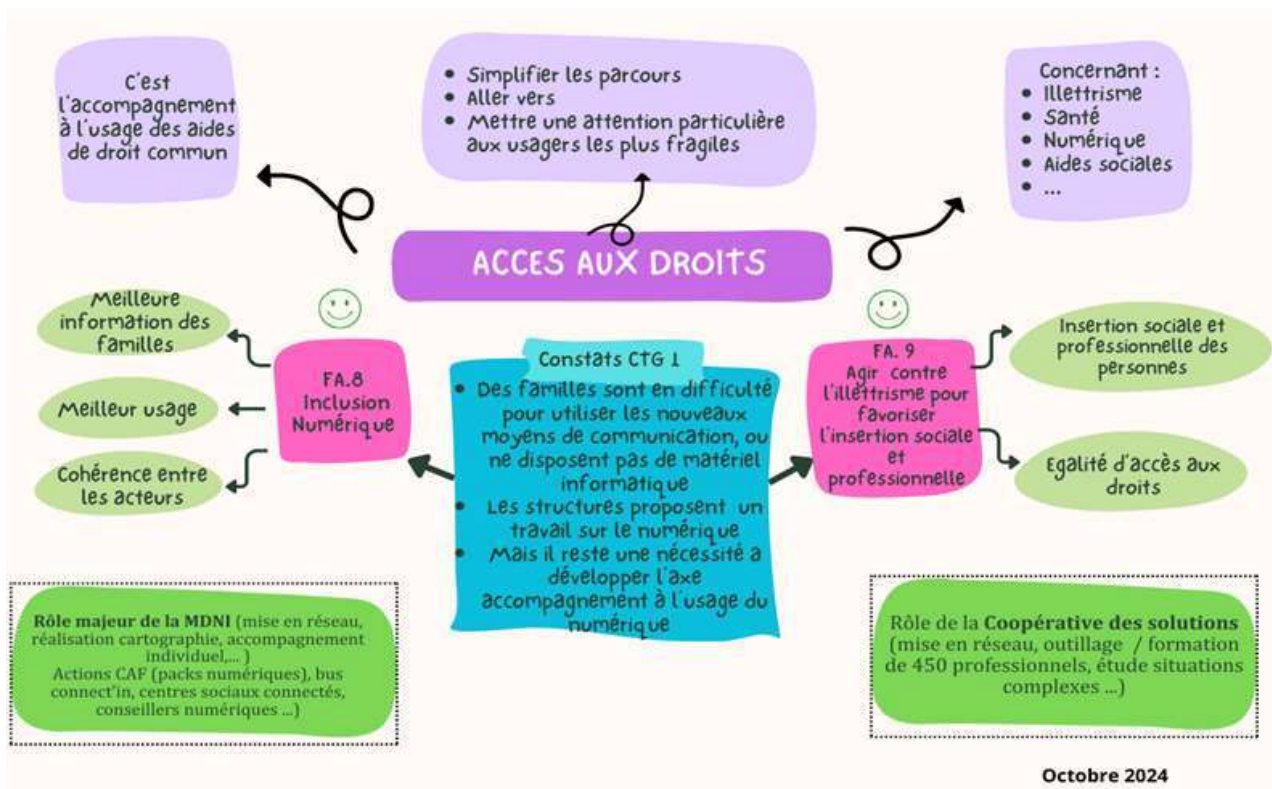
Bulle verte : résultats attendus atteints

Bulle orange : résultats attendus partiellement atteints

Bulle rouge : résultats attendus non atteints

Analyse :

+	Développement des projets / agrément des Espaces de Vie Sociale (3 EVS : MJC, Espace Centre / Cailloux, CLAEPP) + projets à venir : EVS nation (Espace centre 2024/2025 + Hemmes de Marck) ... utiles pour améliorer le vivre-ensemble, le lien social et la solidarité, la lutte contre les discriminations en tout genre... Développement des démarches de médiation santé, action sociale et démarches participatives (Ville de Calais : budget participatif, PIC, ...) favorisant les initiatives des habitants Hausse de la coopération entre les acteurs mais besoin d'un pilotage territorial renforcé => mieux se connaître et dépasser la logique de « c'est mon public »
-	Nombre global d'EVS reste faible (3) mais s'explique peut-être par le fait qu'elle appelle une démarche longue et complexe / agrément CAF sur la base d'un projet / diagnostic ...) Situation financière délicate pour 2 structures : CLAEPP, Espace Fort Zones blanches ?



Légende :

FA = fiche action CTG 1

Bulle verte : résultats attendus atteints

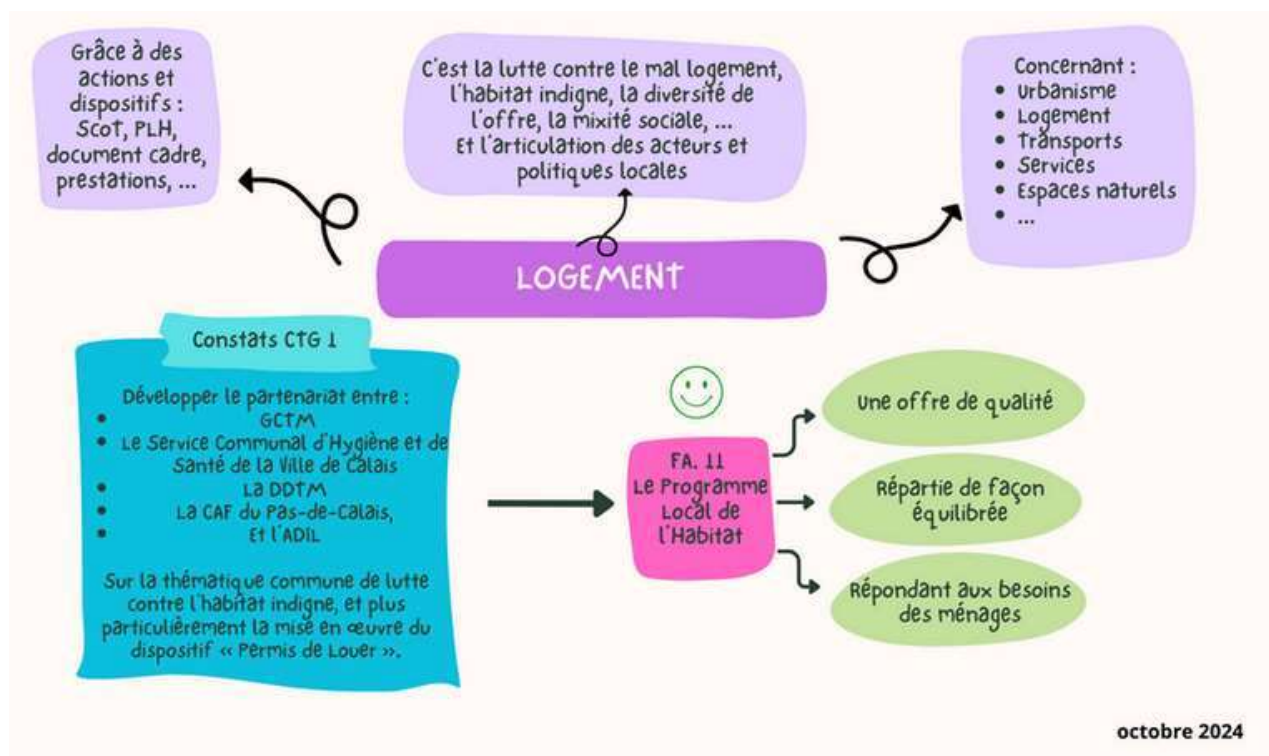
Bulle orange : résultats attendus partiellement atteints

Bulle rouge : résultats attendus non atteints

Analyse :

+	Les FREINS illettrisme et illettronisme sont des démarches investies et reconnues utiles pour améliorer l'accès aux droits et obligations par les usagers (et donc réduire les inégalités sociales et risques d'exclusion ou non recours) : <u>NUMERIQUE</u> : MDNI coordinatrice sur l'agglomération (mise en réseau, nouveaux médiateurs / conseillers numériques, actions collectives, accompagnement individuel des usagers, cartographie, bus connect'in ...) => resterait encore à renforcer l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches insertion professionnelle (même si très à l'aise avec l'usage du numérique) <u>ILLETTRISME</u> : Nombre important acteurs formés illettrisme (près de 450) + existence d'une coopérative / lieu ressources pour solutionner situations individuelles complexes, guider les professionnels et impulser des actions collectives utiles au parcours des usagers concernés. Accompagner les usagers, dans l'accès aux droits : faciliter leur quotidien, les aider dans leurs démarches et les orienter utilement est une préoccupation partagée et forte sur notre territoire (notamment entre CCAS, CAF, CD ...) Dans ce cadre, des démarches utiles ont été expérimentées (partenaires réunis pour ensemble diagnostic des situations individuelles et définition d'un parcours d'accompagnement personnalisé) : • Démarche SPIE en faveur des parents isolés (monoparentaux, parents d'enfants de moins de 6 ans, habitant Calais): concluante et pourrait être étendue • Coopérative des solutions (résolution de situations complexes non résolues par droit commun) Ces initiatives pourraient être étendues à l'échelle de l'agglomération et sont inscrites dans une démarche plus globale qui se structure autour des principes suivants : • CCAS, comme clef d'entrée sur les territoires • Besoin de renforcer le « aller vers » pour compenser le non recours aux droits, aux soins (isolement, démarches administratives complexes et difficilement accessibles pour certains usagers) => maintien accueil humain autant que possible • ASIP Il est à noter l'implantation sur le territoire, sur la période, de 3 Maisons France Services : • 2 à Calais, dans les quartiers prioritaires de la ville, Beau Marais et Fort Nieulay • 1 à Marck en Calaisis
-	Lisibilité complexe pour usagers et professionnels Des situations sociales de plus en plus complexes et précaires Un accueil public qui tend à se déshumaniser

BILAN Logement



Légende :

FA = fiche action CTG 1

Bulle verte : résultats attendus atteints

Bulle orange : résultats attendus partiellement atteints

Bulle rouge : résultats attendus non atteints

+	Le partenariat entre GCTM, le service Hygiène & santé de la Ville de Calais, l'Etat, la CAF et l'ADIL s'est développé (à consolider) notamment sur la thématique de la lutte contre l'habitat indigne et la mise en œuvre du « Permis de louer » (extension à d'autres communes ?) Le PLH (Programme Local de l'Habitat) avance (diagnostic réalisé en 2022, définition de la volumétrie des constructions neuves et nombre de réhabilitations, plan d'actions défini en octobre 2024) A Calais, la Démarche du NPRU (Beau-Marais et Fort-Nieulay) est positive Les actions pour l'amélioration du cadre de vie se sont développées et méritent de se poursuivre
-	Manque de logements adaptés à certaines situations Accès à l'information sur dispositifs d'accompagnement logement existants est à renforcer Solutions de relogement insuffisantes pour les situations concernées par les violences intrafamiliales / VIF (on fait contingent préfectoral, tout est urgent) Mesurer l'impact des projets logement / habitat sur le Territoire et pour les familles

- Des **résultats très positifs**, au regard du contexte difficile (post COVID, changements d'interlocuteurs rendant l'animation complexe...). La grande majorité des objectifs ont été atteints, actions réalisées.
- On peut dire que **l'offre de services aux familles s'est globalement maintenue voire développée** dans certains domaines thématiques et/ou sur l'ensemble des communes de l'agglomération; elle mérite cependant d'être encore davantage valorisée, connue des usagers et aussi des professionnels.
- Le **travail en réseau / maillage des acteurs** avance et leur culture commune se renforce, elle repose sur la volonté de chacun et les professionnels expriment fortement le **besoin / souhait d'être réunis à l'échelle de l'agglomération**, afin de disposer d'une meilleure vision globale (offre de services / actions), d'échanger sur leurs pratiques, de mutualiser davantage leurs moyens matériels, humains même de coconstruire de nouveaux projets.

Cette orientation s'entend au vu du contexte :

- Raréfaction des moyens de chacun
- Précarisation et complexification des situations individuelles -> importance de l'ajustement des pratiques / aller vers, du croisement des regards pour un diagnostic partagé plus efficace et solidaire, formation commune des professionnels...
- Le contexte est complexe aussi du point de vue de l'offre (dispositifs nombreux et cloisonnés parfois), le territoire a conscience et le souci cependant de :
 - favoriser le décroisement,
 - de décliner intelligemment les politiques publiques nationales (travailler dans la cohérence / complémentarité),
 - de simplifier la vie quotidienne des usagers et leurs démarches administratives / parcours
 - d'aller + loin dans le maillage et expériences transversales.

=> ceci est possible si les acteurs sont guidés / pilotés autour :

- d'un projet global commun (Projet social Territoire / CTG)
- d'une gouvernance pérenne et serrée croisant thématique et territoire, approches individuelles et collectives
- Il est à noter que le **territoire expérimente / innove et s'engage** pour :
 - Un travail décroisé et partenarial au service d'un parcours global de l'utilisateur (plus simple, fluide, efficace) : accueil, information, évaluation, orientation des usagers de l'agglomération => des démarches positives ont été initiées en ce sens durant la CTG1 :
 - La démarche SPIE « agir pour les parents isolés »,
 - La prévention et lutte contre l'illettrisme en équipe avec sa coopérative des solutions de la Ville de Calais
 - Aller vers, impliquer / démarches participatives (place des familles dans l'action publique...) mérite d'être travaillé et approfondi dans la prochaine période CTG2

ANNEXE 2 – DIAGNOSTIC PARTAGÉ & ENJEUX

Méthode pour élaboration du DIAGNOSTIC de la CTG2 (2025-2029)

- **Poursuite de la mobilisation et implication forte de l'équipe / groupe projet :**
 - groupe projet (équipe CAF + la chargée de coopération territoriale GCTM + les chargés de coopération communaux + CD et MSA)
 - accompagné par les experts thématiques notamment pour la préparation, définition de la liste des acteurs et aide à leur mobilisation
- Définition d'une **animation partagée et originale**, sur la base de la « méthode des 6 chapeaux de Bono » reconnue pour aider à structurer une réflexion collective et créative
- **Organisation et animation d'ateliers thématiques, dits « les jeudis de la CTG »** pendant 6 semaines consécutives (du 7/11 à mi-décembre 2024),
 - associant tous les acteurs du territoire (GCTM et communes, élus, services, institutions partenaires, associations ...) => au total, plus de **146 participations = 100 acteurs différents ont participé à cette étape** (7 communes représentées)
 - ayant permis de :
 - partager avec ces acteurs le bilan de la CTG1
 - de définir le DIAGNOSTIC (forces / faiblesses de l'offre de service et actualisation des besoins des familles), les ENJEUX pour l'avenir (CTG2 2025-2029)
 - et enfin entrevoir les actions nécessaires pour les familles de GCTM et les professionnels concernés => FICHES action.



« Jeudis de la CTG » organisé pendant 6 semaines, sur les différentes communes de l'agglomération

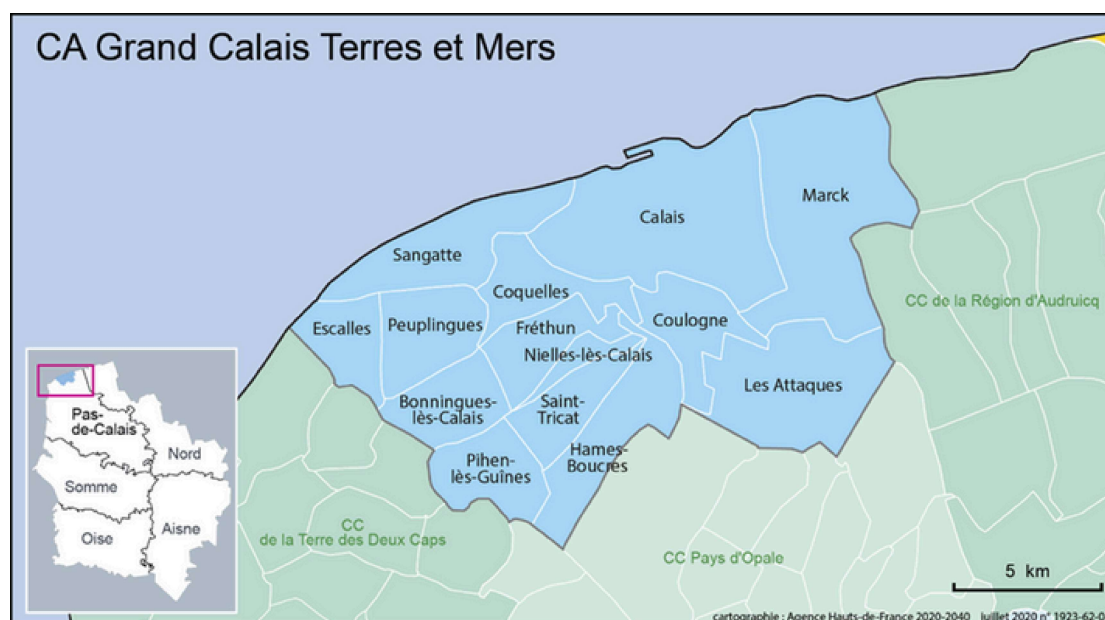
- **Rencontres individuelles avec différents acteurs** (Calais Promotion, DGS Agglo / DGA, services de la CAF, du CD...)
- **Rassemblement et étude des données froides et des différents documents cadre utiles** (cadres stratégiques relatifs au territoire intercommunal, tels les Contrat Ville / Engagement quartiers 2030, Cité éducative, PLH, Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec lesquels la CTG2 doit s'articuler ou être complémentaire).

Résultats du DIAGNOSTIC partagé (public / offre de services aux familles)

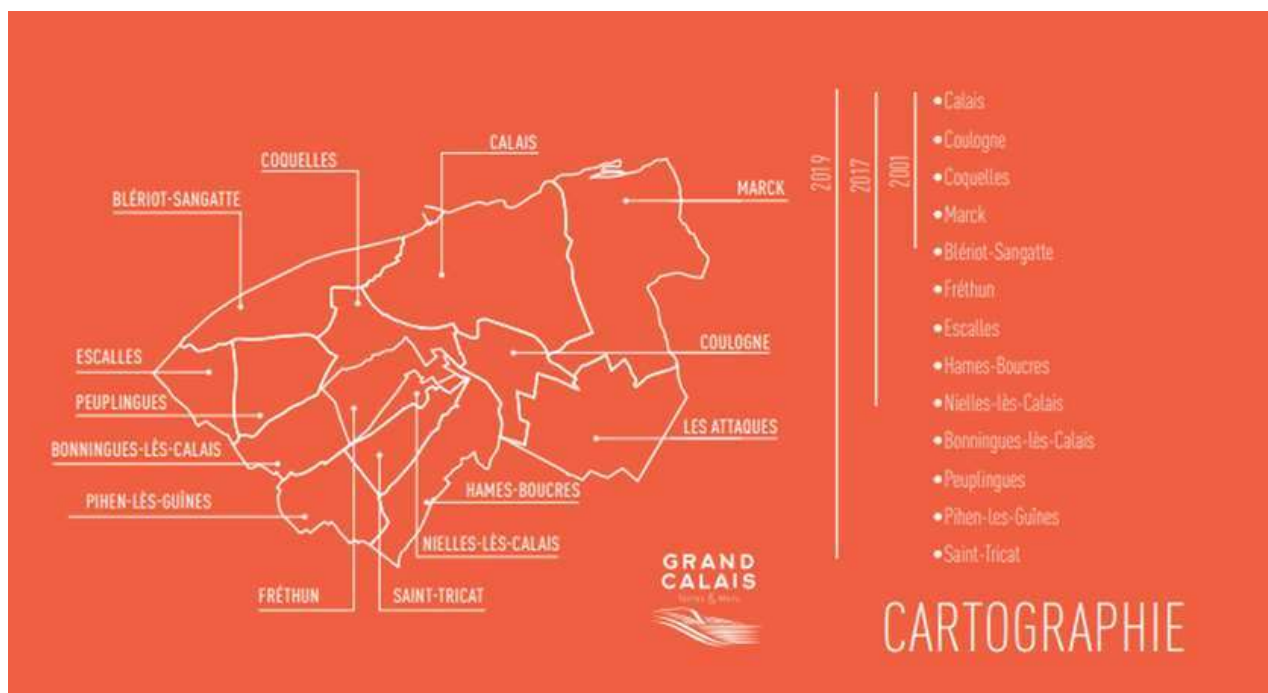
Notre territoire et sa population

- Notre territoire

L'agglomération **Grand Calais Terres & Mers** implantée sur le littoral français, bénéficie d'une **position exceptionnelle**.



Territoire urbain et rural, plutôt jeune, familial et solidaire, l'agglomération Grand Calais Terres & Mers se compose de **14 communes et regroupe à ce jour : 98 828 habitants** (source : INSEE 2021)



Jeune EPCI âgé de 24 ans, il était initialement composé de 5 communes dites « historiques » : Calais, Marck, Coquelles, Sangatte-Blériot et Coulogne ; ce cœur d'agglomération s'est vu progressivement étoffé :

- en 2017 de communes « pôles relais » et rurales : Fréthun, Nielles-lès-Calais, Les Attaques, Hames-Boucres et Escalles ;
- puis en 2019, des communes de Bonningues-les-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes et Saint-Tricat.

Grand Calais Terres & Mers appartient au **Pays du Calaisais**. Avec ses voisines, les Communautés de Communes « Pays d'Opale » et « de la Région d'Audruicq » ils se regroupent au sein du SYMPAC, entité chargée notamment de la mise en œuvre du SCoT.

Grand Calais Terres & Mers fait partie des agglomérations françaises de taille moyenne, et fonctionne autour d'une **commune centre, Calais, 1ère ville du département du Pas-de-Calais** (avec ses 67 380 habitants) qui est la commune référence du « territoire vécu » alentour, tant en matière d'emploi, de logements, que d'accès aux services, à l'éducation, au sport, à la culture.

Une première « couronne » de communes périurbaines est située dans son aire urbaine d'influence immédiate (Sangatte, Coquelles, Coulogne, Marck, Fréthun). Enfin, une couronne de communes plus rurales est caractérisée par la présence de l'agriculture et de villages historiques.

La particularité de ce territoire à taille humaine, c'est aussi les perspectives très diversifiées que le paysage offre, avec des ouvertures tant sur les collines, les dunes que sur les terres plus à l'Est caractéristiques des paysages de polders.

184 km²**98 828 habitants****14 communes**

- **Notre population :**

Nombre total d'habitants : évolution (2021 / 2015) => aux niveaux du Département 62 / Calaisis / GCTM / et par commune

Les données généralistes sont issues de l'INSEE, notamment du comparateur de territoires à l'échelle de l'arrondissement du Calaisis, soit des 3 EPCI. Cela permet d'avoir un socle de données favorisant la comparaison avec les données issues des bases allocataires CAF, qui ne représentent pas l'ensemble de la population du fait des différents régimes de protection sociale en vigueur (régime agricole, régime minier, etc...)

	Nombre Habitants en 2021	Poids population par communes %	Évolution 2021/2015 %	Lié au solde naturel	Lié aux entrées/ sorties	Nombre de ménages	Superficie km ²	Densité de population hab/km ²
Département Pas-de-Calais	1 461 441		-0,1	0,1	-0,2	627 065	6 671,4	219,1
Arrondissement Calais	152 091		-0,8	0,2	-1	65 710	593,4	256,3
Total GCTM	98 828	100	-1,3	0,2	-1,5	44 731	184	536,8
Calais	67 380	68,18	-2,0	0,3	-2,3	31 949	33,5	2011,3
Marck	10 494	10,62	-0,4	0,2	-0,5	4 037	31,6	332,6
Coulogne	5 414	5,48	0,1	0,2	0,3	2 386	9,2	591
Blériot/Sangatte	4 842	4,90	0,3	0,1	0,3	2 043	14,3	339,1
Coquelles	2 647	2,68	0,8	1,1	1,9	1 114	8,8	301,8
Les Attaques	2 052	2,08	0,9	0	0,9	830	20,8	98,6
Hames-Boucres	1 447	1,46	-0,3	0,3	-0,6	571	12,8	112,9
Fréthun	1 395	1,41	1,3	0,2	1	554	7,9	176,1
Peuplingues	787	0,80	0,2	0,5	-0,3	309	10,4	75,5
Saint-Tricat	770	0,78	0,7	1,1	-0,4	297	7,4	104,8
Bonningues-les-Calais	585	0,59	-0,3	0,5	-0,8	241	8,5	68,9
Pihen-Lès-Guînes	516	0,52	1,4	0,5	0,8	195	9,3	55,8
Nielles-les-Calais	283	0,29	0,4	0,7	-0,3	100	2,5	113,7
Escalles	216	0,22	-1,7	0,1	-1,5	105	7,3	29,6

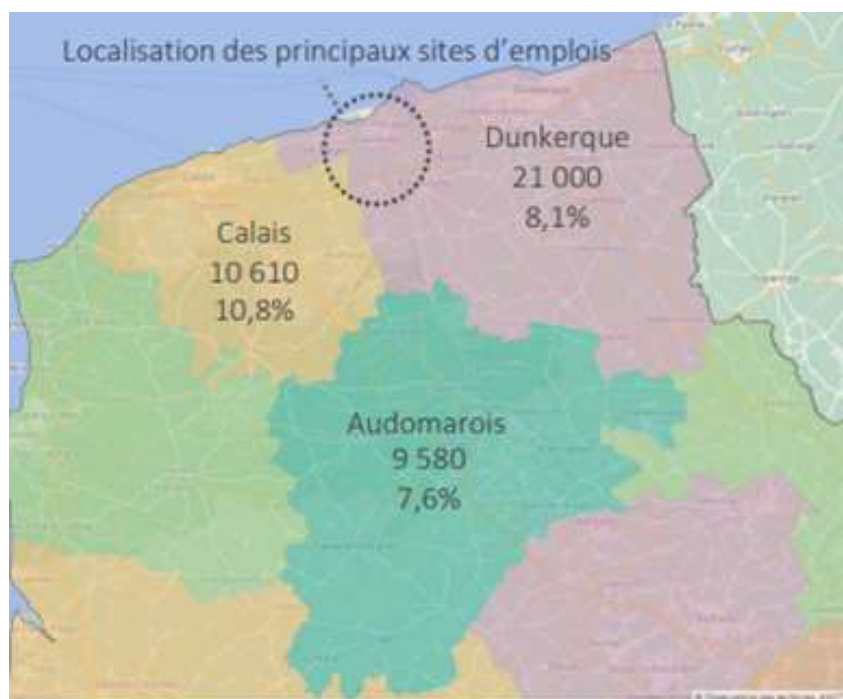
Source : INSEE RP2015 et 2021

La population de l'agglomération est en baisse de 1,3% (en 2021 / 2015)

Il est à noter que notre territoire du littoral est en plein développement et sera prochainement positivement impacté par les grands projets de développement industriel du littoral Nord, notamment chantiers d'intérêt national / développement des « Giga Factories » de la zone portuaire de Dunkerque – Loon Plage – Bourbourg, à hauteur de 30 km autour de ces usines.

Les territoires de la CCRA et de GCTM seront concernés en termes d'infrastructures routières, ferroviaires mais également sur le développement du logement, des services aux familles, de l'accompagnement dans l'insertion emploi.

La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) sera en mesure d'absorber 2/3 des familles venant travailler sur le territoire. Environ 10 000 personnes sont attendues avec une arrivée progressive des salariés à compter de 2025. Sont envisagées la création de 20 000 emplois (construction de 2 nouvelles usines de batteries électriques / Bourbourg et de 2 réacteurs nucléaires / Gravelines) ainsi que la création de 5 à 7 000 logements => besoin estimé à 3 000 hors CUD d'ici 2041



(source : étude SEMAPHORES 2023 et Région HDF)

Il est donc possible de penser que cette dynamique littorale permettra de compenser et donc maintenir le niveau de la population sur notre territoire GCTM ces prochaines années.

Poids de l'agglomération :

L'agglomération GCTM représente près de 7% de la population départementale (1 461 441 habitants dans le département du Pas-de-Calais en 2021 (laquelle baisse de 0,1% depuis 2015)) 68% de la population de l'agglomération réside en sa ville centre de Calais.

Structure démographique et caractéristiques de la population :

Répartition par tranche d'âge

Évolution et structure de la population en 2021						
Intercommunalité-Métropole de CA Grand Calais Terres et Mers (200090751)						
POP T0 - Population par grandes tranches d'âges						
Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	103 440	100,0	107 163	100,0	98 828	100,0
0 à 14 ans	21 497	20,8	21 557	20,1	17 915	18,1
15 à 29 ans	21 373	20,7	23 372	21,8	18 744	19,0
30 à 44 ans	20 417	19,7	19 793	18,5	17 796	18,0
45 à 59 ans	20 823	20,1	20 317	19,0	19 571	19,8
60 à 74 ans	11 912	11,5	14 500	13,5	16 790	17,0
75 ans ou plus	7 418	7,2	7 624	7,1	8 012	8,1

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales; géographie au 01/01/2024.

De 2015 à 2021, on constate le vieillissement progressif de la population de l'agglomération. On constate une baisse de la part des jeunes (moins de 30 ans : -4,8 points) et une hausse de la part des + de 60 ans (+4,5 points).

La population du territoire reste cependant plus jeune (37,1 %) que la moyenne départementale (35,9%).

Un solde naturel positif peu élevé.

Si le Centre hospitalier de Calais enregistre environ 2 000 naissances par an, l'arrondissement a enregistré 1 614 naissances domiciliées sur le territoire pour 1 591 décès.

	Département Pas-de-Calais	Arrondissement de Calais	Grand Calais Terres et Mers
Naissances domiciliées en 2022	15 030	1 614	1 051 contre 1 276 en 2017
Décès domiciliés en 2022	16 088	1 591	1 077

Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2023

Logement :	Département Pas-de-Calais	Arrondissement de Calais	Grand Calais Terres et Mers
Nombre total de logements en 2021	727 951	73 908	50 423
Part des résidences principales en 2021, en %	86,1	88,9	88,7
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2021, en %	6,5	3,2	2,6
Part des logements vacants en 2021, en %	7,3	7,9	8,7
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2021, en %	58	58,6	52,2

Source : Insee, RP2021 exploitation principale en géographie au 01/01/2024

Revenus / précarité :	Nombre ménages fiscaux 2021	Médiane revenus par unité de conso €	Taux de pauvreté %	Variation de l'emploi entre 2015 et 2021 %	2021 Taux d'activité 15/64 ans %	2021 Taux de chômage 15/64 ans %
France			14,5	0,7	74,7	12,1
Pas-de Calais	612 380	20 720	18,4	0,4	71,4	14,7
Arrondissement Calais	64 817	20 540	19,8	0,2	70,5	16,9
Total GCTM	43 914	19 710	23,2	0,3	68,8	20,1
Calais	31 205	18 090	29	0,4	66,8	23,8
Marck	4 021	22 600	13	0,7	73,4	14,4
Coulogne	2 391	22 290	11	-4,3	71,1	12,6
Blériot/Sangatte	2 030	23 630	13	-2,6	72,9	15,1
Coquelles	1 091	24 230	10	0,5	68,7	12,2
Les Attaques	827	22 260	12	-1,2	76,0	10,1
Hames-Boucres	558	22 770	NC	-2,6	72,2	13,3
Fréthun	535	24 060	NC	1,8	79,5	10,4
Peuplingues	303	26 180	NC	1,2	77,5	8,6
Saint-Tricat	293	25 570	NC	-0,9	76,8	5,4
Bonningues-les-Calais	249	26 720	NC	-0,1	79,4	4,8
Pihen-Lès-Guînes	199	25 050	NC	1,3	79,8	9,3
Nielles-les-Calais	100	28 050	NC	-9,0	75,6	5,8
Escalles	112	24 740	NC	-0,5	79,9	9,0

Source : INSEE

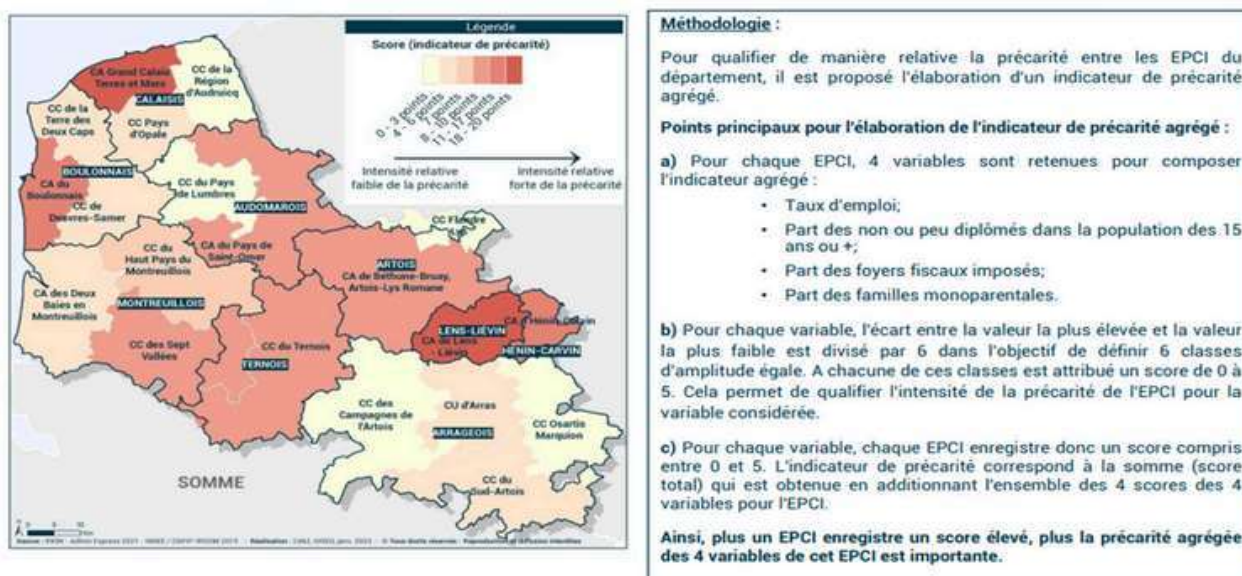
En synthèse, **le territoire reste peuplé et jeune mais est marqué par :**

- Un **taux de pauvreté** élevé

L'arrondissement de Calais est marqué par un taux supérieur au taux départemental (+ 1,4 points), avec le territoire de Grand Calais Terres et Mers qui culmine à 23,2%, soit 4,8 points de plus qu'au niveau départemental. De plus, l'indicateur de précarité est très élevé d'après le Conseil Départemental au même titre que le territoire de Lens Liévin ; en progression chez les jeunes 35% < 30ans, insee 2021

Aussi les indicateurs de santé sont préoccupants ; des enjeux d'accessibilité alimentaire, de santé, de nutrition, d'éducation et sensibilisation sont importants sur le territoire.

Mesure de la précarité relative entre EPCI du Pas-de-Calais par scoring - 2019



- Un **taux de chômage** des 15-64 ans en baisse mais reste élevé

A noter que le taux chômage baisse (20,1 en 2021 contre 23,5 en 2015) et le taux activité monte (68,8% en 2021 contre 67,2% en 2015)

Le taux de chômage sur l'arrondissement est plus élevé que le taux départemental avec le territoire du Grand Calais, fortement touché. De nombreuses usines ont fermé sur le territoire (Prysmian-Draka câblage-énergie, Meccano jeux de construction, Synthexim – Chimie).

Cela est corroboré au niveau de la Maison des Solidarités du Calaisais, faisant de Grand Calais Terres et Mers, l'un des territoires les plus touchés avec les Communautés d'Agglomération du Boulonnais, Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Taux de pauvreté par EPCI – 2019

(seuil de pauvreté à 60%)

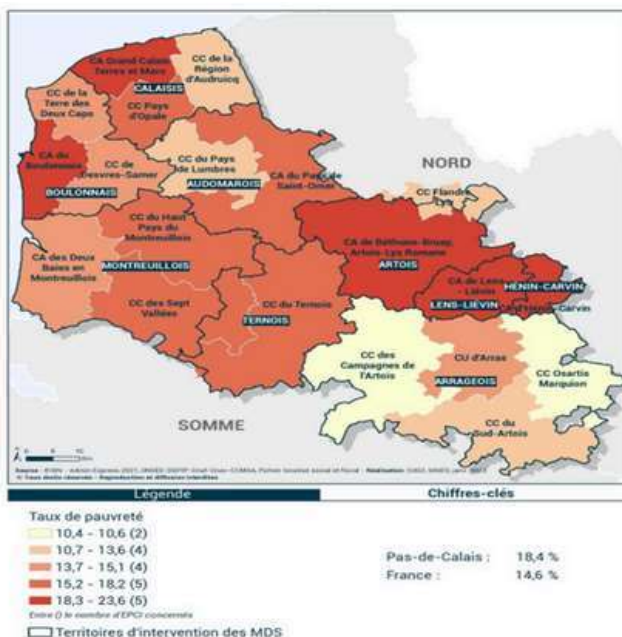
Définition (INSEE) :

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure en effet la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue.

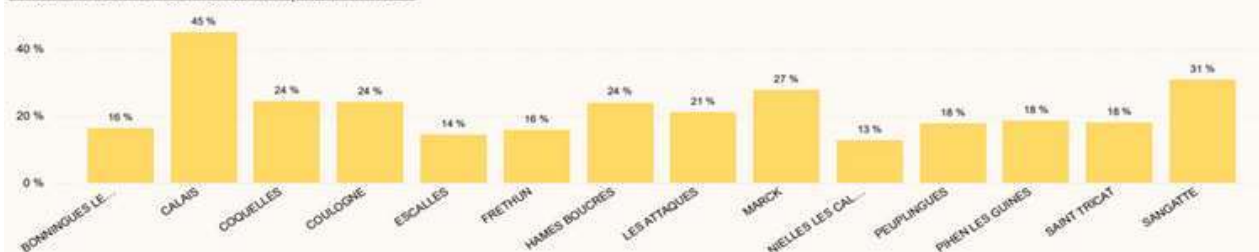
Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des **taux de pauvreté** selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

Le taux de pauvreté est un indicateur issu du Fichier localisé social et fiscal (filosofi) non calculable à l'échelle MDS (indicateur non agrégeable puisque composé d'un ensemble de données dont on ne dispose pas et/ou dont on ne connaît pas la méthode de calcul). Cet indicateur est donc présenté ici à l'échelle EPCI.



Groupes de référence	Nb allocataires dans le champ du RUC	Nb allocataires à bas revenus	Taux allocataires bas revenus
▲ Caf du PAS-DE-CALAIS	276 184	94 792	34 %
EPCI	Nb allocataires dans le champ du RUC	Nb allocataires à bas revenus	Taux allocataires bas revenus
▲ CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS	21 470	8 637	40 %
Communes	Nb allocataires dans le champ du RUC	Nb allocataires à bas revenus	Taux allocataires bas revenus
▲ BONNINGUES LES CALAIS	62	10	16 %
CALAIS	16 723	7 448	45 %
COQUELLES	327	79	24 %
COULOGNE	825	197	24 %
ESCALLES	28	4	14 %
FRETHUN	212	33	16 %
HAMES BOUCRES	227	54	24 %
LES ATTAQUES	308	64	21 %
MARCK	1 745	479	27 %
NIELLES LES CALAIS	32	4	13 %
PEUPLINGUES	97	17	18 %
PIHEN LES GUINES	76	14	18 %
SAINT TRICAT	101	18	18 %
SANGATTE	707	216	31 %
Total	21 470	8 637	40 %

Taux d'allocataires à bas revenus par communes



Population allocataire :

	Nb total d'allocataires	Nb d'enfants 0-19 ans	Nb personnes couvertes	Population Totale	Taux de couverture population
Caf 62	307 398	307 994	754 643	1 462 167	52%
CC Grand Calais Terres et Mer	24 370	21 810	55 578	98 975 98 828 insee 2021 ?	56%
Total ADS CALAIS	33 399	33 496	81 651	152 235	54%

Sur le territoire de l'Antenne Développement Social (ADS) CAF Calais, en moyenne, 1 habitant sur 2 est couvert par une prestation familiale. Cela représente 11% du nombre d'allocataires au niveau départemental.

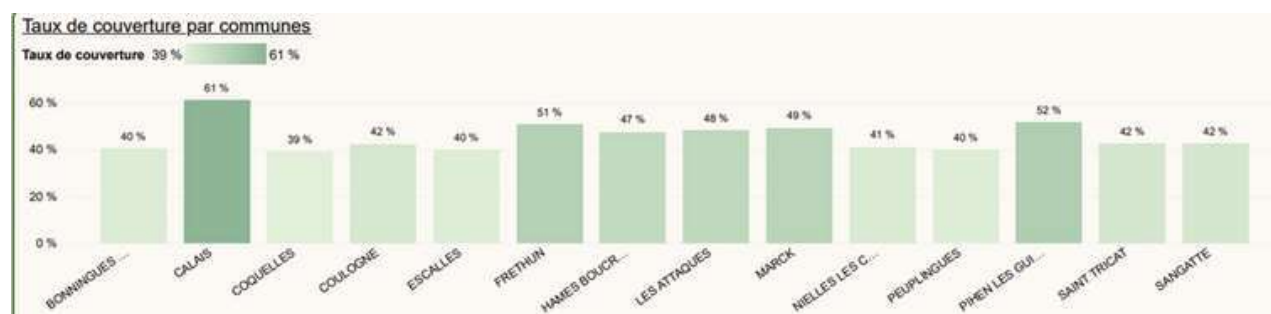
- Population allocataire globale

zones	Nb total allocataires	Nb d'enfants de 0 à 19 ans	Nb personnes couvertes	Population totale	Taux de couverture population
▲ Caf du PAS-DE-CALAIS	307 398	307 994	754 643	1 462 167	52 %

EPCI	Nb total allocataires	Nb d'enfants de 0 à 19 ans	Nb personnes couvertes	Population totale	Taux de couverture population
▼ CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS	24 370	21 810	55 578	98 975	56 %

Communes	Nb total allocataires	Nb d'enfants de 0 à 19 ans	Nb personnes couvertes	Population totale	Taux de couverture population
▲ BONNINGUES LES CALAIS	66	118	231	572	40 %
CALAIS	19 338	15 418	41 329	67 544	61 %
COQUELLES	374	449	1 016	2 601	39 %
COULOGNE	872	984	2 301	5 451	42 %
ESCALLES	28	42	87	219	40 %
FRETHUN	227	324	704	1 390	51 %
HAMES BOUCRES	240	308	692	1 457	47 %
LES ATTAQUES	324	438	978	2 040	48 %
MARCK	1 816	2 334	5 178	10 523	49 %
NIELLES LES CALAIS	32	62	117	286	41 %
PEUPLINGUES	100	149	312	784	40 %
PIHEN LES GUINES	80	121	260	503	52 %
SAINT TRICAT	108	150	324	765	42 %
SANGATTE	765	913	2 049	4 840	42 %
Total	24 370	21 810	55 578	98 975	56 %

Calais, plus grande ville du département, détient la plus grande part d'allocataires, soit 57,9% avec 61,1% de la population couverte par une prestation familiale.



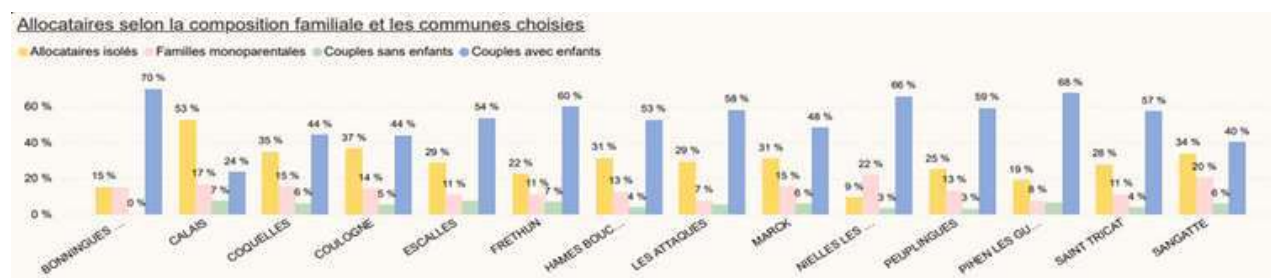
- Population allocataire selon la composition familiale :

zones	Allocataires isolés	%	Familles monoparentales	%	Couples sans enfants	%	Couples avec enfants	%	Nb total d'allocataires
Caf du PAS-DE-CALAIS	131 054	43 %	45 792	15 %	21 282	7 %	109 270	36 %	307 398

EPCI	Allocataires isolés	%	Familles monoparentales	%	Couples sans enfants	%	Couples avec enfants	%	Nb total d'allocataires
CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS	11 744	48 %	3 958	16 %	1 688	7 %	6 980	29 %	24 370

Communes	Allocataires isolés	%	Familles monoparentales	%	Couples sans enfants	%	Couples avec enfants	%	Nb total d'allocataires
BONNINGUES LES CALAIS	10	15 %	10	15 %	0	0 %	46	70 %	66
CALAIS	10 161	53 %	3 213	17 %	1 418	7 %	4 546	24 %	19 338
COQUELLES	130	35 %	57	15 %	22	6 %	165	44 %	374
COULOGNE	319	37 %	125	14 %	46	5 %	382	44 %	872
ESCALLES	8	29 %	3	11 %	2	7 %	15	54 %	28
FRETHUN	51	22 %	25	11 %	15	7 %	136	60 %	227
HAMES BOUCRES	75	31 %	30	13 %	9	4 %	126	53 %	240
LES ATTAQUES	95	29 %	24	7 %	17	5 %	188	58 %	324
MARCK	563	31 %	277	15 %	102	6 %	874	48 %	1 816
NIELLES LES CALAIS	3	9 %	7	22 %	1	3 %	21	66 %	32
PEUPLINGUES	25	25 %	13	13 %	3	3 %	59	59 %	100
PIHEN LES GUINES	15	19 %	6	8 %	5	6 %	54	68 %	80
SAINT TRICAT	30	28 %	12	11 %	4	4 %	62	57 %	108
SANGATTE	259	34 %	156	20 %	44	6 %	306	40 %	765
Total	11 744	48 %	3 958	16 %	1 688	7 %	6 980	29 %	24 370

Source : BCA 2022



Au niveau départemental, on dénombre environ 15% de familles monoparentales (population Caf), ce qui correspond également à l'ADS de Calais, avec une proportion plus élevée sur le territoire du Grand Calais Terres et Mers.

- Population **allocataire selon la composition familiale**

Groupes de référence	Allocataires avec emploi	%	Allocataires au chômage	%	Allocataires étudiants	%	Allocataires à la retraite	%	Allocataires inactifs	%	Nb total allocataires
▲ Caf du PAS-DE-CALAIS	172 699	56 %	33 913	11 %	5 694	2 %	23 613	8 %	71 479	23 %	307 398

EPCI	Allocataires avec emploi	%	Allocataires au chômage	%	Allocataires étudiants	%	Allocataires à la retraite	%	Allocataires inactifs	%	Nb total allocataires
▲ CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS	12 088	50 %	3 428	1...	889	4 %	1 901	8 %	6 064	25 %	24 370

Communes	Allocataires avec emploi	%	Allocataires au chômage	%	Allocataires étudiants	%	Allocataires à la retraite	%	Allocataires inactifs	%	Nb total d'allocataires
▲ BONNINGUES LES CALAIS	55	83 %	2	3 %	1	2 %	3	5 %	5	8 %	66
CALAIS	8 726	45 %	2 898	15 %	860	4 %	1 661	9 %	5 193	27 %	19 338
COQUELLES	247	66 %	38	10 %	2	1 %	39	10 %	48	13 %	374
COULOGNE	577	66 %	109	13 %	5	1 %	41	5 %	140	16 %	872
ESCALLES	20	71 %	3	11 %	0	0 %	1	4 %	4	14 %	28
FRETHUN	163	72 %	16	7 %	1	0 %	14	6 %	33	15 %	227
HAMES BOUCRES	170	71 %	21	9 %	3	1 %	9	4 %	37	15 %	240
LES ATTAQUES	223	69 %	34	10 %	3	1 %	8	2 %	56	17 %	324
MARCK	1 170	64 %	199	11 %	5	0 %	75	4 %	367	20 %	1 816
NIELLES LES CALAIS	29	91 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	3	9 %	32
PEUPLINGUES	76	76 %	8	8 %	1	1 %	2	2 %	13	13 %	100
PIHEN LES GUINES	62	78 %	4	5 %	1	1 %	2	3 %	11	14 %	80
SAINT TRICAT	81	75 %	10	9 %	0	0 %	2	2 %	15	14 %	108
SANGATTE	489	64 %	86	11 %	7	1 %	44	6 %	139	18 %	765
Total	12 088	50 %	3 428	14 %	889	4 %	1 901	8 %	6 064	25 %	24 370

- Allocataires à Bas Revenus (dans le champ du RUC)

La notion de « revenu par unité de consommation » (RUC) a été retenue. Pour le calcul du RUC de chaque allocataire on considère le revenu mensuel disponible avant impôts, qui est égal à la somme des revenus annuels déclarés par l'allocataire à la CAF, divisés par 12, et du total des prestations perçues au titre du mois d'observation. Ensuite, pour chaque ménage, on calcule un nombre d'unités de consommation en fonction d'une échelle d'équivalence permettant de prendre en compte des économies d'échelle en fonction de la taille des familles.

En 2023, le seuil de bas revenus était fixé à 1 253 € et la médiane à 1 945 €.

	Nb d'allocataires dans le champ du RUC	Nb d'allocataires à bas revenus	% allocataires bas revenus
Caf 62	276 184	94 792	34%
CC Pays d'Opale	4 090	1 012	25%
CC Région d'Audruicq	4 382	978	22%
CC Grand Calais Terres et Mers	21 470	8 637	40%
Total ADS CALAIS	29 942	10 627	35%

Concernant les allocataires à bas revenus dans le champ du RUC, ils représentent 35% au niveau de l'ADS.

- Pourcentage élevé **d'allocataires à Bas Revenus** (dans le champ du RUC)

	Nb d'allocataires dans le champ du RUC	Nb d'allocataires à bas revenus	% allocataires bas revenus
Calais	16 723	7 448	45%
Guînes	1 056	349	33%
Sangatte	707	216	31%
Audruicq	916	278	30%
Ardres	777	227	29%

Ces 5 communes détiennent un fort taux d'allocataires à bas revenus confirmant ainsi la situation du territoire de l'ADS vu ci-dessus.

- Faible pourcentage d'allocataires à Bas Revenus (dans le champ du RUC)

	Nb d'allocataires dans le champ du RUC	Nb d'allocataires à bas revenus	% allocataires bas revenus
Bainghen	26	1	4%
Herbinghen	49	3	6%
Rodelinghem	81	10	12%
Vieille Eglise	245	32	13%
Nielles Lès Ardres	72	9	13%
Nielles Lès Calais	32	4	13%

Ces communes se situent en zone rurale. Il faut néanmoins avoir une vigilance sur ces territoires pour ces allocataires pour lesquels les moyens de transport, l'accès aux services publics restent difficiles et peuvent par la même occasion, renoncer à certains droits par méconnaissance (lutte contre le non-recours).

- Bénéficiaires du RSA

	Nb BRSA > moins de 6 mois	Nb BRSA entre 6 mois et 1 an	Nb BRSA entre 1 et 2 ans	Nb BRSA < plus de 2 ans	Total BRSA
Total Département 62	3 529	3 233	4 944	36 701	48 407
CC Grand Calais Terres et Mers	337	302	440	3 967	5 046
Total Arrondissement du Calaisis	413	368	528	4 570	5 879

Les bénéficiaires de RSA du territoire de l'arrondissement représentent 12,1 % de la population départementale, dont 77,7% sont dans cette situation depuis plus de 2 ans.

Au niveau de l'agglomération, les villes ayant un nombre de bénéficiaires importants sont Calais, Marck en Calaisis, Coquelles, Les Attaques et Hames-Boucres.

Groupes de références	Bénéficiaires depuis moins de 6 mois	%	Bénéficiaires depuis 6 mois à 1 an	%	Bénéficiaires depuis 1 an à 2 ans	%	Bénéficiaires depuis plus de 2 ans	%	Total Bénéficiaires RSA
▲ Caf du PAS-DE-CALAIS	3 529	7 %	3 233	7 %	4 944	10 %	36 701	76 %	48 420

EPCI	Bénéficiaires depuis moins de 6 mois	%	Bénéficiaires depuis 6 mois à 1 an	%	Bénéficiaires depuis 1 an à 2 ans	%	Bénéficiaires depuis plus de 2 ans	%	Total Bénéficiaires RSA
▲ CA GRAND CALAIS TERRES ET M...	337	7 %	302	6 %	440	9 %	3 967	79 %	5 048

Communes	Bénéficiaires depuis moins de 6 mois	%	Bénéficiaires depuis 6 mois à 1 an	%	Bénéficiaires depuis 1 an à 2 ans	%	Bénéficiaires depuis plus de 2 ans	%	Total Bénéficiaires RSA
▲ BONNINGUES LES CALAIS	0	0 %	0	0 %	1	33 %	2	67 %	3
CALAIS	288	6 %	266	6 %	391	9 %	3 568	79 %	4 514
COQUELLES	4	12 %	3	9 %	1	3 %	25	76 %	33
COULOGNE	6	7 %	8	10 %	4	5 %	65	77 %	84
ESCALLES	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2	100 %	2
FRETHUN	2	15 %	1	8 %	0	0 %	10	77 %	13
HAMES BOUCRES	2	8 %	4	17 %	2	8 %	16	67 %	24
LES ATTAQUES	1	3 %	2	6 %	1	3 %	27	87 %	31
MARCK	24	11 %	12	5 %	25	11 %	159	72 %	220
NIELLES LES CALAIS	0	0 %	0	0 %	1	50 %	1	50 %	2
PEUPLINGUES	0	0 %	1	13 %	1	13 %	6	75 %	8
PIHEN LES GUINES	1	20 %	0	0 %	2	40 %	2	40 %	5
SAINT TRICAT	2	20 %	0	0 %	1	10 %	7	70 %	10
Total	337	7 %	302	6 %	440	9 %	3 967	79 %	5 048

• Accompagnement social par les partenaires du territoire :

• La CAF

L'antenne de développement social Caf du Calaisis accompagne les familles, avec enfant à charge de moins de 20 ans, selon une offre de travail spécialisée : séparation, décès d'enfant, décès du parent, impayé de loyer – bailleurs privés, monoparentalité / bénéficiaires du RSA, naissance, pour une durée de 24 mois, à compter de la date du fait générateur.

A ce titre, pour l'année 2023, ce sont 383 familles du territoire du Grand Calais Terres et Mers, qui ont bénéficié d'un accompagnement par un travailleur social dont une majorité venant de la commune de Calais mais également de Marck en Calaisis, Coulogne, Sangatte Blériot Plage et Hames Boucres.

Concernant le montant des prestations individuelles versées sur le territoire, ce sont près de 15 000 000 € versés tous les mois aux familles de Grand Calais Terres et Mers.

• Le Conseil Départemental

La Maison du Département Solidarité (MDS) a pour mission d'accueillir tout public, d'écouter les besoins et les attentes des habitants, de les orienter et de les accompagner.

Le standard de la MDS compte 35 340 appels décrochés. Les agents d'accueil ont donc apporté autant de réponses en 2024.

Les équipes de la MDS exercent leurs missions dans des permanences sociales, les points d'accueil et les consultations d'enfants qui sont organisés sur site, sur le territoire de GCTM et lors des visites à domicile.

En 2024, la MDS a honoré 410 permanences sociales pour GCTM et reçu 1463 usagers à leur demande ainsi que 319 consultations de PMI et examiné 2480 enfants au titre de la prévention, 1011 enfants ont été rencontrés dans les écoles lors des Bilans de 4 ans permettant des orientations vers les professionnels de santé.

La Maison du Département Solidarité a pour mission de participer à l'élaboration à la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité et de développement social : politiques dédiés à l'inclusion sociale et professionnelle ainsi qu'au soutien des enfants et des familles, des personnes âgées en situation de handicap dans le cadre des politiques publiques relatives à la santé et au logement.

Les permanences sociales ont vocation à recevoir tout public rencontrant des problématiques diverses :

- Difficultés financières, de la subsistance et des biens de premières nécessités. Les assistantes sociales ont instruit 867 demandes d'aides financières pour un montant total de 139 198 euros principalement au titre de la subsistance et des biens de premières nécessités.
- Ouvertures de droits divers
- Situations familiales complexes : difficultés éducatives, violences intrafamiliales, séparations.
- Le logement : accompagnement démarches, logement insalubres
- Protection de l'enfance avec le constat d'une hausse des situations complexes entre 2023 et 2024 notamment sur le secteur du Beau-Marais
- Accompagnement aux démarches, écoute, orientations

- **La MSA**

La MSA participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural.

La population d'action sanitaire et sociale se traduit par :

- Des actions individuelles auprès des ressortissants sous forme de prestations fixes et d'accompagnement social
- Des actions collectives liées à l'appartenance à un groupe dû à l'inscription sur un territoire de vie. La MSA intervient auprès des familles, des jeunes, des personnes en situation de précarité ou en difficulté sociale, les personnes handicapées, les personnes âgées en milieu rural.

- **Les communes et leur CCAS**

La commune de Calais possède de nombreux dispositifs de prévention et d'accompagnement individuel et/ou collectif (PRE, CDDF, SAS Coluche, Education et Insertion par le sport, contrat ville, ...)

Les CCAS des communes accompagnent leurs usagers : accueil, écoute, orientation, attribution d'aides sociales (secours, aides cantine, loisirs ...). A noter à Calais, son nouvel équipement Maison des Femmes (la 1ère créée dans le département du Pas-de-Calais.

Ouverte à toutes, une maison qui :

- rassemble, qui écoute, qui ne juge pas et se concentre sur le besoin sans stigmatiser un parcours ou une situation.
- s'adresse à toutes les femmes parce qu'elles ont toutes besoin, à un moment de leur vie, d'être écoutées, soulagées quel que soit le niveau des difficultés rencontrées. Un problème lié à la parentalité, un besoin de solution de garde pour les enfants, un mal-être qu'elles n'arrivent pas à expliquer, des démarches administratives qui semblent insurmontables, un accompagnement en termes de santé, des violences subies à la maison, des problèmes financiers, des questionnements autour de l'emploi...

- **L'agglomération GCTM**

Des démarches structurantes permettent d'accompagner les habitants notamment FICS, politique ville, CISPD ...

Diagnostic & enjeux par thématiques

- **Petite Enfance**

Chiffres relatifs au public

- Baisse du nombre des naissances : (cf ci-dessus, page 5)
- Taux natalité reste plus élevé qu'ailleurs : 11,5% GCTM contre 11,1% au niveau départemental et 11,3% au niveau national
- Caractéristiques des enfants : des troubles du langage et indicateurs de santé préoccupants (notamment sur les plans psychologique et psychique)
- **Taux de couverture** : indicateur qui permet de mettre en évidence le nombre de place formel en petite enfance (tout accueil confondu : individuel, collectif, toute petite section, etc...) pour 100 enfants. Voici les taux sur la période 2018 – 2022, comparativement au département ainsi qu'au niveau national :

	2018	2019	2020	2021
GCTM	46,3%	50,4%	48,3%	50,5%
DPT 62	55,8%	56,2%	54,2%	55,5%
NATIONAL	59,4%	59,8%	58,8%	59,4%

Pour la période de la COG 2023-2027, le taux de référence est de 58%, permettant ainsi d'activer certains bonus notamment en investissement et favoriser l'émergence de nouvelles places de crèche. Le territoire de GCTM est inférieur à ce taux de référence de 8 points en 2021.

Etat de l'offre Petite enfance - accueil individuel

L'arrondissement de Calais dispose de 5 Relais Petite Enfance dont 3 sur le territoire de Grand Calais Terres et Mers :

Nom du RPE	Type de Gestionnaire	Nb d'ETP animatrice de RPE	Territoire de Compétence	Nb d'assistantes maternelles actives au 31/12/2024 dans le territoire de compétence	Ratio Etp /AM
RPE Calais	Ville	3	Calais	141	1 ETP pour 47AM
RPE Coquelles	Associatif	0,3	Coquelles	10	1 ETP pour 33AM
RPE Marck	Ville	1	Marck	37	1 ETP pour 37AM
3 RPE de GCTM :		4,3		188	1 ETP pour 44 ASMAT
RPE CCRA	CIAS Région Audruicq	2	CCRA	153	1 ETP pour 76,5 AM
RPE CCPO	EPCI	1,8	CCPO	128	1 ETP pour 71 AM
Total Arrondissement de Calais		8,1		469	1 ETP pour 58 AM

Au niveau de l'arrondissement, à ce jour, le ratio moyen est de 1 ETP pour 57 AM soit proche de la cible définie dans la COG en 2027 de 1 ETP pour 56 AM.

Le projet d'ouverture du RPE Mutualisé, pour le 01er janvier 2025, sera géré par la communauté d'agglomération du Grand Calais Terres et Mers, et qui couvrirait les communes suivantes : Les Attaques, Fréthun, Hames-Boucres, Saint-Tricat, Pihen les Guînes, Coulogne, Peuplingues, Bonningues lès Calais, et Escalles. 57 assistantes maternelles sont recensées actives sur ce territoire ; ce qui portera le niveau de service de GCTM à 5,2 ETP pour 4 RPE et 245 ASMAT => soit un ratio total favorable sur le territoire de GCTM de 1 ETP pour 47 ASMAT

Avec l'ouverture de ce nouvel RPE, 13 communes sur 14 seront couvertes par RPE. Seule la commune de Sangatte Blériot ne le sera pas avec 8 assistantes maternelles en activité, sans ce service.

Toutefois, la population des assistantes maternelles décroît. A ce jour, le territoire détient 526 assistantes maternelles actives (153 pour la CCRA, 128 pour la CCPO et 245 pour GCTM) avec un grand nombre d'assistantes maternelles âgées de 50 ans et +. De ce fait, les actions type forums pour permettre de relancer l'intérêt sont organisées en partenariat avec France Travail et le Conseil Départemental mais également en lien avec les RPE, dans le cadre de leur mission de valorisation du métier.



Evolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants

CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS

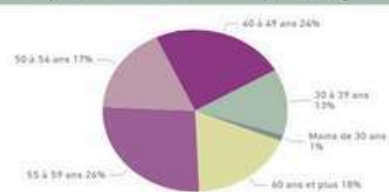
Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution*
Enfants de 2 ans scolarisés	329	423	272	329	340	1,5%
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	1 601	1 821	1 716	1 733	1 716	1,7%
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	19	12	17	24	31	13,0%
Assistantes maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	117	124	123	111	106	-2,0%
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	36,2%	39,4%	41,7%	43,4%	44,6%	-2,1%
Enfants < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	22	19	15	20	20	-2,4%
Assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA < 3 ans	9,3	9,5	9,5	8,4	6,2	-3,2%
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA < 3 ans	15,9	15,3	17,8	18,0	18,5	3,8%
Assistantes maternelles agréées en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	70,4	59,6	62,1	49,1	56,3	-5,4%
Assistantes maternelles agréées en activité au 31/12	323	315	295	256	242	-7,0%
Assistantes maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	309	351	341	306	279	-8,0%

*Evolution annuelle moyenne

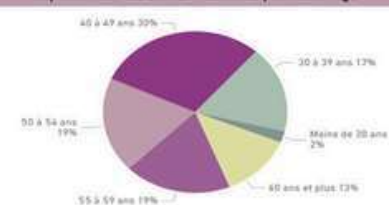
FRANCE ENTIERE

Indicateurs	2022	Evolution annuelle moyenne
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	840 443	-4,5%
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	78 842	15,7%
Assistantes maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	67 705	-1,4%
Enfants de 2 ans scolarisés	62 772	-6,3%
Enfants < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	50 401	-1,1%
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	31,5%	1,0%
Assistantes maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	247 708	-6,2%
Assistantes maternelles agréées en activité au 31/12	214 815	-4,7%
Assistantes maternelles agréées en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	59,7	-7,1%
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA < 3 ans	21,1	5,4%
Assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA < 3 ans	10,8	-3,2%

Répartition des assistantes maternelles par classe d'âge



Répartition des assistantes maternelles par classe d'âge



Evolution du public potentiel avec enfants

CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS

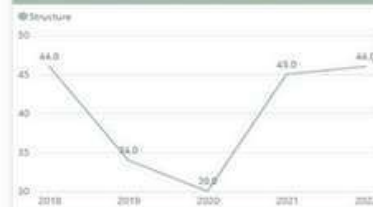
Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution*
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	3 206	3 039	2 659	2 796	2 700	-4,2%
Enfants Caf & Msa < 3 ans	3 461	3 326	3 098	3 034	2 952	-3,9%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	3 633	3 601	3 455	3 244	3 112	-5,1%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	25,5%	24,4%	23,6%	22,9%	25,1%	-0,5%
Familles Caf & Msa < 3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	0	0	0	0	0	0,0%
Enfants Caf & Msa < 3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	11	8	10	11	14	8,2%
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	46	34	30	45	48	0,0%
Enfants Caf & Msa < 3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	31	19	22	33	37	4,5%
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent	36,9%	39,0%	39,1%	43,8%	45,4%	3,9%
Enfants Caf < 3 ans dont tous les parents travaillent	1 292	1 251	1 170	1 263	1 278	-0,3%
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa < 1 an	37,2%	33,9%	37,7%	36,9%	37,7%	0,4%
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	1 730	1 796	1 713	1 639	1 627	-1,5%

*Evolution annuelle moyenne

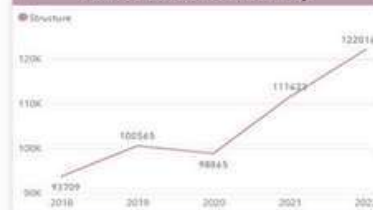
FRANCE ENTIERE

Indicateurs	2022	Evolution annuelle moyenne
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	1 619 225	-1,7%
Enfants Caf & Msa < 3 ans	1 989 600	-1,6%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	2 003 737	-2,0%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	17,8%	2,0%
Familles Caf & Msa < 3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	403	-0,9%
Enfants Caf & Msa < 3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	36 126	6,8%
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	111 668	11,0%
Enfants Caf & Msa < 3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	93 955	1,8%
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent	56,3%	0,2%
Enfants Caf < 3 ans dont tous les parents travaillent	1 068 165	0,0%
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa < 1 an	36,2%	2,7%
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	856 569	-

Familles bénéficiaires du CMG de la Paje



Familles bénéficiaires du CMG de la Paje



Evolution du public potentiel des assistantes maternelles

CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS

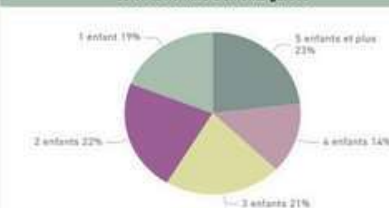
Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution*
Familles avec enfants < 6 ans employant une assistante maternelle	809	790	743	674	651	-5,3%
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	977	942	884	802	764	-6,0%
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	481	516	485	436	447	-1,5%
Assistantes maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	148	152	144	111	100	-9,3%
Assistantes maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	119	103	105	96	86	-7,8%
Assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	56	60	46	49	56	0,0%
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	17,3%	19,0%	15,6%	19,1%	23,1%	7,5%

*Evolution annuelle moyenne

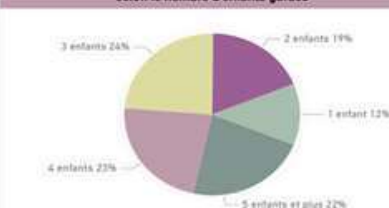
FRANCE ENTIERE

Indicateurs	2022	Evolution annuelle moyenne
Familles avec enfants < 6 ans employant une assistante maternelle	656 870	-1,9%
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	739 911	-2,3%
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	570 791	0,1%
Assistantes maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	66 071	-10,5%
Assistantes maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	100 450	-2,5%
Assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	48 294	1,1%
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	22,5%	9,1%

Répartition des assistantes maternelles actives au 31 décembre 2022 selon le nombre d'enfants gardés



Répartition des assistantes maternelles actives au 31 décembre 2022 selon le nombre d'enfants gardés



Nombre moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle

3,2 3,4

Nombre moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par une assistante maternelle

82 111

Montant du salaire mensuel net moyen des assistantes maternelles

1005,42 1499,81

Montant du salaire horaire moyen des assistantes maternelles

3,54 3,91

Nombre d'assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Cal et Msa de moins de 3 ans

8,2 10,8

Lieux de garde des enfants et attractivité du territoire

2022

Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de garde (a+b)	764
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune (a)	517
Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence (a+c)	785
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b)	226
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de résidence - flux entrant (c)	268
Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant (c-b)	42

Lieux de garde des enfants et attractivité du territoire

2022

Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de garde (a+b)	738 811
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune (a)	401 565
Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence (a+c)	738 811
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b)	322 122
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de résidence - flux entrant (c)	322 122
Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant (c-b)	0

Etat de l'offre Petite enfance - accueil collectif

Compétence Petite Enfance GCTM

La communauté d'agglomération a une compétence partielle en matière de petite enfance.

En effet, elle ne s'occupe que de la petite enfance dans les petits villages, soit 9 communes sur 14 (Escalles, Les Attaques, Saint Tricat, Fréthun, Hames Boucres, Nielles Les Calais, Bonningues lès Calais, Peuplingues, Pihen lès Guines). Les communes urbanisées détiennent la compétence petite enfance.

Sur le territoire de compétence de GCTM, le territoire dispose en gestion PSU :

- 1 Multi accueil gestion GCTM à Fréthun de 20 places
- 1 Multi accueil gestion GCTM aux Attaques de 20 places

Ces structures ont chacune augmenté de 5 places au 4ème trimestre 2023, afin de répondre aux besoins des familles.

En termes d'indicateurs (réel 2023) :

	Crèche de Fréthun	Crèche des Attaques
Taux de facturation	106,32%	103,72%
Prix de revient	13,86€	15,13€
PF moyenne horaire	2,31€	2,02€
Taux d'occupation réel	70,13%	61,64%

Il n'y a pas de structures en gestion Paje sur le territoire de compétence GCTM.

Compétence Petite Enfance Ville de Sangatte Blériot Plage

La ville dispose d'un multi accueil de 40 places sur 2 sites (20 places à Blériot Plage et 20 places à Sangatte). Les deux sites sont distants de 5 km. Il n'y a pas de structure Paje dans la commune.

	Crèche de Sangatte – Blériot Plage
Taux de facturation	104,68%
Prix de revient	10,57€
PF moyenne horaire	2,36€
Taux d'occupation réel	69,58%

Le travail de l'antenne sera d'accompagner le partenaire sur l'amélioration de son taux d'occupation.

Compétence Petite Enfance Ville de Coulogne

La commune dispose :

En gestion Paje :

- 1 Maison des assistantes maternelles de 16 places à Coulogne (non financée par la Caf)

Cette maison des assistantes maternelles n'a jamais été financée par la Caf. Ouverte depuis mars 2015, le bail ne sera pas renouvelé dans 3 ans et les assistantes maternelles sont à la recherche de nouveaux locaux. L'accompagnement de la Caf se limite au FME à hauteur de 1 000 € par place. Cela a été décliné par les assistantes maternelles car ce financement ne leur permettrait pas de financer l'acquisition d'un bien.

En gestion Psu (15 places) :

- 1 Multi accueil gestion ville de 15 places

	Crèche de Coulogne
Taux de facturation	110%
Prix de revient	16,52€
PF moyenne horaire	1,82€
Taux d'occupation réel	67,64%

L'antenne accompagne le projet de transfert et extension de la crèche (à hauteur de 23 places) dans l'optique de son implantation dans un nouveau quartier de Coulogne avec plus de 200 nouveaux logements en location et accession.

Compétence Petite Enfance Ville de Marck en Calaisis

La commune dispose :

En gestion Paje :

- 1 Micro-crèche Paje de 12 places (non financée par la Caf)

En gestion Psu (60 places) :

- 1 Multi accueil gestion ville de 35 places
- 1 Jardin d'enfants gestion ville de 12 places

	Crèche de Marck	Jardin d'enfants de Marck
Taux de facturation	107,44%	107,15%
Prix de revient	13,48€	10,58€
PF moyenne horaire	1,81€	1,55€
Taux d'occupation réel	67,16%	87,87%

Compétence Petite Enfance Ville de Calais

La commune dispose :

En gestion Paje :

- 1 Micro-crèche gestion Happy Zou de 12 places
- 1 Micro-crèche gestion Laurémi de 12 places
- 1 Maison des assistantes maternelles de 12 places

En gestion Psu (378 places) :

- 1 Crèche interentreprises gestion Bulle de Vie de 36 places – dont la ville de Calais réserve 21 places
- 1 Crèche associative gestion Association Espace Fort de 28 places
- 1 Crèche associative Association Matisse de 25 places
- 1 Jardin d'enfants associatif Association Matisse de 16 places
- 1 Jardin d'enfants associatif Noé de 24 places
- 1 Crèche familiale « Les petits lutins » gestion ville de 38 places
- 1 Multi accueil « Arc en Ciel » gestion ville de 40 places
- 1 Multi accueil « L'Ile aux enfants » gestion ville de 65 places
- 1 Multi accueil « Canailloux » gestion ville de 60 places
- 1 Multi accueil « Frimousses » gestion ville de 40 places.

	Crèche Canailloux	Crèche Ile aux enfants	Crèche familiale
Taux de facturation	103,72%	103,83%	103,19%
Prix de revient	16,36€	13,96€	16,90€
PF moyenne horaire	1,43€	1,48€	1,51€
Taux d'occupation réel	69,54%	74,35%	57,55%
	Crèche Frimousses	Crèche Espace Fort	Crèche Matisse
Taux de facturation	105,43%	105,49%	100,02%
Prix de revient	15,02€	12,87€	10,07€
PF moyenne horaire	1,56€	0,66€	0,68€
Taux d'occupation réel	77,05%	71,12%	90,32%
	Crèche Arc en Ciel	Jardin d'enfants Noé	Crèche Bulles de vie
Taux de facturation	102,29%	106,59%	103,15%
Prix de revient	13,50€	10,33€	13,23€
PF moyenne horaire	1,85€	1,67€	1,71€
Taux d'occupation réel	76,49%	58,86%	70,98%
	Jardin d'enfants Matisse		
Taux de facturation	100,73%		
Prix de revient	12,14€		
PF moyenne horaire	0,53€		
Taux d'occupation réel	83,37%		

L'enjeu pour est d'accompagner les partenaires à optimiser les places agréées, poursuivre la mise en œuvre de la charte de qualité d'accueil du jeune enfant et du référentiel bâtimentaire.

A ce titre les partenaires seront mobilisés pour :

- L'accompagnement renforcé et de proximité du Jardin d'enfants de Noé
- Le transfert de la crèche d'Espace fort dans le nouveau pôle multi services
- Le transfert et extension des crèches Canailloux et Frimousses
- L'avenir de la crèche familiale de Calais

Une attention sera portée au développement de places de crèches qui intégrera la dimension insertion économique des familles et notamment sur des horaires atypiques afin de répondre aux besoins de ces familles.

Il est à noter le fort partenariat avec les acteurs sociaux (CCAS, PMI, CHRS, CML, EPDEF ...) / mixité et accompagnement des familles vulnérables.

Il existe également sur le territoire un Relais Baby Sitting et une structure de garde d'enfants privé (Kangourou Kids)

Compétence Petite Enfance Ville de Coquelles

La commune dispose :

En gestion Psu (60 places) :

- 1 Multi accueil associatif de 23 places
- 1 Jardin d'enfants gestion ville de 12 places

	Crèche de Coquelles	Jardin d'enfants de Coquelles
Taux de facturation	102,95%	103,45%
Prix de revient	14,59€	13,48€
PF moyenne horaire	2,54€	2,54€
Taux d'occupation réel	75,22%	73,05%

Au global, on constate (de 2021 à 2024) sur GCTM une baisse du nombre de places PSU : de 561 à 545 places

Analyse / Enjeux

• Analyse :

L'offre Petite Enfance semble globalement adaptée et suffisante par rapport aux besoins des familles jusqu'en 2024

- Population GCTM en baisse mais devrait se maintenir
- Taux d'activité en hausse, taux de chômage élevé mais en baisse
- Les familles accueillies sont dans situations sociales précaires, hausse du nombre d'enfants porteurs de handicap => impact action / qualification, posture des professionnels
- Baisse du nombre de places en individuel et en collectif => offre sera-t-elle suffisante
- Évolution de la demande, types de choix / besoins :
 - Individuelle ou collective => baisse de la demande des parents, en accueil individuel localement comme nationalement et le métier n'attire plus
 - Les besoins changent et sont non couverts suffisamment : horaires atypiques (soirées, week-end, professions médicales, accueil occasionnel)

• Enjeux / stratégie 2025-2029 :

- Laisser le choix aux parents diversité modes d'accueil (individuel + collectif)
- Dimensionner de façon adaptée l'offre
 - Sur la base d'une observation + fine à échelle GCTM (existe RPE Calais, à étendre à échelle GCTM)
 - Définir la trajectoire 2025-2029 par commune (Loi SPPE)
- Importance de la qualité d'accueil / gestion des établissements
 - Réforme bâtiminaire, suivi fréquentation
 - Accompagnement des professionnels quant à l'accueil spécifique familles vulnérables, handicap => mixité / professionnalisation
 - Mise en réseau des acteurs PE / gestionnaires
- Poursuivre information / communication et accompagnement au choix de son mode de garde (rôle des RPE / guichet unique Petite enfance)
- Favoriser le parcours de l'enfant (continuité éducative milieux familial, crèche, écoles ... ex passerelles crèches => écoles)



Enfance Jeunesse

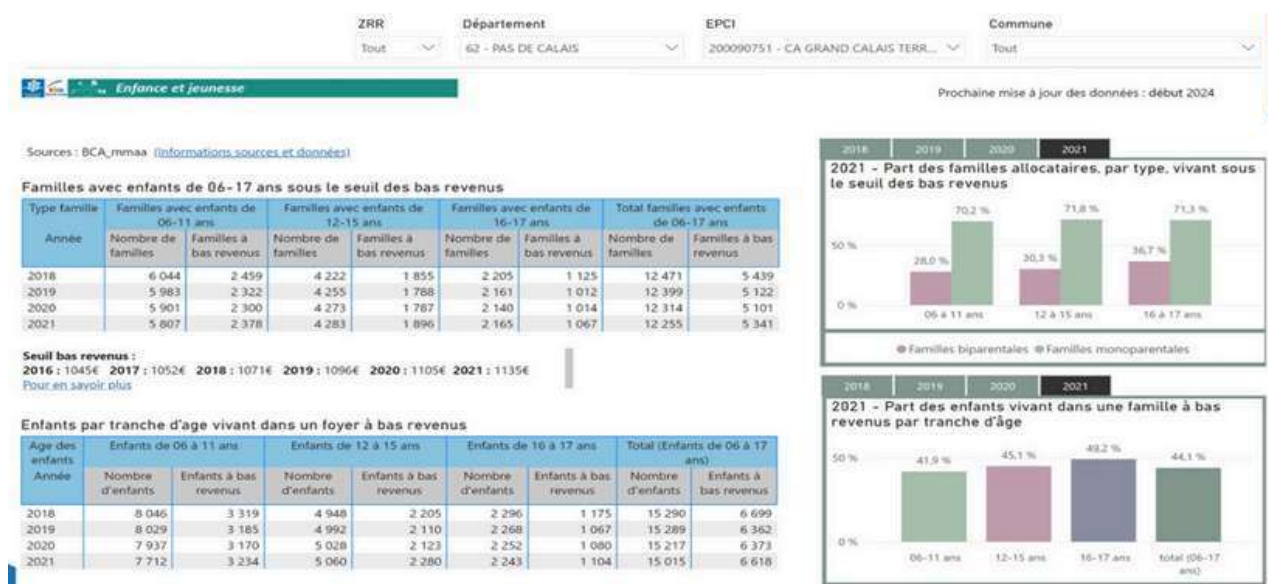
Démographie et caractéristiques enfance jeunesse

Un territoire qui reste jeune, plus jeune qu'ailleurs

On constate une baisse de la part des jeunes (moins de 30 ans : -4,8 points) et une hausse de la part des + de 60 ans (+4,5 points)

La population du territoire reste cependant plus jeune. Sa part est plus importante (37,1 %) que la moyenne départementale (35,9%) et qu'au niveau national (35,1%).

Environ 15 000 enfants de 6 à 17 ans qui résident sur notre territoire, dont un peu plus de 6 600 dans une famille à bas revenus (soit 44%) – source : CAF 2021.



Caractéristiques

- population jeune dynamique
- hausse des situations sociales dégradées,
- évolution à la hausse troubles du comportement / troubles du langage
- hausse du nb de situations d'enfants porteurs de handicap

Etat de l'offre de services Enfance / Jeunesse

Une offre importante et diversifiée (éducative, sportive et culturelle)

Offre scolaire

- 50 écoles maternelles : 33 Calais, 4 Marck, 3 Coulogne, 2 Sangatte, 1 pour les autres communes, sauf Peuplingues et Nielles-Les-Calais qui n'en ont pas
- 30 écoles primaires : 30 Calais, 4 Marck, 3 Coulogne, 2 Sangatte, 1 pour les autres communes sauf Escalles qui n'en a pas
- 12 collèges : 9 Calais, 1 pour Marck, Coulogne et Sangatte
- 9 lycées, 8 Calais, 1 Coulogne
- 2 IME, 1 EREA, 1 Université, 1 CUEEP, 1 IUT, 1 IUP, 2 CFA tous sur Calais

Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

	2010	2015	2021
2 à 5 ans	79,8	76,1	78,0
6 à 10 ans	98,1	95,5	96,1
11 à 14 ans	98,9	95,1	96,7
15 à 17 ans	94,1	83,1	92,7
18 à 24 ans	39,8	31,6	38,4
25 à 29 ans	4,2	2,6	4,9
30 ans ou plus	0,7	0,7	0,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

	2010	2021
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	34,3	27,2
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,4	6,6
CAP, BEP ou équivalent	26,3	26,5
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,9	18,6
Diplôme de l'enseignement supérieur	16,1	21,2

Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2015. Sources : Insee, RP2010, RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Le territoire est bien maillé en termes d'accueils de loisirs sans hébergement périscolaire, extrascolaire et ados :

- Accueils extrascolaires

TERRITOIRE	EXTRA PERI ADO	VILLE	INTERCOMMUNALITE	GESTIONNAIRE
CALAIS	E	CALAIS	C.A du Calaisis	GRAND CALAIS TERRE ET MER
CALAIS	E	CALAIS	C.A du Calaisis	CENTRE SOCIAL ESPACE CENTRE
CALAIS	E	CALAIS	C.A du Calaisis	C.L.A.E.P.P
CALAIS	E	CALAIS	C.A du Calaisis	CADLEC
CALAIS	E	CALAIS	C.A du Calaisis	CENTRE SOCIAL ESPACE FORT
CALAIS	E	CALAIS	C.A du Calaisis	MAIRIE
CALAIS	E	CALAIS	C.A du Calaisis	MATISSE
CALAIS	E	CALAIS	C.A du Calaisis	MJC
CALAIS	E	COQUELLES	C.A du Calaisis	MAIRIE
CALAIS	E	COULOGNE	C.A du Calaisis	MAIRIE
CALAIS	E	GUINES	C.A du Calaisis	CC DU PAYS D'OPALE
CALAIS	E	MARCK	CA du Calaisis	CENTRE SOCIAL J-Y COUSTEAU
CALAIS	E	MARCK	C.A du Calaisis	MAIRIE
CALAIS	E	SANGATTE	CA du Calaisis	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MJ BASSOT
CALAIS	E	SANGATTE	CA du Calaisis	MAIRIE

- Accueils périscolaires

TERRITOIRE	EXTRA PERI ADO	Intercommunalité	VILLE	GESTIONNAIRE
CALAIS	P	CC du Calaisis	CALAIS	CENTRE SOCIAL ESPACE CENTRE
CALAIS	P	CC du Calaisis	CALAIS	CADLEC
CALAIS	P	CC du Calaisis	CALAIS	CENTRE SOCIAL ESPACE FORT
CALAIS	P	CC du Calaisis	CALAIS	MATISSE
CALAIS	P	CC du Calaisis	CALAIS	MJC
CALAIS	P	CC du Calaisis	COULOGNE	MAIRIE
CALAIS	P	CA du Calaisis	GUINES	MAIRIE
CALAIS	P	CC du Calaisis	MARCK	MAIRIE
CALAIS	P	CC du Calaisis	SANGATTE	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MJ BASSOT

- Accueils Ados

TERRITOIRE	ID CONTRAT	EXTRA PERI ADO	Intercommunalité	VILLE	GESTIONNAIRE
CALAIS		A	CA du Calaisis	CALAIS	GRAND CALAIS TERRE ET MER
CALAIS		A	CA du Calaisis	CALAIS	MAIRIE

- ALSH d'été

CALAIS	C.A du Calaisis	CALAIS	ASSO CLUB DES JEUNES HOTEL POLICE	CAJ ÉTÉ	Hôtel De Police - 15 Place De Lorraine - BP 335 - 62107 CALAIS
--------	-----------------	--------	-----------------------------------	---------	--

PS Jeunes

La PS Jeunes est déployée sur le territoire de Grand Calais Terres et Mers :

- Association Espace Fort – Calais – 2 ETP
- Association Espace Centre – Calais – 1 ETP
- Association JY Cousteau – Marck – 1,86 ETP

Le centre social MJ. Bassot de Sangatte a abandonné le financement de la PS Jeunes au regard des difficultés de recrutement.

La préfiguration de la PS Jeunes est envisagée sur le territoire avec l'EVS MJC à Calais,

Club de prévention

Le territoire dispose d'un club de prévention, l'association La Spirale, dans le quartier du Beau Marais de la commune de Calais

Dispositif "Education et Insertion par le sport"

Le sport est utilisé comme un outil éducatif auprès des jeunes calaisiens de 8 à 25 ans en mettant l'accent sur les valeurs développées grâce à la pratique sportive et en faisant le lien avec la vie sociale, scolaire, familiale, afin de les aider à leur insertion sociale et professionnelle. Le pilotage est assurée par la Ville de Calais - Département Jeunesse et Sport

Ludothèques

Seulement deux ludothèques présentes sur GCTM et financées :

- Ludothèque de la Ville de Marck en Calaisis
- Ludothèque / Ludobus du centre social Espace Centre

Séjours

Au passage du CEJ au Bonus Territoire, les séjours qui ont été conservés sont les suivants :

Ville de Calais : 1424 jours / enfants (destinés aux associations du territoire)

Grâce au dégel de la jeunesse intervenu en 2024, les communes de Bonningues lès Calais et de Fréthun pourront bénéficier du BT Séjours, en complément du contrat colo (calcul en cours de détermination).

Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ)

Le territoire de Calais ne dispose pas de PAEJ. Ce type de structure pour adolescents manque sur le territoire. Les familles sont dans l'obligation de se rendre à la Maison des Adolescents à Saint Omer ou à Boulogne sur Mer.

Contrat Colonies

L'année 2024 est marquée la prise en compte du contrat colonie de la ville de Bonningues Lès Calais et qui bénéficie en plus du Bonus Territoire Séjours, réduisant ainsi le reste à charge de la collectivité.

Territoire	Gestionnaire	Place hors contrat	Place contrat	Total	Nb de jeunes de 6 à 17 ans révolus**	Ratio
GCTM	Ville de Coquelles	0	35	35	316	1 pl / 9j
	Ville de Fréthun	8	19	27	235	1 pl / 9j
	Ville de Coulogne	0	20	20	686	1 pl / 34j
	Ville de Marck	48	48	96	1643	1 pl / 11j
	Ass Cousteau Marck	0	48	48		
	Ville de Bonningues	0	12	12	69	1 pl / 6j
	Ass Espace Fort Calais	0	16	16	10219	1 pl / 160j
	Ass Matisse Calais	0	48	48		

**source BCA 2022

Analyse / Enjeux

Une offre éducative, sportive, culturelle très riche et variée sur le territoire qui pourrait s'enrichir / s'adapter pour les ados et pour certaines petites communes / zones blanches.

Inclusive et innovante, de nombreux outils existent majoritairement sur la commune de Calais.

Importance d'adapter les pratiques professionnelles aux différentes tranches d'âge enfance / jeunesse, notamment à l'accueil du public ados.

Le besoin d'une Maison des Ados (MDA) sur le territoire est identifié.

Les Maisons s'adressent aux adolescents (11-25 ans) et à leur entourage : parents, amis, famille élargie et aux professionnels qui s'occupent des ados (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux...)

Importance de travailler sur le projet de vie, engagement, motivation, citoyenneté, voire encourager jeunes aux métiers de l'animation.

Besoin d'accompagner les transitions / parcours de l'enfant : passerelles entre acteurs / actions tout au long de son parcours.

A noter la présence d'un Conseil Municipal des Enfants (CME) à Calais et d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à Marck en Calais.

Info / accès aux infos, offre de service enfance / jeunesse tant pour les usagers que pour les professionnels est insuffisante.

Besoin et volonté forte des acteurs jeunesse de travailler ensemble à l'échelle de l'agglomération + volonté de coconstruire (ex séjours jeunes).



SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

Caractéristiques des familles

On dénombre sur GCTM, 44 731 ménages en 2021 avec une moyenne de 2,3 personnes par famille.

Part des familles monoparentales représente 12% des ménages et est en légère baisse de -0,8% (2021/2015) ; parmi les familles monoparentales, celles avec des enfants de moins de 3 ans sur GCTM, sont en légère hausse 26,1% (+1,7%).

12,1% des familles ont 3 enfants et + en 2013, en légère baisse : 10% en 2021.

Education parfois difficile (absence de repères, évolution sociétale importante quant aux modèles familiaux, place des écrans / surexposition, violences intra familiales à la hausse ...)

Etat de l'offre de services

Une Maison de la Famille, service municipal de Calais, dédié au soutien à la parentalité, labellisé FNP Fonds National Parentalité (c'est-à-dire lieu ressources parentalité sur le territoire) propose un accueil, écoute et orientation des usagers en individuel (ex point écoute) ou collectif (LAEP, Cafés des parents, atelier cuisine, temps forts ...) ; Il y accueille également des permanences réalisées par les partenaires (Défenseur des droits, permanences sociales CD / MDS, médiation santé, PRE ...)

Réseau d'Ecoute d'Entraide Appui Accompagnement des Parents (REEAP)

Le REEAP est un outil de soutien à la fonction parentale bien connu des porteurs de projets du territoire. Pour cette année 2024, il y a eu 21 porteurs de projets différents pour un total de 53 actions réparties comme suit :

Pour GCTM, cela représente 15 porteurs différents pour 36 actions

Le défi est d'accompagner les porteurs de projets pour accroître la qualité des actions menées mais également l'impact sur la fonction parentale des familles utilisatrices de ces dispositifs,

Espace de Rencontre / Médiation Familiale

Le Point Union Familiale, situé au Beau Marais, est agréé comme Espace Rencontre. C'est un acteur du champ de la parentalité important sur le territoire permettant ainsi d'agir auprès des familles comme tiers neutre notamment dans les conflits, mais également proposer des actions parents enfants, ou des sorties familiales. Il propose également un service de thérapie familiale.

Programme de Réussite Educative (PRE)

Il existe un PRE uniquement à Calais, porté par le CCAS de Calais. Financé par la politique de la ville, la Caf et la Ville/CCAS ; ce sont environ 260 enfants / parcours qui sont réalisés chaque année, avec le principe d'accompagner le parent et l'enfant.

CCDF

Dispositif de soutien aux parents dont les enfants sont en situation d'absentéisme scolaire important et /ou qui sont auteurs d'incivilités. Repérés, convoqués devant le Conseil des Droits et Devoirs des Familles, un accompagnement individualisé de 6 mois est proposé à la famille (parents et enfant), défini en lien avec l'ensemble des partenaires éducatifs et sociaux.

SAS Coluche

Ce dispositif innovant sur le territoire de la ville de Calais a pour but de repérer, puis capter les jeunes de 16 à 25 ans, désocialisés, sans projets sans repère, essentiellement issu des quartiers prioritaires.

Il vise à les accompagner sur le plan socio-éducatif de manière individualisée, afin de progressivement lever les freins à leur insertion sociale et professionnelle. Depuis le 1er janvier 2025, le SAS déploie un nouvel axe pour les 11-15 ans : création d'une micro-collège en lien avec un collège calaisien au sein duquel les parents seront associés et accompagnés par un éducateur sur leur fonction parentale.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

On note une forte diminution des partenaires dans la mise en œuvre du CLAS, notamment depuis sa réforme.

Pour l'année 2024-2025, ce sont 4 porteurs qui ont déposé un projet CLAS uniquement sur la ville de Calais (CLAEPP, AID, Centre social Matisse, Centre social Espace Centre)

Lieux d'accueil enfant parent (LAEP)

Les lieux d'accueil enfants parents sont des structures de proximité, anonymes et gratuites, permettant d'accompagner la famille dans sa parentalité, la socialisation de l'enfant / découvrir la collectivité avant l'entrée en école maternelle.

Le territoire dispose de plusieurs LAEP :

LAEP Tourniquet – gestion associative AFAD/AID – Calais

2023 : 190 heures ouverture public – 44 familles différentes)

LAEP Pomme de Reinette – gestion ville – Calais

(2023 : 316 heures ouverture public – 274 familles différentes)

LAEP Pomme d'Api – gestion ville – Calais

(2023 : 217 heures ouverture public – 166 familles différentes)

LAEP Baillages et Gazouillis – gestion associative CS Cousteau – Marck en Calaisis

(2023 : 201 heures ouverture public – 50 familles différentes)

Analyse / Enjeux

Dans un esprit de **co-éducation** des enfants / jeunes, il est important de **renforcer la place des parents**, leur permettre d'être **acteurs / associés** chaque fois que possible, aux actions et politiques de l'enfance et de la jeunesse

Poursuivre la valorisation des **parents** dans leurs compétences parentales, les **accompagner, soutenir selon leurs besoins particuliers**, aux différents âges dans l'éducation de leur(s) enfant(s) (scolarité, gestion des écrans, adolescence, addictions, harcèlement, communication intrafamiliale ...)

Une **offre de services parentalité à conforter / adapter** aux (nouveaux) besoins / modes de vie des parents

Pour les parents d'adolescents, un besoin d'une Maison des Ados (MDA) est identifié sur le territoire.

Les Maisons s'adressent aux adolescents (11-25 ans) et à leur entourage : parents, amis, famille élargie et aux professionnels qui s'occupent des ados (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux...)

Actuellement, les usagers du Calaisis doivent se rendre à la MDA de Saint Omer.

Fédérer l'ensemble des acteurs, agissant en réseau ou complémentarité et rendant ensemble, encore + **visible l'offre de services pour familles et professionnels**.



Animation de la vie sociale

Etat de l'offre de services

Concernant l'animation de la vie sociale, le territoire de GCTM dispose de centres sociaux. Tous bénéficient de la prestation de service AGC et ACF :

- Centre Social JY Cousteau – gestion associative - Marck en Calais – Agrément 2022/2025
- Centre Social Matisse – gestion associative - Calais – Agrément 2024/2027
- Centre Social Espace Centre – gestion associative - Calais – Agrément 2022/2025
- Centre Social Espace Fort – gestion associative - Calais – Agrément 2024/2027
- Centre Social MJ Bassot – gestion associative - Sangatte – Agrément 2022/2025

Les 3 **espaces de vie sociale** (dits « EVS ») sont implantés dans des quartiers excentrés et isolés (GCTM) :

- Espace de Vie Sociale des Cailloux – gestion associative – Calais – Agrément 2023/2024
- Espace de Vie Sociale MJC – gestion associative – Calais – Agrément à partir de 2024
- Espace de vie Sociale CLAEPP – gestion associative - Calais – Agrément à partir de 2024.

Une réflexion est également menée sur le territoire GCTM et notamment sur les territoires suivants :

- Sur le territoire excentré que sont les Hemmes de Marck, dont l'ingénierie sociale serait apportée par le Centre Social JY Cousteau
- projet EVS à Hames-Boucres ?
- projet EVS à Coulogne ?
- projet EVS à Calais / quartier Nation par Association Espace centre ?

Analyse / Enjeux

On note une richesse du tissu associatif

Développement des projets / agrément des Espaces de Vie Sociale (3 EVS : MJC, Espace Centre / Cailloux, CLAEPP) + projets à venir : utiles pour améliorer le vivre-ensemble, le lien social et la solidarité, la lutte contre les discriminations en tout genre...

Le nombre global d'EVS reste faible (3) mais s'explique peut-être par le fait qu'elle appelle une démarche longue et complexe / agrément CAF sur la base d'un projet / diagnostic ...)

Développement des démarches de médiation santé, action sociale et démarches participatives (Ville de Calais : budget participatif, PIC, ...) favorisant les initiatives des habitants

Hausse de la coopération entre les acteurs mais besoin d'un pilotage territorial renforcé => mieux se connaître et dépasser la logique de « c'est mon public »



Accès aux droits

Etat de l'offre de services / présence publique

- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

La particularité de la Caf sur le territoire du Calaisis est de disposer de 2 lieux :

- Le site de Calais, situé au centre-ville, Quai de la Gendarmerie au bord du Canal de Calais comprenant un accueil prestation « Trio » avec ou sans rendez-vous permettant d'avoir un lien avec un technicien pour comprendre les mouvements sur leurs dossiers.
- L'antenne de développement social du Calaisis, est « l'accueil social ». Elle est située au cœur du quartier prioritaire de la ville du « Beau Marais » au 2 bis avenue Guynemer. Les allocataires peuvent avoir un rendez-vous avec un travailleur social sous réserve de rentrer dans l'offre de service spécialisée. Une borne numérique 24/24h est disponible pour effectuer ses opérations courantes (prises de rendez-vous, consultation de dossiers allocataires, retrait d'attestation) en toute autonomie. C'est également l'antenne de référence pour l'accompagnement des partenaires (collectivités locales, associations, entreprises du secteur marchand) quant au développement des services aux familles sur le territoire.

- **Le Conseil Départemental**

La Maison du Département Solidarité (MDS) a pour mission d'accueillir tout public, d'écouter les besoins et les attentes des habitants, de les orienter et de les accompagner.

Le standard de la MDS compte 35 340 appels décrochés. Les agents d'accueil ont donc apporté autant de réponses en 2024.

Les équipes de la MDS exercent leurs missions dans des permanences sociales, les points d'accueil et les consultations d'enfants qui sont organisés sur site, sur le territoire de GCTM et lors des visites à domicile.

En 2024, la MDS a honoré 410 permanences sociales pour GCTM et reçu 1463 usagers à leur demande ainsi que 319 consultations de PMI et examiné 2480 enfants au titre de la prévention, 1011 enfants ont été rencontrés dans les écoles lors des Bilans de 4 ans permettant des orientations vers les professionnels de santé.

La Maison du Département Solidarité a pour mission de participer à l'élaboration à la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité et de développement social : politiques dédiés à l'inclusion sociale et professionnelle ainsi qu'au soutien des enfants et des familles, des personnes âgées en situation de handicap dans le cadre des politiques publiques relatives à la santé et au logement.

Les permanences sociales ont vocation à recevoir tout public rencontrant des problématiques diverses :

- Difficultés financières, de la subsistance et des biens de premières nécessités. Les assistantes sociales ont instruit 867 demandes d'aides financières pour un montant total de 139198 euros principalement au titre de la subsistance et des biens de premières nécessités.
- Ouvertures de droits divers
- Situations familiales complexes : difficultés éducatives, violences intrafamiliales, séparations.
- Le logement : accompagnement démarches, logement insalubres
- Protection de l'enfance avec le constat d'une hausse des situations complexes entre 2023 et 2024 notamment sur le secteur du Beau-Marais
- Accompagnement aux démarches, écoute, orientations

- **La MSA**

- **Les communes et leurs services, notamment leur CCAS, clef d'entrée des contacts usagers**

- **L'Agglomération**

- **Les Maisons France Services**

Analyse / Enjeux

Les freins que représentent l'illettrisme et l'illectronisme sont des démarches investies et reconnues utiles pour améliorer l'accès aux droits et obligations par les usagers (et donc réduire les inégalités sociales et risques d'exclusion ou non recours) :

Dans ce cadre, des démarches utiles ont été expérimentées (partenaires réunis pour ensemble diagnostic des situations individuelles et définition d'un parcours d'accompagnement personnalisé) :

- Démarche SPIE en faveur des parents isolés (monoparentaux, parents d'enfants de moins de 6 ans, habitant Calais): concluante et pourrait être étendue
- Coopérative des solutions (résolution de situations complexes non résolues par droit commun)

Ces initiatives pourraient être étendues à l'échelle de l'agglomération et sont inscrites dans une démarche plus globale qui se structure autour des principes suivants :

- CCAS, comme clef d'entrée sur les territoires
- Besoin de renforcer le « aller vers » pour compenser le non recours aux droits, aux soins (isolement, démarches administratives complexes et difficilement accessibles pour certains usagers) => maintien accueil humain autant que possible
- ASIP
- démarche inclusion numérique pilotée par la Maison Du Numérique et de l'Innovation (MDNI)

Lisibilité complexe pour usagers et professionnels

Des situations sociales de plus en plus complexes et précaires

Un accueil public qui tend à se déshumaniser



Logement

47 870 logements sont recensés sur l'agglomération de GCTM

On constate une hausse de 5% du nombre de logements de 2018 à 2023 et une hausse du taux de vacance (plus important qu'aux niveaux départemental et national)

Logements en 2021	Part des résidences principales %	Part des résidences secondaires %	Part de logements vacants %	Part de propriétaires de résidence principale %
France	82,2	9,7	8,1	57,5
Pas-de Calais	86,1	6,5	7,3	58,0
Total GCTM	88,7	2,6	8,7	52,2
Calais	87,7	2,0	10,3	44,1
Marck	94,6	1,6	3,8	72,2
Coulogne	93,8	1,5	4,7	76,5
Blériot/Sangatte	83,1	10,4	6,4	61,1
Coquelles	96,8	0,6	2,6	70,5
Les Attaques	92,4	2,5	5,1	81,8
Hames-Boucres	89,7	6,8	3,5	73,7
Fréthun	97,2	0,5	2,3	64,0
Peuplingues	91,4	3,3	5,3	71,1
Saint-Tricat	92,6	2,5	5,0	89,7
Bonningues-les-Calais	88,2	5,1	6,7	86,1
Pihen-Les-Guines	85,6	10,3	4,1	74,3
Nielles-les-Calais	94,0	1,2	4,8	90,2
Escalles	52,8	43,2	4,1	71,3

Source : INSEE 2021

GCTM exerce la compétence « équilibre social de l'habitat » qui recouvre notamment le Programme Local de l'Habitat (PLH) et la politique du logement d'intérêt communautaire. Elaboré pour une durée de 6 ans (2025-2030), le PLH envisage 2 objectifs:

	Poids démographique au sein de CA GCTM	Répartition annuelle du PLH (2025-2030)
Calais	68%	264
Marck	11%	48
Coulogne	6%	59
Sangatte	5%	25
Coquelles	3%	0
Les Attaques	2%	8
Hames-Boucres	1%	5
Fréthun	1%	11
Peuplingues	1%	2
Saint-Tricat	1%	0
Bonningues-lès-Calais	1%	8
Pihen-lès-Guines	0,50%	1
Nielles-lès-Calais	0,30%	1
Escalles	0,20%	1
Grand Calais Terres & Mers	100%	433

La **création de 433 logements neufs par an** (pour atteindre l'ambition démographique de 93 859 habitants en 2030) répartis comme ci-dessus et selon la clé suivante : 61% sur le pôle central de Calais et 39% sur le reste de l'agglomération.

Cette ambition affichée doit permettre :

- De diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des ménages (étudiants, jeunes ménages, cadres, familles, personnes âgées...) afin que chacun puisse effectuer son parcours résidentiel au sein de l'agglomération.

La diversification passera par la réalisation de logements dits sociaux, intermédiaires, privés, individuels, collectifs, accession à la propriété, résidences services, foyers seniors...

On observe au niveau national et sur le territoire un vieillissement de la population et une diminution de la taille des ménages, qui nécessitent la production de petits logements.

- De participer à l'effort de construction pour accueillir de nouveaux actifs en lien avec le développement de la CUD.
- D'assurer une territorialisation de la construction de manière équilibrée pour avoir une mixité sociale
- De développer du logement haut de gamme sur la ville centre
- D'assurer le rééquilibrage du parc social sur les communes de Marck et Coulogne
- D'encourager la reconquête des friches (près de 50ha à vocation habitat ont été recensés au niveau de l'agglomération)

2. La **reconquête du parc vacant** avec la remise sur le marché de 25 logements par an et la rénovation du parc ancien

Les logements vacants représentent aujourd'hui environ 9% du parc de logements sur le territoire, et sont principalement concentrés sur la ville-centre de Calais.

Le PLH fixe comme objectif, la reconquête de 25 logements vacants par an, en priorité sur Calais.

Par ailleurs, un **enjeu de précarité énergétique et de rénovation des logements** a été clairement identifié sur l'agglomération. Presque la moitié du parc a été construit avant 1970.

Au travers de ses actions, le PLH visera également à :

- *Améliorer le parc ancien
- *Poursuivre le renouvellement urbain
- *Participer à la lutte contre l'habitat indigne et le mal-logement
- *Accompagner la transition énergétique du parc de logements
- *Poursuivre la rénovation énergétique des logements

Un programme d'actions sera mis en place pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Un bilan sera dressé chaque année pour évaluer le PLH.

En ce qui concerne le **logement jeunes**, il est animé sur le territoire par l'association HAJ (Habitat Jeunes) située rue Gustave Cuvelier à Calais. A cette même adresse, se trouve le Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) agréé pour 101 places sur la période 2022/2026. Il s'agit de l'unité centrale avec 2 bâtiments satellites à Coulogne et Blériot Plage.

Ce partenaire propose également les services suivants :

- Le Service Logement Jeunes (SLJ)
- Un centre maternel et parental, « le centre maternel la Fontaine »,
- Un service qui regroupe différentes réponses en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, « le Trait d'Union »,
- Une structure d'hébergement pour les victimes de violences intrafamiliales, « la Parenthèse »
- Un service entièrement dédié à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales « la Métaphore ».

Analyse

Le **partenariat** entre GCTM, le service Hygiène & santé de la Ville de Calais, l'Etat, la CAF et l'ADIL s'est développé (à consolider) notamment sur la thématique de la lutte contre l'habitat indigne et la mise en œuvre du « Permis de louer » (extension à d'autres communes ?).

Le **PLH (Programme Local de l'Habitat)** avance (diagnostic réalisé en 2022, définition de la volumétrie des constructions neuves et nombre de réhabilitations, plan d'actions défini en octobre 2024) – cf ci dessus

A Calais, la Démarche du NPRU (Beau-Marais et Fort-Nieulay) est positive.

Les actions pour l'amélioration du cadre de vie se sont développées et méritent de se poursuivre.
Manque de logements adaptés à certaines situations.

Accès à l'information sur dispositifs d'accompagnement logement existants est à renforcer.

Solutions de relogement insuffisantes pour les situations concernées par les violences intrafamiliales / VIF (on fait contingent préfectoral, tout est urgent).

Mesurer l'impact des projets logement / habitat sur le Territoire et pour les familles pourrait être utile.

Enjeux

Une offre de logement de qualité, équilibrée et répondant aux besoins des familles du territoire de GCTM.

Permettre l'accès au logement par tous, poursuivre voire étendre les démarches probantes :

- pour améliorer la qualité de l'habitat, lutter contre le logement insalubre... et donc garantir un logement décent à tous (ex : permis de louer, ...)
- pour diminuer la tension liée au logement sur le territoire (accompagnement de la mobilité)

Des usagers informés et accompagnés selon leurs besoins (ex : nouvelle plateforme « logement d'abord », notamment l'accompagnement à la gestion des énergies, logement des jeunes, problématiques santé...)



En conclusion, le DIAGNOSTIC & ENJEUX de la CTG2 peuvent se résumer ainsi :

DIAGNOSTIC	Usagers	Offre de services	ENJEUX
Au niveau thématique			
Petite enfance	Besoins des familles changent (urgence / peu anticipation, demande Accueil occasionnel et baisse demande accueil individuel)	Organisation / gestion + complexe tout en maintenant qualité accueil (réforme bâtimentaire, projets éducatifs) Baisse du nb asmat Besoin et envie des professionnels d'être accompagnés (notamment quant aux situations vulnérabilité), d'échanger, se former, travailler en réseau à l'échelle de GCTM	Maintenir voire développer une offre d'accueil Petite Enfance de qualité, c'est-à-dire : - adaptée à tous (notamment situations de vulnérabilité) aux nouveaux besoins des familles (horaires atypiques, accueil occasionnel, ...) - diversifiée (collective et individuelle) - accessible, accueillante et bienveillante (information / communication de l'offre et accompagnement personnalisé des familles dans leurs recherches / parcours de parent) ... Reposant sur une stratégie / trajectoire à l'échelle de GCTM (conformément à la loi SPPE, à partir d'une observation + fine des besoins / diagnostic) et une mise en réseau et soutien / bien-être des professionnels de la Petite Enfance
Enfance jeunesse	Visibilité insuffisante de l'offre de services De nouvelles actions jeunesse dans certaines communes et adaptée aux tranches d'âge des jeunes (besoins différents)	Une offre riche et diversifiée qui peut se renforcer (ados, zones blanches) Un travail en réseau souhaité pour optimiser les besoins, travailler à l'adaptation et innovation des pratiques	Développer une offre d'accueil de qualité pour l'Enfance & la Jeunesse, c'est-à-dire : - qui implique les enfants et jeunes, tout au long de leur parcours - qui tienne compte du nouveau contexte social et s'adapte aux besoins des différents jeunes selon leur âge, leur territoire (aller vers ...) - qui se renouvelle, innove et repose sur un réseau d'acteurs / professionnels qui optimisent leur moyens et compétences
Parentalité	Parents d'ados ont besoin d'être guidés Préoccupations importantes sur gestion des écrans, repères adolescence, violences intrafamiliales en hausse, harcèlement... Visibilité insuffisante de l'offre de services	Une offre diversifiée qui se développe Visibilité de l'offre de services à renforcer + place des parents et évaluation / impacts des actions parentalité Travail en réseau positif et à poursuivre / renforcer, innover / aller vers ...	Dans un esprit de co-éducation des enfants / jeunes, des parents acteurs / associés chaque fois que possible, aux actions et politiques de l'enfance et de la jeunesse Des parents valorisés dans leurs compétences parentales, accompagnés, soutenus selon leurs besoins particuliers, aux différents âges dans l'éducation de leur(s) enfant(s) (scolarité, gestion des écrans, adolescence, addictions, harcèlement, communication intrafamiliale ...) Une offre de services parentalité adaptée aux (nouveaux) besoins / modes de vie des parents L'ensemble des acteurs, fédérés en réseau, agissant en complémentarité et rendant encore + visible l'offre de services pour familles et professionnels
Animation vie sociale	Visibilité de l'offre insuffisante pour les usagers	Des territoires non couverts Un maillage des acteurs	Des habitants impliqués, dont l'initiative est encouragée (information et implication dans les dispositifs / actions citoyennes, temps forts ...)

		insuffisants / complémentarité des actions et secteurs d'intervention	Le développement des projets d'animation de la vie sociale, de la proximité, selon les besoins de chaque territoire / commune Un maillage des acteurs / actions renforcé pour une organisation territoriale cohérente, solidaire et efficace
Accès aux Droits	Des usagers parfois en difficulté dans leur quotidien, démarches administratives (encore plus pour les usagers en difficulté avec l'écrit et/ou le numérique) Situations de renoncement aux droits et aux soins	Multiplicité des acteurs / interlocuteurs, compréhension / connaissance difficile de toutes les aides / rôle de chacun (par usagers et professionnels) Besoin d'une organisation territoriale pour accueil et orientation des usagers	Accompagner tous les usagers dans leur accès aux droits & obligations (accès aux informations, aux démarches administratives notamment dématérialisées...) pour faciliter leur vie quotidienne, autonomie Lutter contre le non recours aux droits, aux soins ... Poursuivre la structuration / maillage du territoire pour un accueil de qualité et un parcours global facilité
Logement	Logements inadaptés à certaines situations Une maîtrise complexe de l'énergie pour certains usagers (besoin d'informations, accompagnement et aides)	Tension du logement (logements occupés par des usagers inadaptés à leur réalité mais qui ne veulent pas en changer) Logements insalubres, phénomène des marchands de sommeil Des initiatives intéressantes (« permis de louer », plateforme « logement d'abord » ...)	Une offre de logement de qualité, équilibrée et répondant aux besoins des familles du territoire de GCTM Permettre l'accès au logement par tous, poursuivre voire étendre les démarches probantes : - pour améliorer la qualité de l'habitat, lutter contre le logement insalubre... et donc garantir un logement décent à tous (ex : permis de louer...) - pour diminuer la tension liée au logement sur le territoire (accompagnement de la mobilité) Des usagers informés et accompagnés selon leurs besoins (ex : nouvelle plateforme « logement d'abord », accompagnement à la gestion des énergies, logement des jeunes, problématiques santé...)

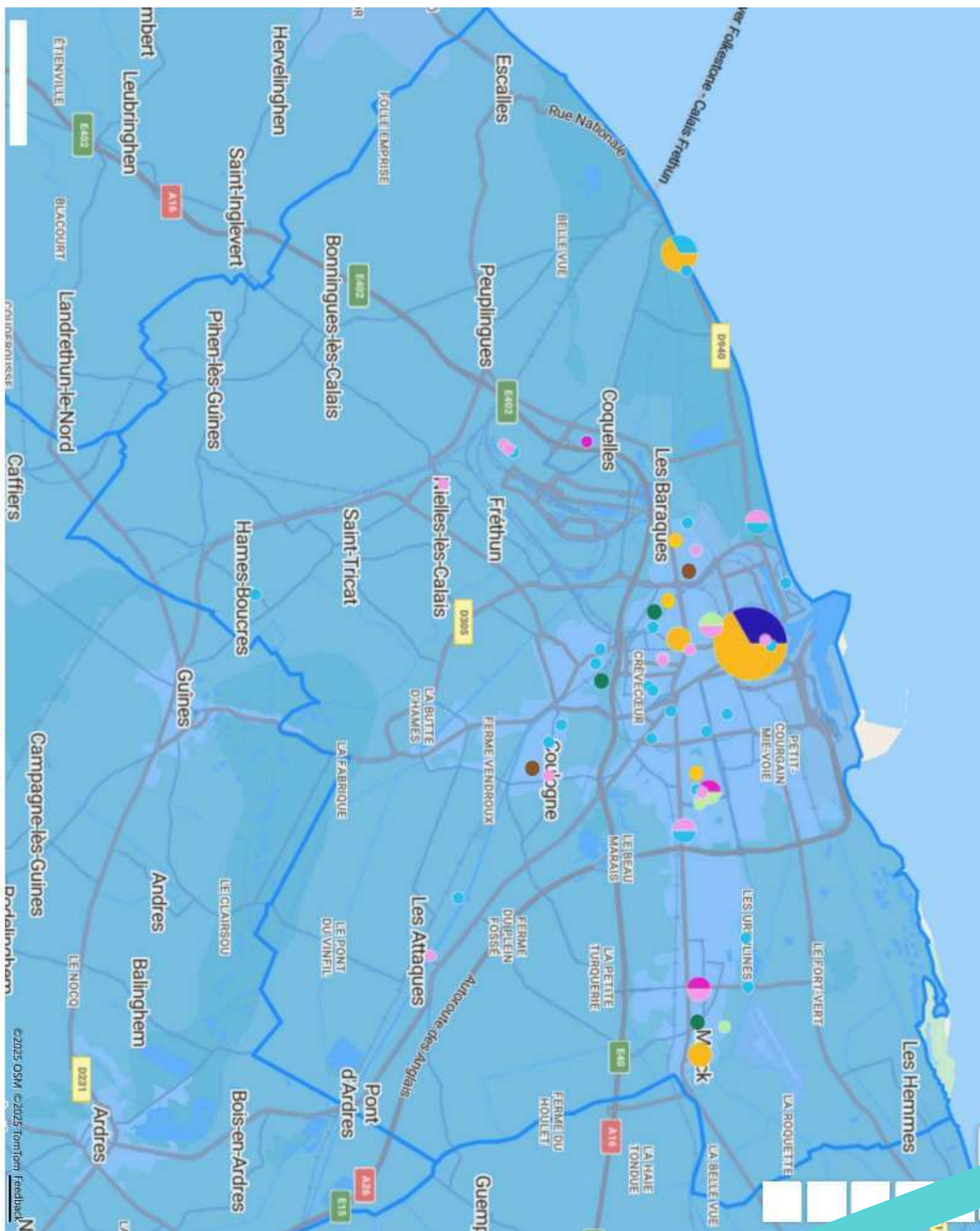
Au niveau transversal

Favoriser l'AUTONOMIE, l'insertion sociale et professionnelle, l'inclusion de toutes les familles, en repérant et accompagnant leurs besoins / FREINS
(illettrisme, illectronisme, santé, handicap ...)

En CONCLUSION :

Un territoire dynamique, jeune et attractif
Une dynamique d'acteurs et partenaires forte, une culture commune qui se développe
Volonté partagée de continuer à faire ensemble voire de structurer d'avantage / coordination, de co-construire et d'innover
Maillage territorial doit se renforcer pour améliorer davantage l'offre de proximité aux familles => **enjeu d'un PILOTAGE fort de la CTG2**
La PLACE des familles est à renforcer pour + efficacité et pertinence
Une visibilité de l'offre de services à renforcer (pour les usagers et les professionnels)
Évaluation des actions et de la démarche à structurer et renforcer (besoin d'accompagner les acteurs dans cet axe)

SITUATION DES SERVICES AUX FAMILLES SUR LE TERRITOIRE DE GRAND CALAIS TERRES ET MERS



ANNEXE 3 – LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR CHAQUE COLLECTIVITÉ LOCALE

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE DE BONNINGUES LES CALAIS

Equipements et services

NOM ET ADRESSE DES GESTIONNAIRES	TYPE - NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Mairie de Bonningues Les Calais – 99, Chemin de l’Anglaise – 62340 BONNINGUES LES CALAIS	Séjours

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE DE CALAIS

Equipements et services

NOM ET ADRESSE DES GESTIONNAIRES	TYPE - NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Association Matisse – Centre Social Matisse- 19, rue Henri Matisse –62100 CALAIS	EAJE : Le manège enchanté - 19, rue Henri Matisse – 62100 CALAIS
Association Matisse – Centre Social Matisse- 19, rue Henri Matisse –62100 CALAIS	Jardin d’enfants 1.2.3 Soleil – 19, rue Henri Matisse – 62100 CALAIS
Association Matisse – Centre Social Matisse- 19, rue Henri Matisse –62100 CALAIS	ALSH Extrascolaire – Centre Social Matisse, 19 rue Henri Matisse – Groupe Scolaire Châteaubriand, 15 rue Pascal – Groupe Scolaire La Fontaine, Rue Clément Marot - 62100 CALAIS
Association Matisse – Centre Social Matisse- 19, rue Henri Matisse – 62100 CALAIS	ALSH Périscolaire – Centre Social Matisse, 19 rue Henri Matisse – 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	EAJE : Arc en Ciel - 95, rue du 11 novembre – 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	EAJE Les Petits Lutins- Rue Edouard Manet – 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	EAJE Les Petits Canailloux – 95, rue Chantilly – 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	EAJE L’île aux Enfants – 385, rue Rodin – 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	EAJE Les Frimousses- 101, rue de Chantilly – 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	RPE de Calais – Rue Antoine Bourdelle – 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	LAEP Pomme de Reinette - Maison de la Famille – Rue Antoine Bourdelle – 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	LAEP Pomme d’Api – Maison de la Famille – Rue Antoine Bourdelle – 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	ALSH Extrascolaire Mairie – C.L.M. Coluche – 1, Place Coluche – 62100 CALAIS

Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	ALSH Ados Mairie : CAJ Marinot Rue Camille Claudel – Mollien Angle Rue Pascal et Rue Courtebourne, Zap’Ados Quai Lucien Lheureux- 62100 CALAIS
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	Poste de Coordination
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	BT Séjours
Mairie – Place du Soldat Inconnu – 62100 CALAIS	BT BAFA
Association Bulles de Vie – Espace Park B – 45, Allée des Ormes – 06250 MOUGINS	EAJE Bulles de Vie – 3, rue Neuve – 62100 CALAIS
Association CADLEC – 45, rue Augustin Isaac – 62100 CALAIS	ALSH Extrascolaire – Ecole du phare - 2, rue Constant Dupont – 62100 CALAIS
Association CLAEPP – Rue Philéas Réant – 62100 CALAIS	ALSH Extrascolaire – Ecole Maternelle Porte de Paris, Rue Robert Deschamps – Salle de Sport Porte de Paris, Rue Alexandre Lambert - 62100 CALAIS
Association CLAEPP – Rue Philéas Réant – 62100 CALAIS	ALSH Périscolaire – Ecole Maternelle Porte de Paris, Rue Robert Deschamps – Salle de Sport Porte de Paris, Rue Alexandre Lambert - 62100 CALAIS
Association Espace Centre – 14, rue Gustave Cuvelier – 62100 CALAIS	ALSH Extrascolaire – Espace Centre, 14, rue Gustave Cuvelier -Site Arago,122, Rue Masséna - Ecole Condé, Rue Jeanne d’Arc - Ecole Delaroche, 27, Rue Delaroche – 62100 CALAIS
Association Espace Centre – 14, rue Gustave Cuvelier – 62100 CALAIS	ALSH Périscolaire – Espace Centre, 14, rue Gustave Cuvelier -Site Arago,122, Rue Masséna – 62100 CALAIS
Association Espace Centre – 14, rue Gustave Cuvelier – 62100 CALAIS	ALSH Ados - Site Arago,122, Rue Masséna – 62100 CALAIS
Association Espace Centre – 14, rue Gustave Cuvelier – 62100 CALAIS	BT Ludothèque – Implantation : 72, Rue Arago 62100 CALAIS et différents quartiers pour le Ludobus (Quai de l’Yser, Parc Joffre, Calais Cœur de Vie, l’EVS des Cailloux, City Stade du Molinen...)
Association Espace Fort – 2 Bis, rue d’Ajaccio -62100 CALAIS	EAJE Atelier Petite Enfance – 2 B, rue d’Ajaccio – 62100 CALAIS
Association Espace Fort – 2 Bis, rue d’Ajaccio -62100 CALAIS	ALSH Périscolaire – Implantation Cadras Kergomard, 4, rue du Brésil – Implantation Fort Attitud’, 2, rue d’Ajaccio – 62100 CALAIS
Association Espace Fort – 2 Bis, rue d’Ajaccio -62100 CALAIS (commentaire CAF dans Maia : plusieurs locaux, le partenaire ne sait pas en début d’année si ceux-ci seront utilisés)	ALSH Extrascolaire - Implantation Cadras Kergomard, 4, rue du Brésil – Ecole Maternelle Ajaccio, 2, rue d’Ajaccio – Ecole Maternelles les Pierrettes, rue Edgard Quinet – Groupe Scolaire Oran / Constantine, rue de Constantine – Groupe Scolaire Louise Pollet, rue Verte - Implantation Fort Attitud’, 2, rue d’Ajaccio – Implantation Montréal, rue de Montréal - 62100 CALAIS

Association MJC - 811, rue Greuze – 62100 CALAIS	ALSH Extrascolaire – Local du Centre Culturel Gérard Philippe – 811, rue Greuze - 62100 CALAIS
Association MJC - 811, rue Greuze – 62100 CALAIS	ALSH Périscolaire – Local du Centre Culturel Gérard Philippe – 811, rue Greuze - 62100 CALAIS
Jardin d’Eveil de Noé (Subvention municipale à partir de 2025)	Jardin d’enfants de Noé – 18, rue Eustache de Saint Pierre – 62100 CALAIS

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE DE COQUELLES

Equipements et services

NOM ET ADRESSE DES GESTIONNAIRES	TYPE - NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Association « Les Petits Poussins » – 220, Chemin des rouges Cambres – 62231 COQUELLES	Jardin d'enfants « A Petits Pas » - 220, Chemin des rouges Cambres – 62231 COQUELLES
Association « Les Petits Poussins » – 220, Chemin des rouges Cambres – 62231 COQUELLES	EAJE « Les Petits Poussins » - 220, Chemin des rouges Cambres – 62231 COQUELLES
Association « Les Petits Poussins » – 220, Chemin des rouges Cambres – 62231 COQUELLES	RPE Caramel – 980, Rue Rouge Cambre – 62231 COQUELLES
Mairie de Coquelles -980, Avenue Charles de Gaulle – 62231 COQUELLES	ALSH Extrascolaire – Ecole Primaire et Maternelle – 400, Chemin des rouges Cambres – 62231 COQUELLES
Mairie de Coquelles -980, Avenue Charles de Gaulle – 62231 COQUELLES	Séjours

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE DE FRÉTHUN

Equipements et services

NOM ET ADRESSE DES GESTIONNAIRES	TYPE - NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Mairie de Fréthun – 67, Rue de la Mairie – 62185 FRETHUN	Séjours

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS

Equipements et services

NOM ET ADRESSE DES GESTIONNAIRES	TYPE - NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
GRAND CALAIS TERRES ET MERS -76, Boulevard Gambetta – 62100 CALAIS	ALSH Ados GRAND CALAIS TERRES ET MERS LES ATTAQUES – Salle Polyvalente – Chemin du Contre-Halage - 62730 LES ATTAQUES
GRAND CALAIS TERRES ET MERS -76, Boulevard Gambetta – 62100 CALAIS	ALSH Extrascolaire GRAND CALAIS TERRES ET MERS – Implantation HAMES BOUCRES – Ecole des flots – Rue de l’Eglise – 62340 HAMES BOUCRES Implantation Salle des Fêtes HAMES BOUCRES – Rue de l’Eglise – 62340 HAMES BOUCRES Implantation FRETHUN – Ecole Maternelle – Rue Principale – 62185 FRETHUN Implantation Gymnase René Hochart FRETHUN – Rue Principale – 62185 FRETHUN Implantation Futurum BONNINGUES LES CALAIS – Allée de l’Espace Futurum – 62340 BONNINGUES LES CALAIS Implantation LES ATTAQUES – Salle Polyvalente – Chemin du Contre-Halage – 62730 LES ATTAQUES
GRAND CALAIS TERRES ET MERS -76, Boulevard Gambetta – 62100 CALAIS	MAC POM D’API LES ATTAQUES – 1980, Chemin du Contre-Halage – 62730 LES ATTAQUES
GRAND CALAIS TERRES ET MERS -76, Boulevard Gambetta – 62100 CALAIS	MAC Pomme de Reinette de FRETHUN – 200, Allée des Charmes – 62185 FRETHUN
GRAND CALAIS TERRES ET MERS -76, Boulevard Gambetta – 62100 CALAIS	Poste de Chargé de Coopération.
ASSOCIATION CLUB DES JEUNES DE CALAIS – Hôtel de Police – 15, Place de la Lorraine – 62107 CALAIS Cédex	ALSH Ados Calais Club des Jeunes – (Emplacement Provisoire sur Sangatte) -Digue Gaston Berthe – 62100 CALAIS

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE DE HAMES BOUCRES

Equipements et services

NOM ET ADRESSE DES GESTIONNAIRES	TYPE - NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Mairie de Hames Boucres – 298, Rue de l’Eglise – 62340 HAMES BOUCRES	ALSH Périscolaire – Ecole Les Flots – Rue de l’Eglise – 62340 HAMES BOUCRES

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE DE MARCK

Equipements et services

NOM ET ADRESSE DES GESTIONNAIRES	TYPE - NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Centre Social et Culturel Jacques Yves Cousteau – 181, Allée de la Découverte – BP 18 – 62730 MARCK	ALSH Accueil Adolescents – Ferme des Aigrettes – 181, Allée de la Découverte – 62730 MARCK
Centre Social et Culturel Jacques Yves Cousteau – 181, Allée de la Découverte – BP 18 – 62730 MARCK	ALSH Extrascolaire - Ferme des Aigrettes – 181, Allée de la Découverte – BP 18 - 62730 MARCK
Centre Social et Culturel Jacques Yves Cousteau – 181, Allée de la Découverte – BP 18 – 62730 MARCK	LAEP Gazouillis et Babillage Implantation Gazouillis : Ferme des Aigrettes – 181, Allée de la Découverte – Implantation Babillage : Maison de Quartier Boulay – Rue Jean Rostand – 623730 MARCK
Mairie de Marck – 2, Place de l'Europe – BP 14 – 62730 MARCK	ALSH Périscolaire – Groupe Scolaire Moulin – Avenue de Verdun – 62730 MARCK
Mairie de Marck – 2, Place de l'Europe – BP 14 – 62730 MARCK	ALSH Extrascolaire Implantation Groupe Scolaire Moulin – Avenue de Verdun Implantation Complexe Municipal des Sports et des Loisirs – Rue du Stade
Mairie de Marck – 2, Place de l'Europe – BP 14 – 62730 MARCK	RPE Les P'tits Meuniers – 208, Avenue de Verdun – BP 14 – 62730 MARCK
Mairie de Marck – 2, Place de l'Europe – BP 14 – 62730 MARCK	EAJE Les Ptits Meuniers – 208, Avenue de Verdun – 62730 MARCK
Mairie de Marck – 2, Place de l'Europe – BP 14 – 62730 MARCK	Jardin d'Enfants La Maison des Petits Meuniers – 208, Avenue de Verdun – 62730 MARCK
Mairie de Marck – 2, Place de l'Europe – BP 14 – 62730 MARCK	BT Chargé de Coopération
Mairie de Marck – 2, Place de l'Europe – BP 14 – 62730 MARCK	BT Ludothèque – Ferme des Aigrettes – 181, Allée de la Découverte – 62730 MARCK
Mairie de Marck – 2, Place de l'Europe – BP 14 – 62730 MARCK	BT Séjours

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE DE SANGATTE BLÉRIOT PLAGE

Equipements et services

NOM ET ADRESSE DES GESTIONNAIRES	TYPE - NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Mairie de SANGATTE – BLÉRIOT-PLAGE – Place de la République – 62231 BLÉRIOT-PLAGE	EAJE Moussaillons / Ptit's Mousses MPE – 8, Rue du Docteur Drujon – BLÉRIOT-PLAGE – 62231 SANGATTE
Mairie de SANGATTE – BLÉRIOT-PLAGE – Place de la République – 62231 BLÉRIOT-PLAGE	ALSH Extrascolaire – Ecole Michel Bécart – Rue du Docteur Drujon – 62231 SANGATTE
Mairie de SANGATTE – BLÉRIOT-PLAGE – Place de la République – 62231 BLÉRIOT-PLAGE	Séjours (pas de séjour 2023 et 2024)
Association du Centre Social et Culturel Marie-Jeanne Bassot – 1578, Chemin Départemental 940 – 62231 SANGATTE	ALSH Extrascolaire CSC Implantation Centre Social – 1578, Route Départementale – 62231 SANGATTE Implantation Antenne du Centre Social – 16, Rue des Sternes – 62231 SANGATTE
Association du Centre Social et Culturel Marie-Jeanne Bassot – 1578, Chemin Départemental 940 – 62231 SANGATTE	ALSH Périscolaire CSC Implantation Centre Social – 1578, Route Départementale – 62231 SANGATTE Implantation Annexe de la Mairie – Place du Général de Gaulle – 62231 SANGATTE Implantation Ecole Bécart – Rue du Docteur Drujon – 62231 SANGATTE

ANNEXE 4 – PLAN D'ACTION CTG 2G 2025/2029 ET FICHES ACTION

CTG2 2025-2029 PLAN d' ACTIONS		
ENJEUX et objectifs	FICHES ACTION (n° et intitulé)	
Enjeux thématiques :		
Petite Enfance		
Maintenir voire développer une offre d'accueil Petite Enfance de qualité, c'est-à-dire : • adaptée à tous (notamment situations de vulnérabilité) aux nouveaux besoins des familles (horaires atypiques, accueil occasionnel, ...) • diversifiée (collective et individuelle) • accessible, accueillante et bienveillante (information / communication de l'offre et accompagnement personnalisé des familles dans leurs recherches / parcours de parent) ... Reposant sur une stratégie / trajectoire à l'échelle de GCTM (conformément à la loi SPPE, à partir d'une observation + fine des besoins / diagnostic) et une mise en réseau et soutien / bien-être des professionnels de la Petite Enfance	1	METTRE en PLACE le SCHEMA DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES SOLUTIONS PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DE GCTM
	2	VALORISER et PROMOUVOIR le METIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / ACCUEIL INDIVIDUEL
	3	REALISER UN DIAGNOSTIC AUTOUR DES NOUVEAUX BESOINS DES FAMILLES , REPERES PAR LES EAJE, LES RPE ET LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE
	4	COMMUNICATION & PETITE ENFANCE
	5	SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE DANS LEUR FONCTION
Enfance & Jeunesse		
Développer une offre d'accueil de qualité pour l'Enfance & la Jeunesse, c'est-à-dire : • qui implique les enfants et jeunes, tout au long de leur parcours • qui tienne compte du nouveau contexte sociétal et s'adapte aux besoins des différents jeunes selon leur âge, leur territoire (aller vers ...) • qui se renove, innove et repose sur un réseau d'acteurs / professionnels qui optimisent leur moyens et compétences	6	IDENTIFIER LES ACTEURS « ENFANCE JEUNESSE » DE L'AGGLOMERATION POUR MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE
	7	PROPOSER DES ACTIONS « HORS LES MURS » POUR LA JEUNESSE DU TERRITOIRE
	8	PROMOUVOIR LES SEJOURS DE VACANCES
	9	IMPLIQUER LES JEUNES DANS LA VIE DU TERRITOIRE
Parentalité		
Dans un esprit de co-éducation des enfants / jeunes, des parents acteurs / associés chaque fois que possible, aux actions et politiques de l'enfance et de la jeunesse Des parents valorisés dans leurs compétences parentales, accompagnés, soutenus selon leurs besoins particuliers, aux différents âges dans l'éducation de leur(s) enfant(s) scolarité, gestion des écrans, adolescence, addictions, harcèlement, communication intrafamiliale ...) Une offre de services parentalité adaptée aux (nouveaux) besoins / modes de vie des parents L'ensemble des acteurs, fédérés en réseau, agissant en complémentarité et rendant encore + visible l'offre de services pour familles et professionnels	10	ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES DU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ POUR REpondre AU MIEUX AUX PROBLEMATIQUES RENCONTREES PAR LES FAMILLES DU TERRITOIRE
	11	PROPOSER DES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ DANS LES ZONES BLANCHES DE L'AGGLOMERATION
	12	ETRE PARENTS D'ADOS DANS LE GRAND CALAIS TERRES ET MERS
	13	COMMUNICATION & PARENTALITÉ

Animation Vie Sociale		
Des habitants impliqués, dont l'initiative est encouragée (information et implication dans les dispositifs / actions citoyennes, temps forts ...) Le développement des projets d'animation de la vie sociale, de la proximité, selon les besoins de chaque territoire / commune Un maillage des acteurs / actions renforcé pour une organisation territoriale cohérente, solidaire et efficace	14	MIEUX IDENTIFIER LES ZONES D'INTERVENTION DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES
	15	METTRE EN PLACE UN FESTIVAL DES SOLIDARITÉS ET DES INITIATIVES LOCALE
	16	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LES TERRITOIRES RURAUX DE GCTM
	17	PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LES DISPOSITIFS DE BOURSE DES INITIATIVES CITOYENNES
Accès aux droits		
Accompagner tous les usagers dans leur accès aux droits & obligations (accès aux informations, aux démarches administratives notamment dématérialisées, ...) pour faciliter leur vie quotidienne, autonomie Lutter contre le non recours aux droits, aux soins ... Poursuivre la structuration / maillage du territoire pour un accueil de qualité et un parcours global facilité	18	METTRE EN PLACE UN « ACCUEIL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE » (AIP) A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION
	19	SERVICE PUBLIC INSERTION EMPLOI(SPIE) « AGIR POUR LES PARENTS ISOLES » - EXTENSION SUR LE PERIMETRE DE GCTM
Logement		
Une offre de logement de qualité, équilibrée et répondant aux besoins des familles du territoire de GCTM Permettre l'accès au logement par tous, poursuivre voire étendre les démarches probantes : • pour améliorer la qualité de l'habitat, lutter contre le logement insalubre... et donc garantir un logement décent à tous (ex : permis de louer,...) • pour diminuer la tension liée au logement sur le territoire (accompagnement de la mobilité) Des usagers accompagnés selon leurs besoins (ex : nouvelle plateforme « logement d'abord », accompagnement à la gestion des énergies, logement des jeunes, problématiques santé...)	20	SUIVRE LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT
	21	POURSUIVRE LE PERMIS DE LOUER ET REFLECHIR A L'EXTENSION DE SON PERIMETRE
	22	COMMUNIQUER AUTOUR DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE DE GCTM

Enjeux transversaux de la CTG2 :		
Favoriser le bien-être, les relations harmonieuses de tous les usagers, familles (parents et enfants / jeunes) de GCTM Une offre de services aux familles de qualité est essentielle sur un territoire, constitutive de bien-être individuel et collectif voire d'attractivité, envie d'y vivre... L'amélioration en continu de cette offre est possible ; elle est basée prioritairement sur une optimisation des moyens de tous, une volonté partagée d'efficacité et complémentarité. Elle repose sur une démarche collective, solide et innovante, animée par GCTM et ses partenaires, dans le respect des compétences de chacun.		
Favoriser l'AUTONOMIE, l'insertion sociale et professionnelle, l'inclusion de toutes les familles en repérant et accompagnant leurs besoins / FREINS (illettrisme, illettrisme, santé, handicap ...)	23	« COOPERER en GRAND » ou prévenir et lutter contre l'ILLETTRISME et l'ILLECTRONISME, à l'échelle de GCTM
Une ANIMATION durable, dynamique et efficace, s'appuyant notamment sur un GROUPE PROJET investi (échanges, formations) des réseaux identifiés, actifs et articulés entre eux	24	« La CTG s'ANIME en GRAND et enSEMBLE » Ou PILOTAGE de la CTG 2 de GCTM
Des familles au cœur de l'action (actrices, accompagnées, impliquées, dans une logique de parcours global ...) => groupe focus ?		
Une évaluation partagée et en continu Pour garantir l'amélioration en continu de notre offre de service aux familles de GCTM, un axe important, des attentes des professionnels d'être accompagnés		
Le souci de l'accompagnement / outillage des professionnels : écoute, échange de pratiques, formations, ajustement des postures professionnelles (ex : aller vers), innovation => féderés en RESEAU (volonté forte exprimée par les acteurs) pour une co-éducation efficace et le bien être de tous		
Une COMMUNICATION continue et permanente pour favoriser l'accès à tous (usagers et professionnels => création d'un Espace Collaboratif) des informations utiles / visibilité des acteurs, actions, ressources, projet ANNUAIRE ?		

Thématique : PETITE ENFANCE FICHE ACTION n°1 – METTRE EN PLACE LE SCHEMA DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES SOLUTIONS PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DE GRAND CALAIS TERRES & MERS Orientation SDSF 2023 – 2026 : Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service Loi SPPE : Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles / Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil	
Diagnostic initial	Public cible
- Le taux de couverture en offre d'accueil formel (accueil individuel, accueil collectif etc...) sur le territoire de GCTM est de 50,5% en 2021. Il y a 545 places d'accueil PSU réparties sur 18 équipements, 32 places en MAM, 31 places en MC Paje pour 2895 enfants âgés de 0 à 3 ans révolus (en 2023) soit une évolution de -3,4% depuis 2019. - Le nombre d'assistantes maternelles en activité au 31/12/2023 est de 222 soit une évolution de -8,4% depuis 2019 dont 45% ont plus de 55 ans. - La part des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans sur le territoire est de 26,1%, avec une légère évolution de +1,7%. - L'arrivée des futures usines du Dunkerquois risque d'attirer des familles sur le territoire situé à moins de 30km.	- Les familles du territoire ayant les enfants de moins de 3 ans - Les familles du territoire en recherche d'un mode de garde - Les gestionnaires d'équipement petite enfance
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 1.1 : Répondre aux attentes de la loi SPPE par la mise en place du schéma du maintien et de développement de places Objectif 1.2 : Accompagner les partenaires dans la mise en conformité de leur équipement et répondre aux exigences de qualité d'accueil du jeune enfant Objectif 1.3 : Accompagner les partenaires pour éviter la fermeture de places (Jardin d'enfants de Noé à Calais – Avenir de la crèche familiale de Calais) et optimiser leur gestion	<u>Pour l'objectif 1.1 :</u> Etablir et suivre la trajectoire de développement de places PSU sur la période 2025-2029 (projets à Coulogne, Calais...), sur la base de l'état des lieux réalisé au 15/1/2025 <u>Pour l'objectif 1.2 :</u> - Mobiliser les fonds CAF (locaux et nationaux) pour la rénovation des EAJE afin de maintenir les places, garantir l'accueil des familles et répondre aux nouvelles exigences bâtimentaires en lien avec la réforme des modes d'accueil et sous réserve des disponibilités des crédits - Mobiliser les fonds CAF (nationaux) sur le financement des journées pédagogiques, des heures de préparation à l'accueil de l'enfant, bonus attractivité (financement des personnels PE) <u>Pour l'objectif 1.3 :</u> - Mettre de la démarche IDA (Identifier, Détecter, Accompagner) par le croisement et l'analyse des indicateurs - Organiser une réunion annuelle permettant de faire le bilan d'activité des EAJE et les perspectives - Organiser les réunions partenariales en fonction des situations
Echéances de réalisation	Résultats attendus
Période de la CTG 2025-2029	Répondre aux besoins des familles du territoire en assurant une homogénéité de l'offre à l'échelle des 14 communes
Responsables de l'action	
- Collectivités locales - Autorités organisatrices du service petite enfance (GCTM et ses 14 communes) - Responsable du Pôle Petite Enfance – Ville de Calais Responsable du RPE – Ville de Calais - Responsable du RPE - Ville de Calais - Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Marck en Calais - Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Coulogne - Chargée de coopération communale – Ville de Calais	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Service de PMI de la Maison des Solidarités du Calais – Conseil Départemental Pas de Calais - Collectivités locales / Autorités organisatrices du service Petite Enfance (GCTM et ses 14 communes membres) - Relais Petite enfance des communes et de l'intercommunalité - Caisse d'Allocations Familiales - MSA 59/62	- Nombre de places créées en PSU et en PAJE – atteinte de l'objectif de trajectoire - Nombre de structures PSU en fragilité - Nombre de places fermées en PSU et en PAJE - Niveau de satisfaction des familles - Niveau de qualité d'accueil et du service

Thématique : PETITE ENFANCE

FICHE ACTION n°2 – VALORISER ET PROMOUVOIR LE METIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / ACCUEIL INDIVIDUEL

Orientation SDSF 2023 – 2026 : Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service

Loi SPPE : Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents

Diagnostic initial	Public cible
- Le nombre d'assistantes maternelles en activité au 31/12/2023 est de 222 soit une évolution de -8,4% depuis 2019 dont 45% ont plus de 55 ans. - En 2024, le territoire dispose de 3 Relais Petite Enfance (RPE) communaux : Calais, Marck en Calais, Coquelles soit 4,3 ETP, soit 1 ETP pour 44 assistantes maternelles (la trajectoire nationale est de 1 ETP pour 56 assistantes maternelles). De ce fait, 3 communes sur 14 sont couvertes par un RPE. - L'accueil individuel reste le premier mode d'accueil du niveau national. - Par ailleurs, les professionnels de la PMI sont également amenés à intervenir dans le cadre des actions collectives de soutien et d'accompagnement à la parentalité. - Le service assure une mission d'accueil de la petite enfance qui comprend : - L'instruction des demandes d'agrément assistants maternels - L'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'ouverture ou d'avis pour la création, l'extension ou la transformation des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ainsi que le conseil technique pour le fonctionnement de ceux-ci.	- Les familles du territoire ayant les enfants de moins de 3 ans - Les familles du territoire en recherche d'un mode de garde - Les assistantes maternelles en activité sur le territoire - Les personnes souhaitant devenir assistant(e) maternel(le)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 2.1 : Mettre en place le Relais Petite Enfance Intercommunal GCTM en 2025 Objectif 2.2 : Innover dans la promotion du métier d'assistant(e) maternel(le)	<u>Pour l'objectif 2.1 :</u> Accompagner la mise en place du nouvel RPE intercommunal de GCTM Couverture de 10 communes – Lieu d'intervention Accueil Jeux et Rencontres Familles : Fréthun / Les Attaques / Coulogne La seule commune de l'agglomération non couverte par un RPE sera Sangatte-Blériot Plage. <u>Pour l'objectif 2.2 :</u> - Créer un film promotionnel sur le métier assistant(e)s maternel(le)s - Intégrer l'axe « je souhaite devenir un professionnel de la petite enfance » dans un forum petite enfance - Mobiliser les RPE du territoire dans le SPIE pour permettre aux familles de retourner vers l'emploi - Mobiliser France Travail et la Fabrique Défi / Mission locale pour promouvoir le métier
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029 Ouverture du nouvel RPE en 2025
Responsables de l'action	Résultats attendus
- Responsable du Pôle Petite Enfance – Ville de Calais - Responsable du RPE – Ville de Calais - Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Marck en Calais - Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Coulogne - Chargée de coopération communale – Ville de Calais	- Susciter la vocation vers le métier d'assistante maternelle - Rendre visible le travail effectué par les assistantes maternelles en activité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Maison des Solidarités du Calais – Conseil Départemental Pas de Calais - Collectivités locales / Autorités organisatrices du service Petite Enfance - Relais Petite enfance des communes et de l'intercommunalité Intermediation EPDEF - Partenaires de l'insertion professionnelle (France Travail, Fabrique Défi...) et socio-professionnelle - Caisse d'Allocations Familiales - MSA 59/62 - Acteurs de la Petite Enfance du territoire	- Nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire - Nombre d'assistantes maternelles intégrant la formation et sortie positive de la formation - Nombre de contacts formulés auprès des RPE pour les renseignements sur le métier d'assistantes maternelles

Thématique : PETITE ENFANCE FICHE ACTION n°3 – REALISER UN DIAGNOSTIC DES NOUVEAUX BESOINS DES FAMILLES REPERES PAR LES EAJE, LES RPE ET LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE Orientation SDSF 2023 – 2026 : Favoriser le développement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents / Accompagner les familles confrontées à des besoins ou enjeux spécifiques Loi SPPE : Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents	
Diagnostic initial	Public cible
- Le territoire de GCTM est marqué par les éléments suivants : La part des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans sur le territoire est de 26,1%, avec une légère évolution de +1,7% depuis 2019. - L'arrivée des futures usines du Dunkerquois (Verkoor, Clerbout...) risque d'attirer des familles sur le territoire situé à moins de 30km et de remettre au travail les familles du territoire. - Le Centre hospitalier de Calais ne dispose pas de crèche de personnel à l'instar des hôpitaux du secteur (Dunkerque, Saint Omer). Il n'y a pas de crèche de personnel pour les salariés du Port de Calais. Des places sont réservées pour les agents publics (Préfecture de Région HDF) à la crèche interentreprise Bulles de Vie à Calais.	- Les familles du territoire ayant des enfants de moins de 3 ans - Les familles du territoire en recherche d'un mode de garde quel que soit leur situation (en démarche d'insertion socio-professionnelle, en situation de monoparentalité, en situation de vulnérabilité...) - Ensemble des professionnels de la Petite Enfance agissant sur le territoire de l'agglomération
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 3.1 : Renforcer l'accueil occasionnel dans l'ensemble des structures PSU de l'agglomération Objectif 3.2 : Réaliser un diagnostic sur les nouveaux besoins des familles du territoire pour adapter l'offre petite enfance	<u>Pour l'objectif 3.1 :</u> Travailler en réunion collective (structures PSU) la thématique de l'accueil occasionnel et le renforcer dans les EAJE <u>Pour l'objectif 3.2 :</u> - Assurer une mission d'observation des RPE du territoire à l'échelle de l'agglomération afin d'avoir une visibilité globale de la situation - Mettre en place un groupe de travail sur les nouveaux besoins des familles (horaires atypiques, passerelles crèche/ALSH/école, création de maisons des 1000 jours, accueil des familles vulnérables, « aller vers », crèches itinérantes, crèches de personnel...) A noter, repérage par le CD / PMI : Les interventions en consultation ou à domicile des médecins de PMI, sages-femmes, puéricultrices permettent de réaliser l'accompagnement et le suivi des familles. Les différentes actions collectives : bilans des 4 ans, préparation à la naissance, accouchement, accueil de l'enfant, allaitement, contraception, soins de puériculture, suivi médical de l'enfant, rythmes de vie et développement de l'enfant (physique, psychomoteur, relationnel...) soutien à la parentalité.
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
- Responsable du Pôle Petite Enfance – Ville de Calais - Responsable du RPE – Ville de Calais - Chargée de coopération territoriale GCTM - Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Marck en Calais - Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Coulogne - Chargée de coopération communale – Ville de Calais	- Eléments à recueillir sur la période 2025-2027 - Propositions des nouveaux besoins à partir de 2028
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Service de PMI de la Maison des Solidarités du Calais – Conseil Départemental Pas de Calais - Collectivités locales / Autorités organisatrices du service Petite Enfance - Relais Petite enfance des communes et de l'intercommunalité - Gestionnaires de structures petite enfance - Délégué du Préfet Inter médiation EPDEF - Caisse d'Allocations Familiales - Cité Educative de Calais - MSA 59/62 - Gamins Exceptionnels	- Mise en place d'une observation Petite Enfance coordonnée à l'échelle de GCTM - Nombre de places créées en PSU et en PAJE – atteinte de l'objectif de trajectoire - Nombre de projets PSU - Nombre de rencontres avec les entreprises du secteur ou collectivités pour leurs salariés

Thématique : PETITE ENFANCE FICHE ACTION n°4 – COMMUNICATION & PETITE ENFANCE Orientation SDSF 2023 – 2026 : Favoriser le développement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents / Accompagner les familles confrontées à des besoins ou enjeux spécifiques Loi SPPE : Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents	
Diagnostic initial	Public cible
• A ce jour, chaque collectivité / autorité organisatrice du service Petite Enfance sur son territoire communique auprès des familles par des guides, les sites internet, les flyers, etc... • Afin d'avoir une visibilité sur l'ensemble des solutions Petite enfance du territoire à disposition des familles, il est nécessaire d'avoir une information plus globale et lisible sur le territoire	• Les familles du territoire ayant les enfants de moins de 3 ans et en recherche d'un mode de garde • Les professionnels notamment de la Petite Enfance
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 4.1 : Asseoir les RPE du territoire comme lieu d'information sur les modes d'accueil Objectif 4.2 : Rendre visible les actions petite enfance du territoire	<u>Pour l'objectif 4.1 :</u> • Créer un guide petite enfance* (0-6 ans) à l'échelle de l'agglomération (en transversalité avec les actions enfance/jeunesse et soutien à la parentalité sur cette tranche d'âge) • Participer au forum « arrivée de l'enfant », co-porté par CAF/CPAM au CH de Calais • Créer un film promotionnel sur le métier d'assistantes maternelles <u>Pour l'objectif 4.2 :</u> Créer à l'échelle de l'agglomération, un forum petite enfance sur le territoire en s'appuyant sur les actions ou les équipements déjà existants
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Responsable du Pôle Petite Enfance – Ville de Calais • Responsable du RPE – Ville de Calais • Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Marck en Calais • Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Coulogne • Chargée de coopération communale – Ville de Calais	• Meilleure visibilité des actions petite enfance sur le territoire • Valorisation du travail mené par les professionnels de la PE
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• Service de PMI de la Maison des Solidarités du Calais – Conseil Départemental Pas de Calais • Collectivités locales / Autorités organisatrices du service Petite Enfance • Relais Petite enfance des communes et de l'intercommunalité • Acteurs de la Petite Enfance du territoire • Délégué du Préfet • Intermediation EPDEF • Caisse d'Allocations Familiales • Cité Educative de Calais • CH Calais • SAAD • CPAM • MSA 59/62	• Réalisation du guide de la petite enfance • Nombre de familles participant au forum Arrivée de l'Enfant • Création du forum petite enfance de l'agglomération • Niveau de satisfaction des familles

(*) A noter la perspective de travail sur un guide ressources plus global, concernant l'ensemble des besoins des familles

Thématique : PETITE ENFANCE FICHE ACTION n°5 – SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE DANS LEUR FONCTION Orientation SDSF 2023 – 2026 : Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs pour mieux répondre aux besoins du département / Accompagner les familles confrontées à des besoins ou des enjeux spécifiques. Loi SPPE : Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents	
Diagnostic initial	Public cible
- Les professionnelles de la petite enfance sont en première ligne pour accueillir l'enfant et sa famille, se trouvant en situation de vulnérabilité (situation de handicap, familles fragilisées, etc...) - Afin d'adapter l'accueil et de répondre au mieux aux besoins de ces familles, il est nécessaire que ces professionnelles puissent bénéficier d'un espace pour partager, échanger sur cette thématique et globalement celle de la petite enfance.	- Les professionnels de la Petite Enfance de l'agglomération GCTM - Les familles fragilisées du territoire et accueillies dans un EAJE PSU
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 5.1 : Accompagner les professionnels dans le pilotage de l'activité et notamment leur permettre de mieux accueillir les familles en situation de vulnérabilité : handicap, familles fragilisées en précarité ou victimes de violences intrafamiliales (formations adaptées au contexte local) Objectif 5.2 : Créer le réseau de professionnels de la petite enfance à l'échelle de l'agglomération	<u>Pour l'objectif 5.1 :</u> - Favoriser l'envoi des professionnels en formation sur l'accueil des enfants et familles en situation de vulnérabilité - Capitaliser les informations obtenues pour les travailler lors des réunions du réseau petite enfance du territoire - Favoriser la culture commune, les collaborations et l'optimisation des moyens - Proposer un accueil de ces familles dans tous les EAJE du territoire en fonction de leurs spécificités, au regard de ce qui aura été travaillé en commun. <u>Pour l'objectif 5.2 :</u> - Mettre en place, le réseau Petite Enfance à l'échelle de l'agglomération : 1 réunion / trimestrielle EAJE sur l'actualité PE et échange de pratique 1 réunion / trimestrielle RPE 1 grande réunion annuelle de l'ensemble des professionnelles - La co-animation de ces réunions serait effectuée par binôme, tournant à chaque fois
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
- Responsable du Pôle Petite Enfance – Ville de Calais - Responsable du RPE – Ville de Calais - Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Marck en Calais - Chargée de coopération Petite Enfance – Ville de Coulogne - Chargée de coopération communale – Ville de Calais	- Meilleure prise en compte de ces familles dans les EAJE - Augmentation du niveau de qualification des professionnelles de la petite enfance - Augmentation et amélioration des collaborations entre professionnels
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Service de PMI de la Maison des Solidarités du Calais – Conseil Départemental Pas de Calais - Collectivités locales / Autorités organisatrices du service Petite Enfance - Gestionnaires de structures petite enfance - Relais Petite enfance des communes et de l'intercommunalité - Intermédiation EPDEF - Caisse d'Allocations Familiales - MSA 59/62 - CCAS / Maison des Femmes de Calais - CISPD - Gamins Exceptionnels	- Nombre de professionnelles envoyées en formation - Nombre de rencontres effectuées / Nombre de participants - Nombre de familles vulnérables accueillies dans les structures (en situation de handicap, monoparentalité, PF < 1 euro, etc..) en lien avec l'enquête FILOUE - Qualité de travail / bien être des professionnels

Thématique : ENFANCE - JEUNESSE
FICHE ACTION n°6 – IDENTIFIER LES ACTEURS « ENFANCE JEUNESSE » DE L'AGGLOMERATION POUR MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE

Diagnostic initial	Public cible
- La compétence Enfance Jeunesse est dévolue aux grandes communes de l'agglomération mais également à l'intercommunalité pour les communes rurales. - Le territoire dispose d'accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et d'été. Ce sont environ 15 000 enfants, âgés de 6 à 17 ans qui résident sur le territoire, dont un peu plus de 6 600 sont dans une famille à bas revenus (source CAF 2021) - Dans ce domaine, il n'existe pas de maillage entre ces professionnels pour échanger, proposer mais également innover aux regards des besoins des jeunes du territoire.	- Les acteurs enfance – jeunesse de l'agglomération - Les familles du territoire ayant des enfants et des jeunes dans les tranches d'âge : 6/11 ans -12/17 ans – 18/25 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 6.1 Créer un réseau d'acteurs œuvrant pour l'enfance et la jeunesse sur le territoire du Grand Calais Terres et Mers afin d'apporter une réponse globale et de qualité; renforcer le partenariat entre les acteurs intervenant auprès des enfants et jeunes dans leur champ de compétences (prévention, précarité, insertion, logement, sports, éducation populaire, santé ...) est un levier essentiel Objectif 6.2 Favoriser la mutualisation d'action et la mixité des jeunes de l'agglomération	<u>Pour l'objectif 6.1</u> - Recenser les acteurs du territoire à mobiliser (missions, actions, périmètre d'intervention, ...) - Organiser les rencontres - Définir les axes de travail - Promouvoir l'offre de services Enfance Jeunesse, à l'échelle de l'agglomération <u>Pour l'objectif 6.2</u> - Définir les actions mutualisables - Faire appel aux prestataires et permettre une réduction des coûts Echéances de réalisation Période de la CTG 2025-2029 Dès Avril 2025 : 1ère réunion pour préparer les animations estivales 3 réunions prévisionnelles par an
Responsables de l'action	Résultats attendus
- Chargé de coopération thématique enfance / jeunesse – Ville de Marck en Calais - Chargé de coopération thématique enfance / jeunesse – Ville de Coulogne - Chargée de coopération communale – Ville de Calais	- Mise en place du réseau des acteurs enfance, jeunesse à l'échelle de l'agglomération - Mise en place d'actions communes à destination des jeunes et de leurs familles comme des journées thématiques, un forum sur la sécurité routière, ou des jeux de type "Intervilles"
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Référents jeunesse du territoire - Caisse d'Allocations Familiales - Maison des solidarités du Calais – Conseil Départemental - MSA - Grand Calais Terres & Mers et ses 14 communes - CCAS / PRE - Education Nationale / Cité Educative - Chef de projet Contrat ville - SAS Coluche - Autres acteurs en fonction des thématiques abordées - Gamins Exceptionnels	- Création du réseau d'acteurs - Nombre de réunions organisées - Nombre de participants différents aux réunions - Nombre d'actions communes mises en place

Thématique : ENFANCE - JEUNESSE FICHE ACTION n°7 – PROPOSER DES ACTIONS « HORS LES MURS » POUR LA JEUNESSE DU TERRITOIRE	
Diagnostic initial	Public cible
- Le territoire de GCTM est couvert par des ALSH périscolaires, extrascolaires et ALSH été. - Toutefois, la Prestation de Service (PS) Jeunes, permettant de développer les initiatives jeunes n'est pas déployée sur l'ensemble du territoire, occasionnant une différence dans la réponse apportée aux jeunes. - D'ailleurs, bien que l'agglomération dispose d'un réseau de bus gratuit, la mobilité reste un frein pour les jeunes. - Par conséquent, c'est aux acteurs de la jeunesse de venir à la rencontre des jeunes et de leurs familles pour présenter les différentes offres de service.	- Jeunes du territoire de GCTM âgés de 7 à 25 ans - Acteurs Jeunesse œuvrant sur le territoire intercommunal
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 7.1 : Proposer des actions « hors les murs » à l'échelle de l'agglomération Objectif 7.2 : Informer les jeunes et leurs familles sur les dispositifs enfance & jeunesse	<u>Pour l'objectif 7.1 :</u> - Mettre en place des manifestations pour les jeunes dans certains quartiers et communes du territoire par les associations ou tout opérateur jeunesse en lien avec les municipalités (ex : autour du numérique en lien avec la Maison du Numérique et de l'Innovation...) <u>Pour l'objectif 7.2 :</u> - Réaliser un forum jeunesse faisant la promotion des dispositifs tels que les BAFA/BAFD, les droits Aides aux Temps Libres, les associations sportives et culturelles du territoire... - Mener la réflexion sur un lieu ressources pour les jeunes de l'agglomération, tel qu'un Point Info Jeunesse ou Point d'Accueil Ecoute Jeunes ou l'intervention de la Maison des Adolescents / CD
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029 A minima 1 Forum jeunesse « hors les murs » par an
Responsables de l'action	Résultats attendus
- Chargés de coopération thématique jeunesse – Ville de Marck en Calais - Chargé de coopération thématique jeunesse – Ville de Coulogne - Chargé de coopération communale – Ville de Calais - Les référents jeunesse dans le cadre des préfigurations et des PS jeunes	- Meilleure articulation des acteurs et projets jeunesse - Développement des projets jeunes dans les territoires ruraux de l'agglomération - Augmentation des partenariats jeunesse existants sur le territoire - Mutualisation / optimisation des moyens existants afin de faire profiter à l'ensemble des jeunes du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Collectivités locales (GCTM et ses 14 communes) - Acteurs jeunesse intervenant à l'échelle de Grand Calais Terres & Mers, ex : Ufolep, Fabrique Défi... - Collèges et lycées du territoire - Sas Coluche - Gamins Exceptionnels	- Nombre de nouveaux projets jeunesse déployés - Nombre d'acteurs associés - Nombre de jeunes touchés par l'action - Nombre de temps forts "hors les murs" organisés - Meilleure information / visibilité de l'offre de services pour les usagers et les professionnels

Thématique : ENFANCE - JEUNESSE FICHE ACTION n°8 – PROMOUVOIR LES SEJOURS DE VACANCES	
Diagnostic initial	Public cible
Les colonies de vacances sont de véritables leviers pour permettre aux enfants de découvrir des activités et des lieux qu'ils ne pourraient découvrir en famille. Il s'agit également de travailler sur l'autonomie des enfants ainsi que sur le répit parental. Les coûts des séjours ont augmenté. Toutefois, la Caf mobilise les contrats « colos » et le bonus territoire séjour, sous réserve des disponibilités de crédits, afin de réduire le reste à charge des collectivités et permettre au plus grand nombre de partir en vacances. A ce jour, les partenaires du territoire bénéficiant d'un co-financement Caf sont : • Ville de Bonningues Les Calais • Ville de Coquelles • Ville de Coulogne • Ville de Marck en Calais • Ville de Fréthun • Ville de Marck en Calais • Association Cousteau Marck en Calais • Association Espace Fort Calais • Association Matisse Calais. En 2024, ce sont 246 places contractualisées à l'échelle de l'agglomération soit 1 place pour 54 jeunes entre 6 et 17 ans sur le territoire.	• Jeunes âgés de 6 à 17 ans • Les familles du territoire de l'agglomération
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 8.1 : Permettre à la jeunesse du territoire d'accéder aux vacances Objectif 8.2 : Améliorer l'information et la communication de l'offre de service, auprès des jeunes et leur famille et des professionnels	Pour l'objectif 8.1 : • Recenser les besoins grâce au réseau des professionnels de la jeunesse • Créer un séjour été et un séjour hiver mutualisé entre les communes, préparé et évalué avec les jeunes et les familles • Mettre en place une dégressivité tarifaire pour les fratries • Mixer les jeunes du territoire (territoire urbain et rural)
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Chargés de coopération thématique jeunesse – Ville de Marck en Calais • Chargé de coopération thématique jeunesse – Ville de Coulogne • Chargé de coopération communale – Ville de Calais • Les référents jeunesse dans le cadre des préfigurations et des PS jeunes • Les référents jeunesse des communes de l'agglomération	• Le développement des contrats colos sur les territoires non couverts • Une offre de séjours à destination des jeunes sur l'ensemble du territoire • Une implication active du public dans la conception des séjours • Une association des parents aux différents projets • Un développement des contrats colo existant • Une amélioration de l'information quant à l'offre de services Jeunesse (pour les usagers et les professionnels)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• Caisse d'Allocations Familiales • Collectivités locales (Grand Calais Terres & Mers et ses 14 communes) • MSA • Conseil Départemental • Structures de l'animation de la vie sociale • Structures jeunesse du territoire	• Nombre de séjours organisés • Nombre de jeunes partis en séjour • Nombre de places contractualisées en contrats colo et bonus territoire séjours • Amélioration de la

Thématique : ENFANCE - JEUNESSE FICHE ACTION n°9 – IMPLIQUER LES JEUNES DANS LA VIE DU TERRITOIRE	
Diagnostic initial	Public cible
Conscients que la jeunesse est une priorité, les partenaires ont à disposition plusieurs leviers comme les bourses initiatives jeunes / jeunes, l'opération Sac à Dos (Conseil Départemental), Engagement citoyen et permis de conduire, Fonds publics et Territoires, Ateliers jeunes préparation examen... sauf que ceux-ci ne sont pas assez valorisés pour encourager les jeunes vers la prise d'initiative et aller vers l'autonomie. A ce titre, certaines communes du territoire ont mis en place un Conseil Municipal des Jeunes. Cela permet d'associer les jeunes au fait politique de leur commune et de les intéresser à la vie de celle-ci, voire de s'engager. Ils peuvent alors proposer des idées et se rendre utiles pour leurs pairs. Afin de les impliquer à une échelle supra communale, il serait intéressant de mettre en place un plan d'action visant à impliquer les jeunes et promouvoir les initiatives jeunesse à l'échelle du territoire.	- Jeunes âgés de 12 à- 17 ans et de 18 à 25 ans de l'ensemble du territoire de GCTM - Elus et acteurs jeunesse du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 9.1 Co-construire le conseil intercommunal des jeunes de GCTM Objectif 9.2 Donner la parole aux jeunes Favoriser leur participation citoyenne	<u>Pour l'objectif 9.1 :</u> - Déterminer le périmètre, le fonctionnement et l'organisation de ce conseil avec les élus communautaires et les référents jeunesse des territoires <u>Pour l'objectif 9.2 :</u> - Recenser la parole des jeunes à travers les initiatives locales - Constituer le collectif de jeunes souhaitant s'impliquer sur le territoire - Amener ces jeunes à faire des propositions, pour co-construire la politique et les actions jeunesse du territoire (bourse initiative jeunesse sous réserve de disponibilités des crédits ...) - Favoriser la création d'une Coopérative Jeunesse de Service à l'échelle de l'agglomération - Promouvoir les dispositifs, par les partenaires concernés, lors d'un forum jeunesse et par un lieu ressources identifié sur le territoire (type PIJ ou PAEJ...) - Créer une instance multi partenariale pour la validation des BIJ (jury BIJ) - Adapter la communication vers les jeunes (réseaux, QR Code, promeneurs du net...)
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
- Chargée de coopération territoriale / intercommunale GCTM - Chargé de coopération thématique jeunesse – Ville de Marck en Calais - Chargé de coopération thématique jeunesse –Ville de Coulogne - Chargée de coopération communale – Ville de Calais - Référents jeunesse des communes du territoire	- Une jeunesse plus engagée pour son territoire - Des actions proposées en adéquation avec les problématiques/envies des jeunes - Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Caisse d'Allocations Familiales - Maison des Solidarités - Conseil Départemental - MSA - Grand Calais Terres & Mers, collectivités locales ayant la compétence enfance jeunesse - Education Nationale / Cité Educative - Services politique de la Ville / Agglo, DJS Ville de Calais (CME), Services Vie Associative et Démocratie Locale - Budget participatif - Structures de l'animation de la vie sociale - SAS Coluche, Fabrique Défi - CISPD, Club de prévention de Calais	- Nombre de jeunes mobilisés - Nombre de BIJ déposés / validés par l'instance - Nombre de rencontres du collectif - Nombre de propositions faites par le collectif et validées - Création effective de la CJS intercommunale et / ou du conseil intercommunal des jeunes

Thématique : PARENTALITÉ	
FICHE ACTION n°10 – ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES DU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ POUR REpondre AU MIEUX AUX PROBLEMATIQUES RENCONTREES PAR LES FAMILLES DU TERRITOIRE	
Diagnostic initial	Public cible
Les besoins des familles en matière de soutien à la fonction parentale ont évolué (nouvelles formes de familles, avènement des écrans, évolutions sociales et sociétales). Les acteurs du territoire souhaitent monter en compétence et doivent adapter leurs réponses mais également correspondre aux exigences des financeurs	Les référents familles des centres sociaux Les Espaces de Vie Sociale (EVS) La Maison de la Famille de Calais Les acteurs de la parentalité du territoire dont les communes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 10 : Créer d'un groupe d'experts en parentalité et les accompagner dans la montée en compétences, fédérés en réseau, autour d'une stratégie commune en termes de parentalité Favoriser la culture commune, la complémentarité et l'articulation des professionnels : interconnaissance de l'offre et des périmètres d'intervention de chacun.	• Réunir les experts parentalité à l'échelle de l'agglomération à raison de 4 à 8 temps annuels • Conduire le diagnostic partagé, l'évaluation dans le respect des évolutions règlementaires • Formaliser un cadre commun • Travailler sur les différentes thématiques préoccupant les parents : violences intrafamiliales, le handicap, le répit parental, la place des pères, la relation familles-écoles, le développement de l'enfant
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Coordinatrice du Réseau Parentalité 62 à l'échelle du Calaisis • Chargés d'accompagnement territorial CAF • Chargée de coopération territoriale (GCTM) et chargés de coopération communale	• Montée en compétences des professionnels sur la thématique • Mutualisation des outils de diagnostic et d'évaluation • Harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• Maison des solidarités du Calaisis – Conseil Départemental • Référents familles des centres sociaux • Acteurs spécialisés des collectivités locales (GCTM et ses 14 communes) • Education Nationale / Cité Educative • CCAS / PRE • Fabrique Défi, SAS Coluche, Club de Prévention • Réseau Parentalité Handicap	• Nombre de rencontres partenariales • Formalisation d'une vision globale et partagée et de son référentiel d'évaluation • Harmonisation des pratiques, évolution des collaborations • Réponse aux besoins des parents / satisfaction

Thématique : PARENTALITÉ	
FICHE ACTION n°11 – PROPOSER DES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ DANS LES ZONES BLANCHES DE L'AGGLOMERATION	
Diagnostic initial	Public cible
Malgré une forte présence des acteurs du soutien à la parentalité sur le territoire, il est observé des zones non couvertes notamment en périphérie de la ville centre, au sein des zones hors QPV. Le territoire dispose de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à Calais et à Marck en Calais. Les acteurs souhaitent « aller vers » les habitants qui ne connaissent ou n'osent pas participer à des actions de ce type, et ainsi améliorer le taux de recours des familles à ces outils très utiles dans leur quotidien de parents.	Les familles des communes et quartiers de l'agglomération ne bénéficiant pas d'actions de soutien à la parentalité
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 11.1 « Aller vers » les familles non couvertes par une action parentalité Objectif 11.2 Développer les LAEP sur le territoire et réfléchir à un lieu ressources parentalité à l'échelle de l'agglomération	<u>Pour l'objectif 11.1 :</u> - Recenser les besoins de ces familles en matière d'actions à la parentalité par le biais d'un diagnostic précis (en lien avec l'outil numérique, et la stratégie territoriale) - Etablir une programmation d'ateliers sur les territoires dépourvus avec des partenaires volontaires <u>Pour l'objectif 11.2 :</u> - Accompagner le développement des LAEP sur le territoire (Coquelles, Coulogne, etc...) et notamment un LAEP itinérant à l'échelle de l'intercommunalité. - Réfléchir à l'élargissement du territoire d'intervention de la Maison de la Famille de Calais (labellisée volet 3 du Fonds National Parentalité)
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
- Coordinatrice du Réseau Parentalité 62 à l'échelle du Calais, en lien étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales (pour le développement des LAEP sur le territoire) - Chargée de coopération territoriale (GCTM) et chargés de coopération communale - Maison de la Famille de la Ville de Calais	Proposer une offre de service globale en parentalité et une couverture en LAEP sur toute l'agglomération
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Maison des Solidarités du Calais – Conseil Départemental - Communauté d'agglomération GCTM et ses communes - Education Nationale - Partenaires du champ de la parentalité - Caisse d'Allocations Familiales - Réseau Parentalité Handicap	- Nombre de LAEP créés sur le territoire / Nombre de communes couvertes en LAEP - Nombre d'ateliers parentalité effectués dans les zones non couvertes / couverture du territoire - Existence / création du lieu ressources parentalité intercommunal

Thématique : PARENTALITÉ	
FICHE ACTION n°12 – ETRE PARENTS D'ADOS DANS LE GRAND CALAIS TERRES ET MERS	
Diagnostic initial	Public cible
Le territoire de Grand Calais Terres et Mers est l'un des territoires où réside le plus de jeunes, au niveau départemental. De ce constat, les familles de ces ados doivent être accompagnées dans cette période charnière difficile et disposer de repères (relations filles/garçons, genre et sexualité, addictions / gestion des écrans, santé, alimentation etc...). Or on s'aperçoit, que l'offre est beaucoup plus prégnante pour la petite enfance. Au vu notamment de la situation préoccupante quant à l'équilibre psychologique et psychique de ces usagers (parents / ados), il devient nécessaire de leur proposer des actions et ainsi disposer sur le territoire d'une offre parentalité pour tous les âges.	Les adolescents et leurs familles du territoire de Grand Calais Terres et Mers
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 12.1 : Permettre l'échange et le partage des problématiques entre parents et les professionnels Objectif 12.2 : Renforcer le lien avec les établissements scolaires, avec la Maison des Adolescents notamment	<u>Pour l'objectif 12.1 :</u> • Informer, sensibiliser les usagers sur les actions / acteurs existants ou ressources (contacts et missions des professionnels qui peuvent être soutien : ARRE, Centre de santé sexuelle, CMP, ...) • Mise en place de temps de rencontre de parents et parents / professionnels autour d'une thématique qui les questionne <u>Pour l'objectif 12.2 :</u> • Travailler avec la Cité Educative et l'Education Nationale, le Conseil Départemental ... pour recenser les besoins des familles et proposer des actions co-construites à destination de ces familles
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Coordinatrice du Réseau Parentalité 62 à l'échelle du Calais • Chargée de mission Maison des Solidarités du Calais – Conseil Départemental • Chargée de coopération territoriale (GCTM) et chargés de coopération communale	• Développement de l'offre, adaptée pour les parents d'adolescents, satisfaction de leurs besoins • Outiller les professionnels pour mieux accompagner les parents d'adolescents
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• Caisse d'Allocations Familiales • Maison des Solidarités - Conseil Départemental dont PMI, Centre de santé sexuelle, Maison des Adolescents • Education Nationale / Cité éducative • MSA • Partenaires œuvrant dans le champ de la parentalité • Centres sociaux / Référents Parentalité • Réseau Parentalité Handicap • Maison de la Famille	• Nombre d'ateliers spécifiques parents d'ados mis en place • Fréquentation de ces ateliers, nombre d'actions développées • Réponse / satisfaction des besoins des parents • Nature des échanges, problématiques révélées, mise en lien et sollicitations des partenaires • Nombre de permanences ados (MDA...)

Thématique : PARENTALITÉ FICHE ACTION n°13 – COMMUNICATION & PARENTALITÉ	
Diagnostic initial	Public cible
Le territoire dispose de nombreux acteurs œuvrant dans le domaine de la parentalité, notamment dans les quartiers prioritaires. Toutefois, il est difficile d’avoir une visibilité exhaustive des actions sur territoire, occasionnant des doublons, une connaissance approximative de ce qui est fait par les professionnels mais également par les familles. Afin de promouvoir les actions de soutien à la fonction parentalité à l’échelle de l’agglomération, les partenaires souhaitent agir / ont réfléchi à une stratégie sur la communication à destination des familles et des professionnels.	• Les familles du territoire • Les professionnels de la parentalité et du social • Les élus du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 13.1 Consolider et valoriser la plateforme dématérialisée sur la parentalité (outil Glide*) Objectif 13.2 Travailler à une communication intercommunale	<u>Pour l’objectif 13.1 :</u> • Proposer des ateliers pour les professionnels pour mettre à jour régulièrement les actions dans l’outil numérique • Diffuser et valoriser toutes les actions parentalité dans l’outil numérique, le faire connaître aux familles et professionnels <u>Pour l’objectif 13.2 :</u> • Créer une manifestation annuelle « Forum de la parentalité » ou « Semaine de la parentalité » à l’échelle de l’agglomération GCTM • Assurer une présence du Réseau Parentalité sur les temps forts de l’agglomération notamment sur le festival des initiatives (cf fiche action n°15) Echéances de réalisation Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l’action	Résultats attendus
• Coordinatrice du Réseau Parentalité 62 à l’échelle du Calais • Chargée de coopération territoriale (GCTM) et chargés de coopération communale • Maison de la Famille / Ville de Calais	• Une meilleure connaissance et maillage, cohérence des projets / acteurs parentalité sur le territoire • Un accroissement de la visibilité des actions sur le territoire (pour les usagers et les professionnels) • Une meilleure orientation des familles vers les actions parentalité
Partenaires sollicités	Indicateurs d’évaluation
L’ensemble des acteurs parentalité du territoire	• Nombre de connexions à l’outil numérique • Nombre de participants aux forums parentalité • Nombre d’actions intégrées à l’outil • Amélioration des orientations vers l’offre de service Parentalité

(*) A noter la perspective de travail sur un guide ressources plus global, concernant l’ensemble des besoins des familles

Thématique : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE FICHE ACTION n°14 – MIEUX IDENTIFIER LES ZONES D'INTERVENTION DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES	
Diagnostic initial	Public cible
Le territoire de GCTM est bien doté en termes de structures d'animation de la vie sociale dans les zones urbaines. Leur intervention est validée par un projet faisant l'objet d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales au regard d'une zone de compétence (il s'agit du périmètre géographique sur lequel le centre social / association est missionné par les commanditaires financeurs (collectivités, CAF) pour y conduire son projet dans une zone d'influence (il s'agit du périmètre géographique correspondant au lieu de vie des personnes « touchées » par les projets et actions du Centre Social / association). Une zone de compétence ne signifie pas exclure les personnes résidant en dehors de cette zone. Afin de permettre / disposer d'une action cohérente auprès des familles mais également dans le maillage territorial attendu, il est nécessaire de clarifier les zones d'intervention de chaque acteur.	Partenaires de l'animation de la vie sociale (Associations / Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 14 Redéfinir les zones d'intervention et travailler sur la complémentarité des acteurs de l'AVS sur le territoire de l'agglomération Favoriser la culture commune, la complémentarité et l'articulation des professionnels : interconnaissance de l'offre et des périmètres d'intervention de chacun.	• Définir conjointement les zones d'intervention lors d'une réunion en 2025 • Travailler sur les enjeux communs et les complémentarités lors de réunions semestrielles
	Echéances de réalisation
	2025 – Réunion sur les zones Durée de la CTG (2025-2029) pour le travail en commun
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Chargée de coopération Territoriale GCTM et Référente Centres sociaux Calais / DEF • Chargés de coopération communale notamment Ville de Calais • Antenne de développement social CAF du Calais	• Meilleure connaissance des territoires d'intervention • Meilleure collaboration et mutualisation autour de projets communs • Accroissement de la qualité des projets sociaux • Un partage des bonnes pratiques et des sources de financement
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• Les structures de l'animation de la vie sociale du territoire (Centres sociaux /EVS) • Caisse d'Allocations Familiales • Maison des solidarités du Calais – Conseil Départemental • Communauté d'agglomération GCTM • Communes de l'agglomération • MSA • Fédération des centres sociaux	• Effectivité de la réunion sur les zones • Nombres d'actions communes à l'ensemble des structures de l'AVS (CS/EVS) • Qualité des échanges et collaborations

Thématique : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE FICHE ACTION n°15 – METTRE EN PLACE UN FESTIVAL DES SOLIDARITÉS ET DES INITIATIVES LOCALES	
Diagnostic initial	Public cible
Afin d'assurer une plus grande diversité des publics et atteindre de nouvelles familles, il est nécessaire que les structures de l'Animation de la Vie Sociale puissent valoriser leur savoir-faire. Cela vaut également pour les territoires ruraux qui mènent des actions de lutte contre l'isolement et d'initiatives des habitants qui ne sont pas connues ou pour lesquelles il n'y a pas d'accompagnement / ingénierie.	Les familles du territoire de GCTM
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 15 Créer un temps fort mutualisé avec l'ensemble des acteurs de l'animation de la vie sociale sur le territoire de Grand Calais Terres et Mers	Définir plus précisément les modalités d'organisation de ce temps lors des réunions inter centres sociaux / espace de vie sociale.
	Echéances de réalisation
	A partir de 2026
Responsables de l'action	Résultats attendus
- Centres sociaux et Espace de Vie Sociale du territoire - Chargée de coopération communale - Ville de Calais - Référents centres sociaux (Ville / CAF ...)	- Mutualisation autour de projets communs - Lutte contre les préjugés sur les structures œuvrant dans le social - Implication active et collaboration de l'ensemble des acteurs, valorisation des structures et de leurs savoir-faire, initiatives - Réseau efficient d'acteurs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Maison des Solidarités / Conseil Départemental - Caisses d'Allocations Familiales - GCTM et communes de l'agglomération - MSA - Fédération des centres sociaux - Maison des Associations / Ville de Calais	- Nombre de structures associées aux projets - Nombre de participants - Qualité du temps fort (satisfaction) et mesure des retombées (notamment quant à la fréquentation des structures)

Thématique : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE FICHE ACTION n°16 – SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LES TERRITOIRES RURAUX DE L'AGGLOMERATION	
Diagnostic initial	Public cible
Les territoires périurbains et ruraux du territoire ne sont pas couverts en équipement de l'animation de la vie sociale. En effet, hormis Calais, Sangatte Blériot Plage et Marck en Calais, aucune autre commune ne dispose d'équipement de ce type. Or ceux-ci peuvent contribuer à maintenir le lien social, développer le pouvoir d'agir des habitants et lutter contre l'isolement.	Les familles du territoire habitant les 11 communes de l'agglomération non couvertes par une structure de l'animation de la vie sociale
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 16 Accompagner les initiatives de développement d'EVS dans les territoires non couverts à ce jour	Mettre en œuvre l'ingénierie nécessaire pour accompagner les projets de création d'EVS
	Echéances de réalisation
	Durée de la CTG (2025-2029)
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Antenne Développement Social CAF du Calais • Chargée de coopération territoriale GCTM	Couverture optimale de l'agglomération en structures d'animation de la vie sociale
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• Maison des Solidarités / Conseil Départemental • Caisses d'Allocations Familiales • Communauté d'agglomération GCTM • Communes de l'agglomération • MSA • Association Action Educative du Pas de Calais	• Nombre d'EVS créés sur les territoires dépourvus de structures de l'animation de la vie sociale

Thématique : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
FICHE ACTION n°17 – PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LES DISPOSITIFS DE BOURSE DES INITIATIVES CITOYENNES	
Diagnostic initial	Public cible
Le territoire dispose de leviers pour permettre aux habitants d’agir sur leur quotidien, améliorer leur cadre de vie. Il s’agit de démarches telles que : • Budgets participatifs • Fonds Intercommunal Cohésion Sociale (FICS) • Projet d’Initiatives Citoyennes (PIC)... Toutefois, certains appels à projets sont dédiés aux habitants du QPV ou en quartier de veille, ou bien thématiques et ne profitent pas à tous les habitants du territoire.	Les habitants du territoire (QPV et hors QPV)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 17 Promouvoir et développer les dispositifs de bourse des initiatives citoyennes	• Porter à connaissance des publics les dispositifs de bourse initiatives citoyennes • Proposer une bourse initiative à l’échelle de l’agglomération comprenant également les territoires péri-urbains et ruraux.
	Echéances de réalisation Période de la CTG (2025-2029)
Responsables de l’action	Résultats attendus
• Communauté d’agglomération GCTM • Chargée de coopération territoriale GCTM	• Développement des initiatives citoyennes sur l’ensemble du territoire • Implication des habitants dans la vie de leur territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d’évaluation
• GCTM • Communes de l’agglomération • Service politique de la ville GCTM / Ville de Calais	• Nombre de projets déposés et validés • Outils de communication existants / créés sur ces dispositifs / initiatives

Thématique : ACCES AUX DROITS FICHE ACTION n°18 – METTRE EN PLACE UN « ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE » (ASIP) & UNE AIDE AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES, A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION	
Diagnostic initial	Public cible
Les partenaires du territoire ont soulevé : - Le manque d'interlocuteurs fixes - Le manque de mobilité - Une multiplicité des acteurs. Les situations sociales sont très complexes. La vulnérabilité augmente, ce qui présente des situations de non-recours ou de rupture de parcours. Il s'agit alors de : - Prévenir l'isolement des personnes, besoin d'humanisation des interlocuteurs - Renforcer l'efficacité de l'action sociale locale, les liens, la culture commune, le maillage des acteurs - Améliorer la lisibilité des dispositifs, actions, de l'accès aux droits - Travailler l'image que les usagers ont des instances, structures sociales	- Tout public ayant besoin d'une information sur ses droits - Accueillir tous les habitants, peu importe leurs situations
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 18.1 - Favoriser les articulations : Organiser à l'échelle du territoire une réponse adaptée, collective et partenariale envers les usagers des services publics Objectif 18.2 - Renforcer la connaissance réciproque dans des dynamiques de co-construction Objectif 18.3 - Accompagner et orienter l'utilisateur dans son parcours Affirmer le principe du « dites-le nous qu'une fois » Objectif 18.4 - Prendre en compte les contraintes des usagers, être disponible pour leurs besoins et leurs droits et traiter / répondre aux situations complexes.	<u>Pour l'objectif 18.1 :</u> - Réaliser le diagnostic à l'échelle de GCTM : sur chaque commune déterminer les besoins des usagers, la typologie des publics, les ressources existantes sur le territoire - Structurer le réseau d'acteurs des accueils sociaux (voire de l'accès aux droits) sur le territoire : définition de la mission, composition de ce réseau, modalités de travail <u>Pour l'objectif 18.2 :</u> - Développer des outils pour la culture commune et favoriser l'interconnaissance de professionnels - Acculturation, sensibilisation / formation, échanges de pratiques et outillage commun à développer <u>Pour l'objectif 18.3 :</u> - Orienter les usagers vers les acteurs adéquats - Permettre à chaque personne accueillie de formuler son besoin auprès de l'accueillant afin de vérifier, dans les cas les plus simples, l'effectivité des droits <u>Pour l'objectif 18.4 :</u> - Aller vers, développer l'aller vers grâce au Bus Connect'in (présence de proximité des services publics ...) et améliorer la résolution des situations complexes sans réponse (ex : coopérative des situations complexes) - Organiser des temps pour créer des espaces de confiance, faciliter l'expression des besoins et accompagnement dans les démarches administratives
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
	Résultats attendus
Les collectivités locales et leurs CCAS La Maison des Solidarités du Calais – Conseil Départemental (chef de file de l'action sociale) en lien étroit avec : - Les chargées de coopération thématique Accès Aux Droits – Commune de Coulogne - Caisse d'Allocations Familiales - Grand Calais Terres et Mers	- Prise de RDV simplifiée et rapide - Une réponse apportée à tous les usagers - Renforcer le travail collaboratif pour un accueil de qualité - Une réorientation si nécessaire - Accueillir, informer, accompagner et orienter le public - S'assurer de la lisibilité et de l'accessibilité pour tous, de l'information et de l'offre de services

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• GCTM • Les communes et leurs services • La Caisse d'Allocations Familiales • L'Etat / ARS • La Région Hauts de France • la CPAM • Calais PRomotion (Bus Connect'in) • La Maison du Numérique • Les Maisons France Services, l'ADIL • Les Centres sociaux • Le CNFPT • La Maison de la Justice et du Droit (MJD) • Associations tutélaires	• Satisfaction des usagers / Questionnaires • Réalisation d'outils de communication

Thématique : ACCES AUX DROITS FICHE ACTION n°19 – SERVICE PUBLIC INSERTION EMPLOI (SPIE) « AGIR POUR LES PARENTS ISOLES » EXTENSION SUR LE PERIMETRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND CALAIS TERRES ET MERS	
Diagnostic initial	Public cible
Le diagnostic territorial conjoint PE/CAF/CD pose la nécessité de travailler conjointement sur la situation de parents isolés. Le cumul de certains freins (séparation, perte de confiance en soi, difficulté de mobilité, incapacité à s'exprimer, sentiment d'insécurité, perte de dynamisme, ...) peut induire un renoncement progressif à tout projet d'insertion professionnelle. Sur l'année 2020, dans l'arrondissement de Calais, on comptabilisait 7 096 bénéficiaires du RSA soit 17,5% au niveau départemental. 15,7% des familles CAF sont monoparentales sur le territoire, ce qui le place en 1ère place. Au 30/09/2021, 3 113 demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RSA soit 35,4% de la DEFM cat A (poids plus fort que dans le département : +4 points). Sur le territoire de la Ville de Calais, a été mise en place une « commission SPIE » avec de nombreux partenaires (Ville, CCAS, Fabrique Défi, Centres Sociaux, RPE...). 30% des situations évoquées en commission ont trouvé une issue. Un temps fort d'interconnaissance entre partenaires a été organisé en juin 2024 avec plus de 200 participants, démontrant ainsi un partenariat ancré et la nécessité de travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires des champs du social et de l'insertion socio-professionnelle. L'objectif est désormais d'étendre cette démarche SPIE à l'ensemble des 14 communes de l'agglomération sous une forme à déterminer (ateliers individuels / collectifs / commissions...).	Expérimentation pour un minimum de 15 personnes concernées par territoire / commune sur la période visée. Public cible : • Personne isolée avec enfant de moins de 6 ans • Et bénéficiaire du RSA Possibilité d'orienter des personnes suivies par des référents Solidarités ou Pôle emploi. Dans un premier temps, l'expérimentation visera un public « parent isolé » avec un frein à la garde d'enfant(s) ayant un potentiel pour (re)venir sur le chemin de l'emploi. Le fil rouge sera le conseiller Pôle emploi en co-construction et coordination avec les autres partenaires d'acteurs. Dans un second temps, les partenaires pourront développer une seconde offre de service à destination d'un public « parent isolé » connaissant davantage de freins, et/ou l'issue d'un parcours nécessitant plus de temps
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 19 Créer un parcours pour ces personnes, avec l'intervention de tous les partenaires (pour ainsi favoriser l'insertion professionnelle des parents isolés) Permettre à chaque bénéficiaire de travailler sur sa parentalité et la possibilité de concilier parentalité et retour à l'emploi/formation Promouvoir collégialement ces profils auprès des employeurs du territoire, au moment le plus adéquat dans le parcours	<u>Pour l'objectif 19 :</u> Détermination d'un parcours type, avec l'ensemble des acteurs locaux, en prenant en considération leurs spécificités ainsi que celles du public visé (comité partenarial et territorial) Analyse des situations pour évoquer les solutions proposées, et suivre les situations précédentes avec les acteurs de terrain, dans le respect des règles RGPD (comité technique)
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
• France Travail • Maison des Solidarités du Calais – Conseil Départemental • Caisse d'Allocations Familiales Services de l'Etat (DDETS) • Les communes porteuses de structure petite enfance et de relais petite enfance	Les personnes intégrant le dispositif puissent retrouver un emploi ou bénéficier d'une solution structurante (formation...), et concilier vie professionnelle et vie familiale, grâce à la mobilisation renforcée des partenaires de l'insertion professionnelle, socio-professionnelle et de la sphère « solidarités » L'effectivité du maillage des acteurs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• GCTM et collectivités territoriales de l'arrondissement de Calais • CCAS des communes • EPDEF intermédiation • Acteurs locaux de l'insertion et du retour à l'emploi • Gestionnaires d'équipement d'accueil jeune enfant	• Nombre de personnes entrant dans le dispositif • Nombre de personnes sortant du dispositif avec une solution • Nombre de personnes sortant du dispositif sans solution • Suivi des personnes lors des comités • Qualité du partenariat et efficacité de son maillage

Thématique : LOGEMENT FICHE ACTION n°20 – SUIVRE LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT	
Diagnostic initial	Public cible
Grand Calais Terres & Mers exerce la compétence « équilibre social de l'habitat » qui regroupe notamment le Programme Local de l'Habitat (PLH) et la politique du logement d'intérêt communautaire. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.	Les ménages et familles du territoire de Grand Calais Terres et Mers
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 20 Organiser à l'échelle du territoire une réponse adaptée, collective et partenariale envers les usagers des services publics	• Valider les fiches actions du PLH en Conseil communautaire • Mise en place du comité de pilotage annuel de suivi et d'évaluation du PLH
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Responsable Service Habitat – Agglomération de Grand Calais Terres et Mers • <i>En lien avec les chargées de coopération thématique logement Ville de Coulogne – Chargée de coopération communale - Ville de Calais</i> • Service Hygiène de la Ville de Calais	Une offre de logement de qualité, répartie de façon équilibrée entre les communes et entre les quartiers d'une même commune et répondant aux besoins des ménages du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• Bailleurs sociaux • GCTM et ses communes • CCAS des communes de l'agglomération • Associations liées au logement (HAJ, ADIL, SIAO...) • Service logement – Maison des Solidarités du Calaisais du Conseil Départemental • MSA • Caisse d'Allocations Familiales	• Nombre de fiches actions réalisées durant la période • La réalisation de comités de pilotage • Nombre de partenaires présents aux instances • Nombre de logements construits sur le territoire

Thématique : LOGEMENT
FICHE ACTION n°21 – POURSUIVRE LE PERMIS DE LOUER ET REFLECHIR A L'EXTENSION DE SON PERIMETRE

Diagnostic initial	Public cible
La Ville de Calais et la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers ont souhaité poursuivre l'action engagée en matière de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil en étendant le périmètre d'action du dispositif d'autorisation préalable de mise en location. Ce dispositif gratuit vise à assurer aux futurs locataires un logement décent. Le « permis de louer », mis en place depuis le 1er juin 2019, souligne l'engagement de la Ville de Calais dans la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), et renforce les dispositifs déjà existants sur le territoire tels que l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et l'ORI (Opération de Restauration Immobilière). Il contribue également à la mise en œuvre du projet urbain ambitieux porté par la commune dans le cadre du projet Action Cœur de Ville. Les deux dispositifs complémentaires que sont le « permis de louer » et la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), seront articulés sur un périmètre communal commun, à compter du 1er octobre 2021.	Les bailleurs privés du périmètre du permis de louer
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 21 - Réflexion sur l'extension du périmètre du permis de louer	• Poursuivre le dispositif permis de louer • Analyser la situation du logement insalubre sur les autres communes de l'agglomération • Analyser la possibilité pour les communes d'instruire les demandes de permis de louer
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Service Habitat – Agglomération de Grand Calais Terres et Mers • En lien avec les chargées de coopération thématique logement • Ville de Coulogne • Chargée de coopération communale - Ville de Calais • Service Hygiène Ville de Calais	• L'amélioration de la qualité de l'habitat notamment dans les quartiers anciens • L'accessibilité des habitants à des logements dignes / lutte contre l'insalubrité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• GCTM / Communes de l'agglomération • CCAS des communes de l'agglomération • Service Hygiène des communes • Associations liées au logement (HAJ, ADIL, SIAO...) • Service logement – Maison des Solidarités du Calais du Conseil Départemental • MSA • Caisse d'Allocations Familiales • Opérateurs effectuant les Relevés d'Observation du Logement (ROL)	• Nombre de permis de louer délivrés • Nombre de permis de louer refusés • Nombre de ROL

Thématique : LOGEMENT
FICHE ACTION n°22 – COMMUNIQUER AUTOUR DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE DE GRAND CALAIS ET TERRES ET MERS

Diagnostic initial	Public cible
Le poste budgétaire premier du ménage concerne le logement. Outre le paiement du loyer, les fluides (électricité, gaz, eau) sont des dépenses qui aujourd’hui, pèsent énormément sur les foyers. Souvent soumis aux aléas extérieurs, les coûts varient et occasionnent des rappels souvent exorbitants pour des familles fragilisées. Accompagner ces familles sur la réduction des énergies est une nécessité, en lien avec la notion de développement durable. Il existe des actions sur le territoire mais il est nécessaire de les revisiter pour les proposer dans une logique de parcours.	• Les professionnels de l’Habitat • Les habitants de GCTM
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 22 - Mettre en place une communication pour accompagner les familles dans la réduction de l’utilisation des ressources énergétiques.	• Recenser les actions de lutte contre la précarité énergétique • Organiser un temps d’échange entre les acteurs • Créer un outil de communication à destination des professionnels et des habitants • Mettre à jour régulièrement ce document ou outil spécifique
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l’action	Résultats attendus
• ADIL / Collectif des structures de l’animation de la vie sociale du Calaisis • En lien avec les chargées de coopération thématique logement - Ville de Coulogne, chargée de coopération communale - Ville de Calais	• Réduire les montants des factures de régularisation des fournisseurs d’énergie impactant les budgets des familles. • Accompagner les familles vers les économies d’énergies
Partenaires sollicités	Indicateurs d’évaluation
Tout professionnel du logement et/ou ayant mis en place des actions de lutte contre la précarité énergétique	• Réalisation de l’outil de communication • Nombre d’actions recensées sur le territoire • Nombre de foyers ayant participé à ces actions • Mise en place des échanges entre acteurs

Thématique : Transversale à tous les champs thématiques
FICHE ACTION n°23 – « COOPERER en GRAND » ou prévenir et lutter contre l'ILLETTRISME et l'ILLECTRONISME, à l'échelle de GRAND CALAIS TERRES & MERS

Diagnostic initial	Public cible
Au niveau national, 10% des personnes âgées de 18 à 64 ans éprouvent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit et 15 % de la population adulte âgée de 15 ans ou plus est en situation d'illectronisme (les plus touchées sont les plus âgés et les moins diplômés) (source : enquête européenne des TIC 2021) Pour l'ANLCI, ces deux phénomènes se rejoignent : certaines personnes ne maîtrisent pas suffisamment les compétences de base (langagières et/ou numériques) pour être autonomes dans une société massivement basée sur l'écrit, que ce soit en ligne ou hors ligne. Cette réalité touche particulièrement les populations défavorisées, accrues sur les plans régional et local. Si tous les partenaires du territoire, notamment ceux de la Ville de Calais (avec sa coopérative des solutions) s'engagent et agissent pour combattre ensemble ces fléaux et contribuer à une meilleure prise en charge de l'illettrisme et l'illectronisme, beaucoup reste à faire ; les transformations numériques dans la vie quotidienne, au travail et les besoins de reconversion professionnelle ou d'accompagnement renforcé qu'elles génèrent, renforcent l'urgence de continuer à agir pour garantir aux personnes concernées par l'illettrisme ou l'illectronisme, une plus grande autonomie dans leur vie quotidienne et des solutions de formation de qualité sur l'ensemble de l'agglomération de GCTM. Il est à noter que notre démarche territoriale de prévention & lutte contre l'illettrisme, en place officiellement depuis 2022, est reconnue et modélisée (coopérative, formation des professionnels) ; les demandes d'échanges de l'ANLCI et des autres territoires sont fréquents.	Tous les habitants et professionnels de GCTM
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 23.1 – Pour les usagers de GCTM : accueillir, repérer, accompagner toutes personnes concernées (pour favoriser leur autonomie et insertion sociale et professionnelle) Objectif 23.2 – Pour les professionnels de GCTM : les outiller et accompagner dans la prise en charge des usagers concernés (en s'appuyant sur la démarche calaisienne et en l'adaptant sur l'ensemble de l'agglomération, selon des modalités à définir)	<u>Pour l'objectif 23.1 :</u> • Communiquer sur l'existence des (lieux) ressources (coopérative des solutions et MDNI et sa cartographie), identification de référents • Les inciter en toute confiance à se saisir du dispositif, à son importance / utilité pour un quotidien facilité => notamment via les temps forts organisés à l'occasion des JNAI et tout au long de l'année (notamment au sein des QPV, en lien avec le service Politique de la Ville) • Leur permettre de renforcer leurs compétences (écrit / numérique) <u>Pour l'objectif 23.2 :</u> • Continuer à former les professionnels, pour repérer précocement et leur permettre d'accompagner efficacement les usagers • Désigner des référents par territoire / commune • Favoriser les échanges de pratiques, collaborations transversales nécessaires pour une prise en charge globale des situations Echéances de réalisation Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Chargée de coopération territoriale GCTM & Coordinatrice Illettrisme / Ville de Calais • Chargés de coopération communaux CTG, notamment chargés de coopération Accès aux droits – Ville de Coulogne • Directrice de la Maison du Numérique et de l'Innovation (MDNI)	• Autonomie facilitée, accès aux droits, (ré) insertion sociale et professionnelle, accès aux formations adaptées • Accompagnement efficace des professionnels du territoire • Mise en réseau des acteurs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• Partenaires de la coopérative des solutions, pilotée par la Ville de Calais (Etat, Région, Conseil Départemental, CCAS (notamment Département Action Sociale, PRE), services municipaux dont service Politique de la Ville, Partenaire Insertion Formation, ...) • CCAS des communes Tous les acteurs agissant contre l'illettrisme et l'illectronisme, notamment ceux du domaine éducatif, social, insertion, santé, numérique ... dont les Centres sociaux	• Nombre et évolution des saisines • Nombre de situations résolues • Évolution du réseau / maillage des acteurs • Évolution de la qualification des acteurs

Thématique : PILOTAGE ET GOUVERNANCE DE LA CTG FICHE ACTION n°24 – « LA CTG S'ANIME en GRAND ET enSEMBLE »

Diagnostic initial	Public cible
Les travaux de la CTG ont mis en exergue la nécessité de travailler en réseau à plusieurs niveaux (chargés de coopération, experts thématiques, partenaires du territoire, familles...), mais également d'accentuer la formation des chargés de coopération. Actuellement, le schéma de coopération territorial de la Ctg de Grand Calais Terres et Mers est le suivant : • 0,5 ETP de chargé de coopération territorial – pilotage intercommunal • 1 ETP de chargé de coopération territorial pour la ville de Calais • 0,2 ETP de chargé de coopération territorial thématique jeunesse pour la ville de Marck en Calais • 0,2 ETP de chargé de coopération territorial thématique petite enfance pour la ville de Marck en Calais • 0,4 ETP de chargés de coopération territorial thématique accès au droit et logement pour la ville de Coulogne • 0,2 ETP de chargé de coopération territorial thématique petite enfance / enfance jeunesse pour la ville de Coulogne Soit un total de 2,5 ETP pour l'agglomération de Grand Calais Terres et Mers et de ses 14 communes Afin de répondre aux besoins des familles du territoire, d'analyser l'efficacité des actions mises en œuvre et de l'impact sur les habitants du territoire, un plan d'action est nécessaire pour répondre à ces objectifs afin d'avoir une CTG efficiente au profit des familles.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif 24.1 : Assurer un pilotage efficient (dialogue de gestion) de la CTG 2ème génération et accompagner les chargés de coopération dans leurs missions et en lien avec leurs fiches de poste Objectif 24.2 : Initier un dialogue avec les familles du territoire pour évaluer la CTG et mesurer l'impact des politiques	<u>Pour l'objectif 24.1 :</u> • Développer, piloter et suivre les réseaux thématiques mis en place • Favoriser le départ des chargés de coopération territoriale actuels en formation proposée par le CNFPT • Participer à la formation des chargés de coopération territoriale proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais • Organiser une formation en interne, pour les chargés de coopération territoriale, sur l'évaluation de la CTG, appropriation et l'utilisation de l'outil d'évaluation • Réinterroger les missions des chargés de coopération au regard du bilan annuel transmis dans le cadre du financement du poste • Participer aux échanges de pratiques entre chargés de coopération des intercommunalités du Pas de Calais <u>Pour l'objectif 24.2 :</u> • Réfléchir à la mise en place d'une instance de dialogue et d'échange avec des familles du territoire pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre et permettre de les adapter dans un but d'efficience du service rendu.
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG 2025-2029
Responsables de l'action	Résultats attendus
• Chargée de coopération intercommunale • GCTM • Responsable de territoire CAF	• Animation continue et efficace de la CTG 2ème génération • Evaluation partagée • Evolution dans la posture de chargé de coopération en lien avec le référentiel • Meilleure prise en considération des problématiques rencontrées par les familles du territoire et implication • Meilleure information des services à destination des familles du territoire • Meilleure organisation territoriale et consolidation du maillage des acteurs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
• Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais • Collectivités locales bénéficiant du financement d'un poste de chargé(s) de coopération territoriale • Maison du Département Solidarités du Calais, Conseil départemental • MSA • Partenaires du territoire (pour l'objectif 24.2)	• Nb de chargés de coopération envoyés en formation • Nb de chargés de coopération ayant participé à la formation de la Caisse d'Allocations Familiales • Nb de familles sollicitées et ayant participé aux temps d'échange • Effectivité de la mise en place de réseau et évaluation de la CTG 2ème génération • Evolution de l'équipe projet (nb d'ETP chargés de coopération)

ANNEXE 5 – MODALITÉS DE COLLABORATION & GOUVERNANCE, SCHEMA DE COOPERATION TERRITORIALE

ORGANIGRAMME



COMITOLOGIE



ETAT DES LIEUX DES RÉSEAUX PAR THÉMATIQUE ET PAR TERRITOIRE

Coordination ou mise en réseau :	Existant (situation au 30/12/2024)		AJUSTEMENTS envisagés / proposés
	A l'échelle de GCTM	A échelle des communes	
PETITE ENFANCE 0-6 ans	RPE GCTM (10 communes)	RPE Calais RPE Marck RPE Coquelles Pas de RPE sur la commune de Sangatte Blériot Plage	Mettre en réseau les acteurs et actions Petite Enfance, - A l'échelle des communes : à partir des binômes coordinateurs RPE et gestionnaires EAJE - A l'échelle de l'agglomération : coordination à créer (une rencontre, a minima 1X/an)
ENFANCE / JEUNESSE 7-25 ans	DJS GCTM (10 communes)	DJS Calais DJ Marck DJ Coulogne SJ Coquelles SJ Blériot Sangatte	Créer un réseau des acteurs et actions Jeunesse (une rencontre a minima 1X/an)
PARENTALITE	Réseau parentalité 62	Calais : COPIL Maison de la Famille, lieu ressources parentalité (labellisé FNP)	Réseau Parentalité mobilisé pour aider à la bonne mise en œuvre des actions parentalité de la CTG2
		LAEP Calais (MDF et CAF) LAEP Marck LAEP Coquelles (projet)	Besoin d'un nouveau réseau LAEP à l'échelle de l'agglomération
Animation Vie Sociale	Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS)		Réseau à créer à l'échelle de l'agglomération CAF : pilote
Accès aux Droits	Numérique : MDNI / Comité de pilotage		MDNI / COPIL mobilisé pour aider à la bonne mise en œuvre de la CTG2
	Illettrisme	Calais et sa Coopérative des solutions	Demande / Besoin d'étendre la démarche à échelle de l'agglomération (Réunion d'information, CCAS = référents, formations ...)
	Autres dont démarches administratives	Expérimentation efficace de la démarche Service Public Insertion Emploi (SPIE)	CCAS, clef d'entrée ; CIAS ? Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP) => CD : pilote
LOGEMENT	Service Habitat / Logement de l'agglomération		S'appuyer sur les réseaux PLH, PLUI => pilote GCTM
Avec le soutien des pilotes CAF, GCTM, CD / MDS et MSA			

ANNEXE 6 - NOUVEAU RÉFÉRENTIEL NATIONAL CONCERNANT LE POSTE DE « CHARGÉ·E DE COOPÉRATION CTG »

Tableau n° 1 Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération Ctg

Définition	Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.
Contexte	▪ Evolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'Etat en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
Attendus	► Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ► Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage – Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial – Identifier des tendances et facteurs d'évolution – Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet – Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité – Traduire les orientations politiques en plans d'action – Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions ► Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg – Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels – Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté – Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances – Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur

	engagement citoyen - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante. - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique ► Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité - Favoriser les échanges d'expériences ► Organisation et animation de la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement ► Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation
--	---

Activités	Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission Animer la mise en réseau des acteurs - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale Organiser et animer la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
------------------	--

Compétences/ Connaissances	Savoirs généraux - Environnement territorial - Instances, processus et circuits de décision de la collectivité - Procédures et actes administratifs - Principes et modes d'animation du management public territorial - Techniques de communication et de négociation - Réseaux stratégiques d'information - Méthodes d'ingénierie de projet - Techniques de travail coopératif - Bases de données, tableaux de bord - Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation - Méthode de gestion de conflit Savoirs socioprofessionnels - Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial - Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc. - Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels - Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires - Dispositifs et opérateurs du développement territorial - Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets - Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques - Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement - Outils et méthodes du développement local - Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données - Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives - Observatoires, système d'information géographique - Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques - Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens - Réseaux associatifs - Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs - Techniques et outils du marketing public - Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers - Principes et techniques de la participation des habitants
Autonomie et responsabilités	- Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine - Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités - Force de proposition auprès des élus - Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire - Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
Relations fonctionnelles	- Coopération avec les services de la collectivité - Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs - Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général) - Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public - Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

Situation fonctionnelle	- Commune, structure intercommunale - Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association
Cadre d'emploi/Qualification	Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)
Coût indicatif Etp	48 000 €

Tableau n° 2 Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'activité du chargé de coopération
(à utiliser au terme de la période pluriannuelle de sa mission)

OBJECTIFS	FONCTIONS	ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION
1 Mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »	1.1 : Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage	Préparation, co-animation et suivi des décisions du Copil de la CTG Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter la prise de décisions en Copil	Nombre de réunions de l'instance de pilotage (uniquement pour le coopérateur chef de projet CTG) : préparation et animation des réunions, relevé de décision, fonction d'alerte Nombre et nature des expertises mobilisées dans le Copil ou groupes de travail	Nombre et nature des décisions facilitées à la suite de la fonction de relais et de conseils auprès des élus
	1.2 : Animation des travaux de diagnostic, de suivi et d'évaluation des engagements contractuels	Suivi de la programmation du plan d'action de la Ctg Exercice d'une fonction d'alerte en direction du Copil en cas de blocage ou de non réalisation des actions prioritaires de la Ctg	Nombre et nature des axes de la Ctg dont la programmation est suivie Nombre et nature des alertes en direction du Copil	Nombre et nature de nouvelles problématiques prises en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur
2 Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles	2.1 : Animation de démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins	Préparation et conduite du diagnostic partagé Fonction de veille sur le fonctionnement des groupes de travail	Nombre de partenaires associés à la démarche de diagnostic partagé Nombre de réunions de veilles organisées et animées par le coopérateur sur le territoire	Nombre et nature de nouveaux sujets pris en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur
	2.2 : Contribution à l'animation et au suivi des travaux en commission	Conception et diffusion d'outils de suivi et d'échanges d'informations entre les groupes de travail et le Copil de la Ctg Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter les travaux des groupes de travail	Nombre et nature des enjeux et dispositifs de politique publique explicités auprès des élus et des partenaires	Nombre et nature des projets facilités à la suite de la fonction de relais et d'appui auprès des partenaires
3 Animer la mise en réseau des acteurs	3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques	Echanges avec les instances du CDSF Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en direction des partenaires institutionnels mobilisés dans le cadre du CDSF	Nombre et nature des relais assurés entre la Caf et les partenaires pour accompagner la construction du projet de territoire	Nombre et nature de nouveaux partenaires mobilisés dans le cadre de la Ctg dans le cadre de l'animation territoriale des groupes de travail ou de réseaux organisés par le coopérateur
	3.2 : Animation d'un réseau d'acteurs et ou de chargés de coopération	Organisation ou participation à des temps de partage d'information et de régulation entre les coopérateurs de la Ctg Réalisation de supports communs (information, pilotage, acteurs ressources, etc.) dans le cadre du réseau de chargés de	Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil et d'un appui du coopérateur Nombre et type de supports réalisés dans le cadre du réseau des coopérateurs	Meilleure visibilité exprimée par les partenaires sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institutions

		coopération		
4 Organiser et animer la relation avec la population	4.1 : Développement des dispositifs permettant d'animer une concertation et une participation avec le public	Identification des initiatives citoyennes sur le territoire Mise en relation des initiatives citoyennes avec les groupes de travail de la Ctg	Nombre et nature des ingénieries mise à disposition des acteurs pour consolider un projet en commun	Nombre et nature des projets mobilisant les habitants dans leur conception et leur évaluation
	4.2 : Conception et développement des supports d'information	Mobilisation et adaptation des supports de communication et d'information aux objectifs de la Ctg Conception de supports de communication innovants	Nombre et nature des supports d'information permettant d'aller vers les habitants du territoire	Meilleure visibilité exprimée par les habitants sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution

ANNEXE 7 – FICHES DE POSTE DES «CHARGÉ(E)S DE COOPÉRATION CTG»

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CALAIS.

Direction Générale Adjointe à l'Éducation et aux Solidarités
 Département Enfance & Famille / Direction
 Affaire suivie par [REDACTED]

FICHE de POSTE

Chargé de Coopération Communale CTG
 Ville de Calais



Poste positionné à la Ville de Calais,

sous l'autorité de Mmes MILON, DGAES et Mme LEFEBURE, DEF

Temps de travail : 100%

Mission : Chargé de coopération Communale CTG Calais

Confiée à [REDACTED]

A compter du 1^{er} mars 2024

Cofinancé par la CAF (à hauteur de 17 371€ maxi pour 1 ETP)

MISSION / ACTIVITES

- **A l'échelle de la Commune de Calais :** Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance/jeunesse, éducation, parentalité, logement et accès aux droits » :
 - Assister les élus et membres du comité de pilotage
 - Traduire les orientations politiques en plan d'actions au niveau de l'agglomération
 - Accompagner l'élaboration du projet de territoire (CTG) et son actualisation, la mise en œuvre du plan d'actions de la CTG
 - Elaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire
 - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et évaluation des dispositifs
- **Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles :**
 - Conduire le diagnostic territorial et les diagnostics thématiques
 - Evaluer les demandes et attentes des familles et les qualifier en besoins
 - Garantir la mixité et l'accessibilité des services à tous
- **Animer la mise en réseau des acteurs :**
 - Identifier et mobiliser les partenaires concernés
 - Etre en lien permanent avec les acteurs du territoire, notamment les Chargés d'accompagnement territorial de la CAF et le chargé de coopération territoriale (pilote CTG / échelle agglomération)
 - Préparer et co animer avec la CAF les instances (stratégiques et techniques)
 - Développer les actions transversales en interne (au sein des services de l'agglomération GCTM et ceux de la commune de Calais) et en externe (dans les domaines de l'enfance, éducation, jeunesse, parentalité et vie sociale)
- **Organiser et animer la relation à la population :**
 - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
 - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
 - Concevoir et développer des supports d'information
 - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
 - Faciliter les relations entre les institutions, acteurs associatifs et population.

COMPETENCES requises

Savoirs généraux

- Environnement territorial
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité, procédures et actes administratifs
- Principes et modes d'animation du management public territorial
- Techniques de communication et de négociation
- Réseaux stratégiques d'information
- Méthodes d'ingénierie de projet, techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation
- Méthode de gestion de conflit

Savoirs socioprofessionnels

- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial
- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.
- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels
- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
- Dispositifs et opérateurs du développement territorial
- Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets
- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques
- Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement
- Outils et méthodes du développement local
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives
- Observatoires, système d'information géographique
- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens
- Réseaux associatifs
- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs
- Techniques et outils du marketing public
- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers
- Principes et techniques de la participation des habitants

Autonomie et responsabilités

- Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine
- Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités
- Force de proposition auprès des élus
- Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire
- Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage

Relations fonctionnelles

- Coopération avec les services de la Commune de Calais et le chargé de coopération Territorial CTG
- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs
- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (Etat, CAF, Education Nationale IEN et établissements scolaires, Conseil Départemental)
- Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public
- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
 Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
 Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

Chargé de coopération CTG Coordination et mise en œuvre du projet social de territoire	
NOM	
Prénom	

ENVIRONNEMENT	
Grade	Adjoint administratif – Responsable du CCAS
Service d'Affectation	CCAS
Hierarchie Directe	Président du CCAS
Partenariat externe et interne / Relations fonctionnelles de travail	<u>Liaisons fonctionnelles internes</u> : crèche, relais petite enfance, jeunesse, médiathèque, urbanisme, Rh et comptabilité <u>Liaisons fonctionnelles externes</u> : CAF, CARSAT, Conseil Départemental

THEMATIQUES*			
	<i>Cocher la ou les thématique(s) pour lesquelles le chargé de coopération sera en charge dans la mise en œuvre du projet social de territoire de la CTG dans la commune</i>	<i>Indiquer le nombre d'ETP dévolu à cette thématique</i>	
Petite Enfance (0-5 ans)	☐		ETP
Enfance Jeunesse (6 – 25 ans)	☐		ETP
Soutien à la fonction parentale	☐		ETP
Animation de la Vie Sociale	☐		ETP
Accès au droit	☒	0.1	ETP
Logement	☒	0.1	ETP
Nombre total d'ETP dévolu au poste de chargé de coopération		0.2	ETP

*Ces éléments seront également demandés pour le conventionnement ainsi que dans le Portail Partenaires, pour les différentes déclarations

METIER	
Définition du poste	Le chargé de coopération met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPÉRATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

Activités principales	➤ Conduite des diagnostics territoriaux dans le domaine du logement et des dispositifs liés à l'accompagnement à la population et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces jeunes ➤ Participe activement aux diagnostics territoriaux notamment sur le volet petite enfance - enfance jeunesse - parentalité ➤ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage ➤ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG ➤ Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels ➤ Organisation et animation de la relation avec la population ➤ Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre
ACTIVITES	DECLINAISONS OPERATIONNELLES AU NIVEAU COMMUNAL
Impulser et mettre en œuvre la ou les thématiques du chargé de coopération - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs	- <i>Intervention au sein du conseil d'administration du CCAS pour expliquer les enjeux autour de l'accès aux droits et du logement afin d'apporter des pistes d'action</i> - <i>Assurer un rôle de conseil d'information auprès du Président et du Vice-président du CCAS</i> - <i>Aider et conseiller sur les décisions</i> - <i>Etablir un état des lieux des dispositifs et des acteurs</i> - <i>Assurer le pilotage et la contractualisation des projets communaux autour de la thématique du logement et de l'accès aux droits.</i> - <i>Poursuivre les actions en place liées aux thématiques et s'assurer de leur bonne continuité au sein de la commune</i>
Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission	- <i>Travail en partenariat avec les services de la mairie et les autres communes de GCTM</i> - <i>Elaboration d'un diagnostic de territoire à l'échelle communale, s'appuyer sur l'ABS du CCAS</i> - <i>S'adapter au besoin des familles</i> - <i>Réaliser des réunions publiques</i>
Animer la mise en réseau des acteurs - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques	- <i>Création d'un réseau de partenaires locaux</i> - <i>Participer aux réseaux existants</i> - <i>Animer des réunions/groupes de travail</i> - <i>Connaître les acteurs du territoire</i>

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
 Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
 Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2NDE GENERATION - 2025 / 2029

- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire	
Organisation et animation de la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement	- <i>Favoriser la communication sur les actions portées par le conseil d'administration du CCAS et municipalité</i> - <i>Mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe</i> - <i>Mise en place d'enquêtes auprès de la population afin de connaître les besoins et/ou les avis sur les actions déjà menées et futures</i>
Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation	- <i>Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions à l'échelle communale</i> - <i>Collecter les données, mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs</i> - <i>Mettre en place des tableaux de bord de suivi</i> - <i>Aider à la création d'outil</i>
Pilotage de la CTG	Participation aux temps d'échanges entre les différents chargés de coopération Participation aux outils de communication de la CTG.

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

	Organisation de réunions au niveau local sur les axes repris dans la CTG Participe aux instances inscrits dans la comitologie de la CTG
--	--

COMPETENCES ET CONNAISSANCES	
Savoirs généraux	✓ Environnement territorial ✓ Instances, processus et circuits de décision de la collectivité ✓ Procédures et actes administratifs ✓ Principes et modes d'animation du management public territorial ✓ Techniques de communication et de négociation ✓ Réseaux stratégiques d'information ✓ Méthodes d'ingénierie de projet ✓ Techniques de travail coopératif ✓ Bases de données, tableaux de bord ✓ Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation ✓ Méthode de gestion de conflit
Savoirs socioprofessionnels	✓ Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial ✓ Cadre réglementaire des politiques publiques selon la thématique ✓ Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels ✓ Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires ✓ Dispositifs et opérateurs du développement territorial ✓ Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets (cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques) ✓ Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement ✓ Outils et méthodes du développement local ✓ Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données ✓ Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives Observatoires, système d'information géographique ✓ Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques ✓ Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens ✓ Réseaux associatifs ✓ Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs ✓ Techniques et outils du marketing public ✓ Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers ✓ Principes et techniques de la participation des habitants Autonomie et responsabilités ✓ Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine ✓ Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités ✓ Force de proposition auprès des élus ✓ Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

	✓ Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
--	---

La fiche de poste peut évoluer en fonction de la réglementation ou de l'organisation de la collectivité. La liste des missions et des tâches n'est pas exhaustive.

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
 Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
 Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

Chargé de coopération CTG Coordination et mise en œuvre du projet social de territoire	
NOM	
Prénom	

ENVIRONNEMENT	
Grade	Adjoint administratif – Secrétaire CCAS
Service d'Affectation	CCAS
Hiérarchie Directe	Responsable du CCAS
Partenariat externe et interne / Relations fonctionnelles de travail	Liaisons fonctionnelles internes : crèche, relais petite enfance, jeunesse, médiathèque, urbanisme, Rh et comptabilité Liaisons fonctionnelles externes : CAF, CARSAT, Conseil Départemental

THEMATIQUES*			
	<i>Cocher la ou les thématique(s) pour lesquelles le chargé de coopération sera en charge dans la mise en œuvre du projet social de territoire de la CTG dans la commune</i>	<i>Indiquer le nombre d'ETP dévolu à cette thématique</i>	
Petite Enfance (0-5 ans)	☐		ETP
Enfance Jeunesse (6 – 25 ans)	☐		ETP
Soutien à la fonction parentale	☐		ETP
Animation de la Vie Sociale	☐		ETP
Accès au droit	☒	0.1	ETP
Logement	☒	0.1	ETP
Nombre total d'ETP dévolu au poste de chargé de coopération		0.2	ETP

*Ces éléments seront également demandés pour le conventionnement ainsi que dans le Portail Partenaires, pour les différentes déclarations

METIER	
Définition du poste	Le chargé de coopération met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

Activités principales	➤ Conduite des diagnostics territoriaux dans le domaine du logement et des dispositifs liés à l'accompagnement à la population et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces jeunes ➤ Participe activement aux diagnostics territoriaux notamment sur le volet petite enfance - enfance jeunesse - parentalité ➤ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage ➤ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG ➤ Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels ➤ Organisation et animation de la relation avec la population ➤ Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre
ACTIVITES	DECLINAISONS OPERATIONNELLES AU NIVEAU COMMUNAL
Impulser et mettre en œuvre la ou les thématiques du chargé de coopération - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs	- <i>Intervention au sein du conseil d'administration du CCAS pour expliquer les enjeux autour de l'accès aux droits et du logement afin d'apporter des pistes d'action</i> - <i>Assurer un rôle de conseil d'information auprès du Président et du Vice-président du CCAS</i> - <i>Aider et conseiller sur les décisions</i> - <i>Etablir un état des lieux des dispositifs et des acteurs</i> - <i>Assurer le pilotage et la contractualisation des projets communaux autour de la thématique du logement et de l'accès aux droits.</i> - <i>Poursuivre les actions en place lié aux thématiques et s'assurer de leur bonne continuité au sein de la commune</i>
Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission	- <i>Travail en partenariat avec les services de la mairie et les autres communes de GCTM</i> - <i>Elaboration d'un diagnostic de territoire à l'échelle communale, s'appuyer sur l'ABS du CCAS</i> - <i>S'adapter au besoin des familles</i> - <i>Réaliser des réunions publiques</i>
Animer la mise en réseau des acteurs - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques	- <i>Création d'un réseau de partenaires locaux</i> - <i>Participer aux réseaux existants</i> - <i>Animer des réunions/groupes de travail</i> - <i>Connaitre les acteurs du territoire</i>

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire	
Organisation et animation de la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement	- <i>Favoriser la communication sur les actions portées par le conseil d'administration du CCAS et municipalité</i> - <i>Mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe</i> - <i>Mise en place d'enquêtes auprès de la population afin de connaître les besoins et/ou les avis sur les actions déjà menées et futures</i>
Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation	- <i>Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions à l'échelle communale</i> - <i>Collecter les données, mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs</i> - <i>Mettre en place des tableaux de bord de suivi</i> - <i>Aider à la création d'outil</i>
Pilotage de la CTG	Participation aux temps d'échanges entre les différents chargés de coopération Participation aux outils de communication de la CTG.

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

	Organisation de réunions au niveau local sur les axes repris dans la CTG Participe aux instances inscrits dans la comitologie de la CTG
--	--

COMPETENCES ET CONNAISSANCES	
Savoirs généraux	✓ Environnement territorial ✓ Instances, processus et circuits de décision de la collectivité ✓ Procédures et actes administratifs ✓ Principes et modes d'animation du management public territorial ✓ Techniques de communication et de négociation ✓ Réseaux stratégiques d'information ✓ Méthodes d'ingénierie de projet ✓ Techniques de travail coopératif ✓ Bases de données, tableaux de bord ✓ Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation ✓ Méthode de gestion de conflit
Savoirs socioprofessionnels	✓ Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial ✓ Cadre réglementaire des politiques publiques selon la thématique ✓ Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels ✓ Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires ✓ Dispositifs et opérateurs du développement territorial ✓ Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets (cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques) ✓ Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement ✓ Outils et méthodes du développement local ✓ Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données ✓ Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives Observatoires, système d'information géographique ✓ Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques ✓ Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens ✓ Réseaux associatifs ✓ Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs ✓ Techniques et outils du marketing public ✓ Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers ✓ Principes et techniques de la participation des habitants Autonomie et responsabilités ✓ Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine ✓ Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités ✓ Force de proposition auprès des élus ✓ Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

	✓ Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
--	---

La fiche de poste peut évoluer en fonction de la réglementation ou de l'organisation de la collectivité. La liste des missions et des tâches n'est pas exhaustive.

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
 Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
 Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

Chargé de coopération CTG Coordination et mise en œuvre du projet social de territoire			
NOM			
Prénom			

ENVIRONNEMENT	
Grade	Attaché territorial
Service d'Affectation	Service petite enfance, jeunesse et éducation
Hiérarchie Directe	Directeur général des services
Partenariat externe et interne / Relations fonctionnelles de travail	Liaisons fonctionnelles internes : crèche, relais petite enfance, jeunesse, médiathèque, CCAS, urbanisme... Liaisons fonctionnelles externes : CAF, MSA, Conseil Départemental

THEMATIQUES*			
	<i>Cocher la ou les thématique(s) pour lesquelles le chargé de coopération sera en charge dans la mise en œuvre du projet social de territoire de la CTG dans la commune</i>	<i>Indiquer le nombre d'ETP dévolu à cette thématique</i>	
Petite Enfance (0-5 ans)	☒	0.1	ETP
Enfance Jeunesse (6 – 25 ans)	☒	0.1	ETP
Soutien à la fonction parentale	☐	0	ETP
Animation de la Vie Sociale	☐		ETP
Accès au droit	☐		ETP
Logement	☐		ETP
Nombre total d'ETP dévolu au poste de chargé de coopération		0.2	ETP

*Ces éléments seront également demandés pour le conventionnement ainsi que dans le Portail Partenaires, pour les différentes déclarations:

METIER	
Définition du poste	Le chargé de coopération met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

Activités principales	➤ Conduite des diagnostics territoriaux dans le domaine du logement et des dispositifs liés à l'accompagnement à la population et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces jeunes ➤ Participe activement aux diagnostics territoriaux notamment sur le volet petite enfance - enfance jeunesse - parentalité ➤ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage ➤ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG ➤ Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels ➤ Organisation et animation de la relation avec la population ➤ Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre
ACTIVITES	DECLINAISONS OPERATIONNELLES AU NIVEAU COMMUNAL
Impulser et mettre en œuvre la ou les thématiques du chargé de coopération - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs	- Intervention en bureau municipal (composé d'Elus du groupe majoritaire) pour expliquer les enjeux autour de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité et apporter des pistes d'action - Assurer un rôle de conseil d'information auprès de l'Adjoint à la petite enfance, à la jeunesse et à l'éducation afin de relayer les informations avec l'équipe municipale - Etablir un état des lieux des dispositifs et des acteurs - Mise en place d'une commission enfance/jeunesse avec des familles pour échanger autour des besoins pour les enfants de 0 à 18 ans - Assurer le pilotage et la contractualisation des projets communaux autour de la petite enfance ; de la jeunesse et de la parentalité - Mettre en place des tableaux de bord de suivi
Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission	- Travail en partenariat avec les autres services municipaux : état civil, CCAS, crèche, relais petite enfance, urbanisme... - Elaboration d'un diagnostic de territoire à l'échelle de la commune
Animer la mise en réseau des acteurs - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques	- Mise en place d'un comité de pilotage autour de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité - Création d'un réseau de partenaires locaux (crèche, RPE, CCAS...)

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire	
Organisation et animation de la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement	- Favoriser la communication sur les actions portées par la municipalité - Mise en place de questionnaires auprès des familles pour connaître les besoins et/ou les avis sur les services proposés
Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation	- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions à l'échelle de la commune - Collecter les données, mettre en œuvre des indicateurs de suivi, des analyses statistiques
Pilotage de la CTG	Participation aux temps d'échanges entre les différents chargés de coopération Participation aux outils de communication de la CTG.

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

	Organisation de réunions au niveau local sur les axes repris dans la CTG Participe aux instances inscrits dans la comitologie de la CTG
--	--

COMPETENCES ET CONNAISSANCES	
Savoirs généraux	✓ Environnement territorial ✓ Instances, processus et circuits de décision de la collectivité ✓ Procédures et actes administratifs ✓ Principes et modes d'animation du management public territorial ✓ Techniques de communication et de négociation ✓ Réseaux stratégiques d'information ✓ Méthodes d'ingénierie de projet ✓ Techniques de travail coopératif ✓ Bases de données, tableaux de bord ✓ Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation ✓ Méthode de gestion de conflit
Savoirs socioprofessionnels	✓ Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial ✓ Cadre réglementaire des politiques publiques selon la thématique ✓ Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels ✓ Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires ✓ Dispositifs et opérateurs du développement territorial ✓ Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets (cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques) ✓ Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement ✓ Outils et méthodes du développement local ✓ Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données ✓ Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives Observatoires, système d'information géographique ✓ Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques ✓ Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens ✓ Réseaux associatifs ✓ Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs ✓ Techniques et outils du marketing public ✓ Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers ✓ Principes et techniques de la participation des habitants Autonomie et responsabilités ✓ Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine ✓ Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités ✓ Force de proposition auprès des élus ✓ Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calais

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

	✓ Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
--	---

La fiche de poste peut évoluer en fonction de la réglementation ou de l'organisation de la collectivité. La liste des missions et des tâches n'est pas exhaustive.

Signatures

L'agent, 	Le DGS,  Richard HONNULT	Le Maire,  Guillaume LECUILLEUX
---	---	---

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

Chargé de coopération CTG Coordination et mise en œuvre du projet social de territoire	
NOM	
Prénom	
Commune de rattachement	Ville de Marck

ENVIRONNEMENT	
Grade	Animateur Territorial
Service d'Affectation	Service Education Jeunesse
Hierarchie Directe	Directrice Générale Adjointe
Partenariat externe et interne / Relations fonctionnelles de travail	Coopération avec les différents services de la commune / Relations avec les acteurs de la vie locale : centre Cousteau / Relations avec les institutions telles que la Caf, le Conseil départemental, l'Education Nationale, la SDJES et l'ensemble des prestataires de services

THEMATIQUES*			
	<i>Cocher la ou les thématique(s) pour lesquelles le chargé de coopération sera en charge dans la mise en œuvre du projet social de territoire de la CTG dans la commune</i>	<i>Indiquer le nombre d'ETP dévolu à cette thématique</i>	
Petite Enfance (0-5 ans)	☐		ETP
Enfance Jeunesse (6 – 25 ans)	☒	0,2	ETP
Soutien à la fonction parentale	☐		ETP
Animation de la Vie Sociale	☐		ETP
Accès au droit	☐		ETP
Logement	☐		ETP
Nombre total d'ETP dévolu au poste de chargé de coopération			ETP

** Les éléments seront également demandés pour le conventionnement ainsi que dans le Portail Partenaires, pour les différentes déclarations.*

METIER	
Définition du poste	Le chargé de coopération met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

Activités principales	➤ Conduite des diagnostics territoriaux dans le domaine du logement et des dispositifs liés à l'accompagnement à la population et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces jeunes ➤ Participe activement aux diagnostics territoriaux notamment sur le volet petite enfance - enfance jeunesse - parentalité ➤ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage ➤ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG ➤ Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels ➤ Organisation et animation de la relation avec la population ➤ Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre
ACTIVITES	DECLINAISONS OPERATIONNELLES AU NIVEAU COMMUNAL
Impulser et mettre en œuvre la ou les thématiques du chargé de coopération - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs	Réunions de service en interne avec l'ensemble des services municipaux. Réunions interne entre le service Education Jeunesse et la Petite Enfance. Réunions entre les chargés de coopération. Réunions avec le partenaire qu'est le Centre Cousteau. Réunions de travail sous forme d'ateliers participatifs avec les différents acteurs. Réunions trimestrielles avec l'ensemble des coordonnateurs du plan mercredi et les services de l'Etat. Participation aux instances de pilotage CTG. Mise en place d'outils de suivi des différentes actions proposées à la population.
Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission	Disponibilité tout au long de l'année au sein de la mairie. Prise en compte des attentes des jeunes et des familles. Exemple : mise en place de séjours lors des vacances d'hiver et d'été pour les jeunes et adolescents de la commune. Mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes qui permet de recenser les besoins des jeunes.

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

Animer la mise en réseau des acteurs - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire	Prise en charge de l'animation du réseau des acteurs Enfance Jeunesse de l'agglomération. Réunion à minima 3x par an avec les partenaires. But : optimiser et mutualiser l'ensemble des actions entre les villes signataires de la CTG. Partenariat sous forme de passerelle avec le public adolescent du centre Cousteau et du jardin d'enfants. Animations communes entre les villes de Grand Calais Terres et Mers
Organisation et animation de la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement	Mise en place d'action autour de thématiques pouvant toucher les jeunes. Utilisation des réseaux sociaux et des supports de communication pour informer au maximum la population. Rédaction d'articles pour la presse locale. Information de la population sur l'ensemble des actions menées
Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et	Partenariat avec les structures municipales. Veille juridique sur la législation relative aux accueils de loisirs et à l'animation en générale. Mettre en place des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Récupérer l'ensemble des données permettant d'effectuer le bilan des actions mises en place sur le territoire.

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calaisis

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique – Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation	
Pilotage de la CTG	Participation aux temps d'échanges entre les différents chargés de coopération Participation aux outils de communication de la CTG. Organisation de réunions au niveau local sur les axes repris dans la CTG Participe aux instances inscrits dans la comitologie de la CTG

COMPETENCES ET CONNAISSANCES	
Savoirs généraux	✓ Environnement territorial ✓ Instances, processus et circuits de décision de la collectivité ✓ Procédures et actes administratifs ✓ Principes et modes d'animation du management public territorial ✓ Techniques de communication et de négociation ✓ Réseaux stratégiques d'information ✓ Méthodes d'ingénierie de projet ✓ Techniques de travail coopératif ✓ Bases de données, tableaux de bord ✓ Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation ✓ Méthode de gestion de conflit
Savoirs socioprofessionnels	✓ Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial ✓ Cadre réglementaire des politiques publiques selon la thématique ✓ Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels ✓ Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires ✓ Dispositifs et opérateurs du développement territorial ✓ Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets (cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques) ✓ Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement ✓ Outils et méthodes du développement local ✓ Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données ✓ Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives Observatoires, système d'information géographique ✓ Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques ✓ Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens ✓ Réseaux associatifs ✓ Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs ✓ Techniques et outils du marketing public ✓ Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers

FICHE DE POSTE – CHARGE DE COOPERATION CTG
Financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais
Antenne de Développement Social CAF du Calais

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2^{NDE} GENERATION - 2025 / 2029

	✓ Principes et techniques de la participation des habitants Autonomie et responsabilités ✓ Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine ✓ Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités ✓ Force de proposition auprès des élus ✓ Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire ✓ Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
--	--

La fiche de poste peut évoluer en fonction de la réglementation ou de l'organisation de la collectivité. La liste des missions et des tâches n'est pas exhaustive.



Poste positionné à l'agglomération GCTM, sous l'autorité de Mme MILON, DGAES

Agent municipal mis à disposition par la Ville de Calais à l'agglomération, à 50%

Mission : Chargé de coopération Territoriale CTG

Confiée à

Cofinancé par la CAF (24 000€ maxi pour 1 ETP, soit 12 000€ pour 0,5 ETP)

MISSION / ACTIVITES

- **A l'échelle de l'agglomération du Calaisis :** Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance/jeunesse, éducation, parentalité, logement et accès aux droits » :
 - Assister les élus et membres du comité de pilotage
 - Traduire les orientations politiques en plan d'actions au niveau de l'agglomération
 - Accompagner l'élaboration du projet de territoire et son actualisation (CTG), la mise en œuvre du plan d'actions de la CTG
 - Elaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire
 - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et évaluation des dispositifs
- **Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles :**
 - Conduire le diagnostic territorial et les diagnostics thématiques
 - Evaluer les demandes et attentes des familles et les qualifier en besoins
 - Garantir la mixité et l'accessibilité des services à tous
- **Animer la mise en réseau des acteurs :**
 - Identifier et mobiliser les partenaires concernés
 - Etre en lien permanent avec les acteurs du territoire, notamment les Chargés d'accompagnement territorial de la CAF et les chargés de coopération communaux
 - Préparer et co animer avec la CAF les instances (stratégiques et techniques)
 - Développer les actions transversales en interne (au sein des services de l'agglomération GCTM et ceux de la commune de Calais) et en externe (dans les domaines de l'enfance, éducation, jeunesse, parentalité et vie sociale)
- **Organiser et animer la relation à la population :**
 - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
 - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
 - Concevoir et développer des supports d'information
 - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
 - Faciliter les relations entre les institutions, acteurs associatifs et population.

COMPETENCES REQUISES

Savoirs généraux

- Environnement territorial
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité, procédures et actes administratifs
- Principes et modes d'animation du management public territorial
- Techniques de communication et de négociation
- Réseaux stratégiques d'information
- Méthodes d'ingénierie de projet, techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation
- Méthode de gestion de conflit

Savoirs socioprofessionnels

- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial
- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.
- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels
- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
- Dispositifs et opérateurs du développement territorial
- Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets
- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques
- Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement
- Outils et méthodes du développement local
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives
- Observatoires, système d'information géographique
- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens
- Réseaux associatifs
- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs
- Techniques et outils du marketing public
- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers
- Principes et techniques de la participation des habitants

Autonomie et responsabilités

- Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine
- Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités
- Force de proposition auprès des élus
- Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire
- Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage

Relations fonctionnelles

- Coopération avec les services de l'agglomération et services des communes relevant de la CTG
- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs
- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (Etat, CAF, Education Nationale IEN et établissements scolaires, Conseil Départemental)
- Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public
- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

ANNEXE 8 – TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT DE PLACES EN LIEN AVEC LA FICHE ACTION 1

GRAND CALAIS TERRES ET MERS

CTG 2G au profit des familles de Grand Calais Terres et Mers 2025-2029

TRAJECTOIRE DES PLACES PSU SOUTENUES PAR LA COLLECTIVITE

Autorité Organisatrice du Service :

Communauté d'agglomération GCTM

Nom de l'équipement soutenu	Année de référence	Trajectoire prévisionnelles				
	nb de places soutenues en 2023	nb de places soutenues en 2025	nb de places soutenues en 2026	nb de places soutenues en 2027	nb de places soutenues en 2028	nb de places soutenues en 2029
MAC POM D'API LES ATTAQUES	15	20	20	20	20	20
MAC POM DE REINETTE DE FRETHUN	15	20	20	20	20	20
Autres équipements ...						
Autres équipements ...						
TOTAL	30	40	40	40	40	40

VILLE DE CALAIS

Nom de l'équipement soutenu	Année de référence	Trajectoire prévisionnelle				
	nb de places soutenues en 2023	nb de places soutenues en 2025	nb de places soutenues en 2026	nb de places soutenues en 2027	nb de places soutenues en 2028	nb de places soutenues en 2029
CALAIS MAIRIE FRIMOUSSES PSU	40	40	44	44	44	44
CALAIS LES PETITS LUTINS PSU	38	26	19	19	19	19
JARDIN D'ENFANT 1.2.3 SOLEIL	16	18	18	18	18	18
JARDIN D ENFANTS DE NOE	0	24	24	24	24	24
CALAIS ARC EN CIEL MPE PSU	40	40	40	40	40	40
CALAIS C L ILE AUX ENFANTS PSU	65	65	65	65	65	65
CALAIS MATISS/MANE ENCHANT PSU	25	25	28	28	28	28
CALAIS ESP FORT ATEL PETI ENF	28	28	28	28	28	28
BULLES DE VIE	21	21	21	21	21	21
CALAIS MAIRIE CANAILLOUX PSU	60	60	60	60	60	60
Autres équipements nouveaux ...						
Autres équipements ...						
TOTAL	333	347	347	347	347	347

VILLE DE COQUELLES

CTG 2G au profit des familles de Grand Calais Terres et Mers 2025-2029

TRAJECTOIRE DES PLACES PSU SOUTENUES PAR LA COLLECTIVITE

Autorité Organisatrice du Service :

Commune de Coquelles

Nom de l'équipement soutenu	Année de référence	Trajectoire prévisionnelles				
	nb de places soutenues en 2023	nb de places soutenues en 2025	nb de places soutenues en 2026	nb de places soutenues en 2027	nb de places soutenues en 2028	nb de places soutenues en 2029
COQUELLES PSU PETITS POUSSINS	23	23	23	25	25	25
A PETITS PAS	12	12	12	15	15	15
Autres équipements ...						
Autres équipements ...						
TOTAL	35	35	35	40	40	40

VILLE DE COULOGNE

CTG 2G au profit des familles de Grand Calais Terres et Mers 2025-2029

TRAJECTOIRE DES PLACES PSU SOUTENUES PAR LA COLLECTIVITE

Autorité Organisatrice du Service :

Commune de Coulogne

Nom de l'équipement soutenu	Année de référence	Trajectoire prévisionnelles				
	nb de places soutenues en 2023	nb de places soutenues en 2025	nb de places soutenues en 2026	nb de places soutenues en 2027	nb de places soutenues en 2028	nb de places soutenues en 2029
COULOGNE .C .CLE DE CHAMPS PSU	15	15	15	24	24	24
Autres équipements ...						
Autres équipements ...						
TOTAL	15	15	15	24	24	24

VILLE DE MARCK EN CALAISIS

CTG 2G au profit des familles de Grand Calais Terres et Mers 2025-2029

TRAJECTOIRE DES PLACES PSU SOUTENUES PAR LA COLLECTIVITE

Autorité Organisatrice du Service : Commune de Marck en Calaisis

Nom de l'équipement soutenu	Année de référence	Trajectoire prévisionnelles				
	nb de places soutenues en 2023	nb de places soutenues en 2025	nb de places soutenues en 2026	nb de places soutenues en 2027	nb de places soutenues en 2028	nb de places soutenues en 2029
LES P TITS MEUNIER PSU 62730	35	35	35	35	35	35
MAISON DES PETITS MEUNIER	12		12	12	12	12
Autres équipements ...						
Autres équipements ...						
TOTAL	47	35	47	47	47	47

VILLE DE SANGATTE BLERIOT PLAGE

CTG 2G au profit des familles de Grand Calais Terres et Mers 2025-2029

TRAJECTOIRE DES PLACES PSU SOUTENUES PAR LA COLLECTIVITE

Autorité Organisatrice du Service : Commune de Sangatte Blériot Plage

Nom de l'équipement soutenu	Année de référence	Trajectoire prévisionnelles				
	nb de places soutenues en 2023	nb de places soutenues en 2025	nb de places soutenues en 2026	nb de places soutenues en 2027	nb de places soutenues en 2028	nb de places soutenues en 2029
Moussaillons/Ptits Mousses MPE	40	40	40	40	40	40
Autres équipements ...						
Autres équipements ...						
TOTAL	40	40	40	40	40	40

ANNEXE 9 – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES CONSEILS MUNICIPAUX



Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Conseillère Régionale des Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Bureau Communautaire
du 29 janvier 2025

BC-2025-023 - : PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Caisse d'Allocations Familiales - Convention Territoriale Globale 2ème génération - Autorisation de signature

RAPPORTEUR : MME DENIELE-VAMPOUILLE

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

☐ sa publication/affichage le

☐ sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le

Pour Mme la Présidente,
Par délégation de signature,

La Directrice de
l'Administration Générale

Coralie CHARLET

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM) et ses 14 communes se sont engagées bien au-delà de leurs compétences obligatoires dans le champ de l'action sociale et familiale, en lien étroit avec leurs partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce partenariat fructueux s'est notamment traduit par l'adoption en 2021 de la Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2021 à 2024 :

- au service du développement d'une offre de service de qualité en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et plus largement des familles
- avec le soutien financier de la CAF (notamment bonus territoire, prestations de services et autres bonus ...).

Cette CTG première génération 2021-2024 signée entre la CAF, l'agglomération et ses 14 communes, est arrivée à échéance. Malgré un contexte peu favorable (démarrage post-COVID), elle présente un bilan global positif.

La signature d'une CTG 2^{ème} génération (pour la période 2025-2029) nécessite la définition d'une vision globale et décloisonnée de territoire qui se décline en enjeux / objectifs communs et actions concrètes pour l'amélioration et le maintien voire développement des services aux familles.

Dans ce cadre, après présentation de la démarche à l'ensemble des maires au bureau communautaire ce 4 septembre 2024, l'agglomération GCTM a mobilisé, pour l'élaboration de cette nouvelle CTG, plus de 100 acteurs du territoire (élus, services, institutions et associations ...) : via notamment un séminaire réunissant les DGS / secrétaires de mairie et 6 ateliers thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits (dont inclusion numérique, lutte contre l'illettrisme), animation vie sociale et logement.

Le bilan de la CTG1 réalisé et annexé à la CTG, ont permis de faire émerger les besoins des familles, les enjeux et objectifs stratégiques transversaux et prioritaires suivants :

- Le maintien / développement de l'offre à destination de la petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Le soutien à la parentalité et l'association des parents à la politique de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'accompagnement des transitions aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse ;
- favoriser l'éveil, l'émancipation, d'engagement et de citoyenneté, à tous les âges, de la petite enfance à la jeunesse ;
- La lutte contre les inégalités et l'accès aux droits, prise en charge du handicap et accompagnement social / parcours global ;
- la qualification des pratiques professionnelles favorisées par les échanges / mise en réseau au sein d'une communauté éducative et solidaire qui renforce son pilotage transversal et décline au local les politiques publiques et veille à leur articulation ;
- la visibilité de l'offre de service globale pour les usagers et les professionnels.

La convention CTG2 constituera le nouveau cadre de l'action sociale et familiale pour la période 2025-2029 ou autrement dit la dimension sociale du Projet de territoire de l'agglomération.

Elle sera signée par l'agglomération GCTM et ses 14 communes, la CAF, le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La convention est consultable au Secrétariat des Assemblées.

Par conséquent, je vous propose Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Conseillers Communautaires pris dans l'ordre du tableau, à signer la Convention Territoriale Globale 2^{ème} génération 2025-2029 ainsi que ses éventuels avenants.



Extrait du Registre des Délibérations Municipales

Délibération du Conseil Municipal
du 4 février 2025

CM-2025-029 - Education

Caisse d'Allocations Familiales - Convention Territoriale Globale 2ème génération - Autorisation de signature

MME MULOT-FRISCOURT, RAPPORTEUR

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

☐ sa publication/affichage le

☐ sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le

Pour Mme le Maire,
Par délégation de signature,

La Directrice de
l'Administration Générale

Coralie CHARLET

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM) et ses 14 communes se sont engagées bien au-delà de leurs compétences obligatoires dans le champ de l'action sociale et familiale, en lien étroit avec leurs partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce partenariat fructueux s'est notamment traduit par l'adoption en 2021 de la Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2021 à 2024 :

- au service du développement d'une offre de service de qualité en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et plus largement des familles
- avec le soutien financier de la CAF (notamment bonus territoire, prestations de services et autres bonus ...).

Cette CTG première génération 2021-2024 signée entre la CAF, l'agglomération et ses 14 communes, est arrivée à échéance. Malgré un contexte peu favorable (démarrage post-COVID), elle présente un bilan global positif.

La signature d'une CTG 2^{ème} génération (pour la période 2025-2029) nécessite la définition d'une vision globale de territoire, décloisonnée qui se décline en enjeux / objectifs communs et actions concrètes pour l'amélioration et le maintien voire développement des services aux familles.

Dans ce cadre, après présentation de la démarche à l'ensemble des maires en bureau communautaire ce 4

septembre 2024, l'agglomération GCTM a associé pour l'élaboration de cette nouvelle CTG plus de 100 acteurs du territoire (élus, services, institutions et associations ...) : via notamment un séminaire réunissant les DGS / secrétaires de mairie et 6 ateliers thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits (dont inclusion numérique, lutte contre l'illettrisme), animation vie sociale et logement.

Le bilan de la CTG1 réalisé et annexé à la CTG, a permis de faire émerger les besoins des familles, les enjeux et objectifs stratégiques transversaux et prioritaires suivants :

- Le maintien / développement de l'offre à destination de la petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Le soutien à la parentalité et l'association des parents à la politique de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'accompagnement des transitions aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse ;
- favoriser l'éveil, l'émancipation, d'engagement et de citoyenneté, à tous les âges, de la petite enfance à la jeunesse ;
- La lutte contre les inégalités et l'accès aux droits, prise en charge du handicap et accompagnement social / parcours global ;
- la qualification des pratiques professionnelles favorisées par les échanges / mise en réseau au sein d'une communauté éducative et solidaire qui renforce son pilotage transversal et décline au local les politiques publiques et veille à leur articulation;
- la visibilité de l'offre de service globale pour les usagers et les professionnels.

La convention CTG2 sera soumise au prochain Conseil Communautaire du 6 février 2025, elle constituera le nouveau cadre de l'action sociale et familiale pour la période 2025-2029 ou autrement dit la dimension sociale du Projet de territoire de l'agglomération.

Elle sera signée par l'agglomération GCTM et ses 14 communes, la CAF, le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La convention est consultable au Secrétariat des Assemblées.

Par conséquent, je vous propose Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Madame le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Conseillers Municipaux pris dans l'ordre du tableau, à signer la Convention Territoriale Globale 2^{ème} génération 2025-2029 ainsi que ses éventuels avenants.

**DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS**

**ARRONDISSEMENT
CALAIS NORD-OUEST**

**COMMUNE DE
BONNINGUES-LES-
CALAIS**

**SEANCE
14 Janvier 2025**

**Délibération
N°0005/2025**

**Objet :
GCTM : Convention
Territoriale Globale**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 14 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de Bonningues-Lès-Calais s'est réuni à la salle Espace Futurum de Bonningues-Lès-Calais, sous la présidence de Monsieur MERLEN Jacques, Maire, suite à convocation en date du 07 Janvier 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

MERLEN Jacques, Maire
DUVIVIER Martine, 2^{ème} Adjointe
STOUP Véronique, 4^{ème} Adjointe
VERLINGUE Philippe, Conseiller Municipal
DUCHENE Myriam, Conseillère Municipale déléguée
LIETARD Marie-Laure, Conseillère Municipale
GREUEZ Michael, Conseiller Municipal
BRUNET Pascal, Conseiller Municipal
STIVAL Guillaume, 3^{ème} Adjoint,
KARP Edouard, Conseiller Municipal,

Etaient absent(s) excusé(s) :

MEQUINION Thierry, 1^{er} Adjoint procuration à DUCHENE Myriam
IBAR Thomas, Conseiller Municipal, procuration à STIVAL Guillaume
DECAMPS Wendy, Conseillère Municipale, procuration à STOUP Véronique

Etai(en)t absent(s) :

DELY-SALVARY Marie, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : VERLINGUE Philippe

La séance ouverte, depuis de nombreuses années l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM) et ses 14 communes se sont engagées bien au-delà de leurs compétences obligatoires dans le champ de l'action sociale et familiale, en lien étroit avec leurs partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce partenariat fructueux s'est notamment traduit par l'adoption en 2021 de la Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2021 à 2024 :

- au service du développement d'une offre de service de qualité en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et plus largement des familles
- avec le soutien financier de la CAF (notamment bonus territoire, prestations de services et autres bonus ...).

Cette CTG première génération 2021-2024 signée entre la CAF, l'agglomération et ses 14 communes, est arrivée à échéance. Malgré un contexte peu favorable (démarrage post-COVID), elle présente un bilan global positif.

La signature d'une CTG 2^{ème} génération (pour la période 2025-2029) nécessite la définition d'une vision globale de territoire, décloisonnée qui se décline en enjeux / objectifs communs et actions concrètes pour l'amélioration et le maintien voire développement des services aux familles.

Envoyé en préfecture le 15/01/2025
Reçu en préfecture le 16/01/2025
Publié le
ID : 062-216201566-20250114-DELIB2025_05-DE

S2LO

Dans ce cadre, après présentation de la démarche à l'ensemble des maires en bureau communautaire ce 4 septembre 2024, l'agglomération GCTM a associé pour l'élaboration de cette nouvelle CTG près de 90 acteurs du territoire (élus, services, institutions et associations ...) : via notamment un séminaire réunissant les DGS / secrétaires de mairie et 6 ateliers thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits (dont inclusion numérique, lutte contre l'illettrisme), animation vie sociale et logement.

Le bilan de la CTG1 et le diagnostic réalisés, annexés à la CTG, ont permis de faire émerger les besoins des familles, les enjeux et objectifs stratégiques transversaux et prioritaires suivants :

- Le maintien / développement de l'offre à destination de la petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Le soutien à la parentalité et l'association des parents à la politique de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'accompagnement des transitions aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse ;
- favoriser l'éveil, l'émancipation, d'engagement et de citoyenneté, à tous les âges, de la petite enfance à la jeunesse ;
- La lutte contre les inégalités et l'accès aux droits, prise en charge du handicap et accompagnement social / parcours global ;
- la qualification des pratiques professionnelles favorisées par les échanges / mise en réseau au sein d'une communauté éducative et solidaire qui renforce son pilotage transversal et décline au local les politiques publiques et veille à leur articulation ;
- la visibilité de l'offre de service globale pour les usagers et les professionnels.

La convention CTG2 sera soumise au prochain Conseil Communautaire du 6 février 2025, elle constituera le nouveau cadre de l'action sociale et familiale pour la période 2025-2029 ou autrement dit la dimension sociale du Projet de territoire de l'agglomération.

Elle sera signée par l'agglomération GCTM et ses 14 communes, la CAF, le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2^{ème} génération 2025-2029 ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

#signature#



Philippe VERLINGUE

Envoyé en préfecture le 15/01/2025
Reçu en préfecture le 16/01/2025
Publié le
ID : 062-216201566-20250114-DELIB2025_05-DE



DEPARTEMENT
DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
CALAIS NORD-OUEST

Séance du 22/01/2025

OBJET

**DÉLIBÉRATION
CAISSE
D'ALLOCATION
FAMILIALES –
CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE 2^{ème}
GÉNÉRATION 2025-
2029 – AUTORISATION
DE SIGNATURE**



COMMUNE DE PEUPLINGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de janvier le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances la Présidence de Jean-François LACROIX, Maire.

Convocation : 16/01/2025

Affichage : 16/01/2025

Nombre de Membres :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Était absent et excusé : M GREUEZ Matthieu

Secrétaire de séance : Mme JOLY Christelle

Depuis de nombreuses années l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM) et ses 14 communes se sont engagées bien au-delà de leurs compétences obligatoires dans le champ de l'action sociale et familiale, en lien étroit avec leurs partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce partenariat fructueux s'est notamment traduit par l'adoption en 2021 de la Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2021 à 2024 :

- au service du développement d'une offre de service de qualité en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et plus largement des familles ;
- avec le soutien financier de la CAF (notamment bonus territoire, prestations de services et autres bonus ...).

Cette CTG première génération 2021-2024 signée entre la CAF, l'agglomération et ses 14 communes, est arrivée à échéance. Malgré un contexte peu favorable (démarrage post-COVID), elle présente un bilan global positif.

La signature d'une CTG 2^{ème} génération (pour la période 2025-2029) nécessite la définition d'une vision globale de territoire, décloisonnée qui se décline en enjeux / objectifs communs et actions concrètes pour l'amélioration et le maintien voire le développement des services aux familles.

Dans ce cadre, après présentation de la démarche à l'ensemble des maires en bureau communautaire le 4 septembre 2024, l'agglomération GCTM a associé pour l'élaboration de cette nouvelle CTG près de 90 acteurs du territoire (élus, services, institutions et associations ...) : via notamment un séminaire réunissant les DGS / secrétaires de mairie et 6 ateliers thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits (dont inclusion numérique, lutte contre l'illettrisme), animation vie sociale et logement.

Le bilan de la CTG1 et le diagnostic réalisés, annexés à la CTG, ont permis de faire émerger les besoins des familles, les enjeux et objectifs stratégiques transversaux et prioritaires suivants :

- le maintien / développement de l'offre à destination de la petite enfance, enfance et jeunesse ;
- le soutien à la parentalité et l'association des parents à la politique de l'enfance et de la jeunesse ;
- l'accompagnement des transitions aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse ;
- favoriser l'éveil, l'émancipation, d'engagement et de citoyenneté, à tous les âges, de la petite enfance à la jeunesse ;
- la lutte contre les inégalités et l'accès aux droits, prise en charge du handicap et accompagnement social / parcours global ;
- la qualification des pratiques professionnelles favorisées par les échanges / mise en réseau au sein d'une communauté éducative et solidaire qui renforce son pilotage transversal et décline au local les politiques publiques et veille à leur articulation ;
- la visibilité de l'offre de service globale pour les usagers et les professionnels.

La convention CTG2 sera soumise au prochain Conseil Communautaire du 6 février 2025, elle constituera le nouveau cadre de l'action sociale et familiale pour la période 2025-2029 ou autrement dit la dimension sociale du Projet de territoire de l'agglomération.

Elle sera signée par l'agglomération GCTM et ses 14 communes, la CAF, le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La convention est consultable au Secrétariat des Assemblées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De l'autoriser ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Conseillers Municipaux pris dans l'ordre du tableau, à signer la Convention Territoriale Globale 2^{ème} génération 2025-2029 ainsi que ses éventuels avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Conseillers Municipaux pris dans l'ordre du tableau, à signer la Convention Territoriale Globale 2^{ème} génération 2025-2029 ainsi que ses éventuels avenants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par LACROIX
Date de signature : 20/01/2025
Qualité : Maire de la ville de PELUPNEUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE FRETHUN**

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 062-216203604-20250203-2025_07-DE

	Délibération n° 2025_07	Séance du 03 Février 2025
	Objet : Caisse d'Allocations Familiales – Convention Territoriale Globale 2ème génération 2025-2029 – Autorisation de signature	

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votes : 15

Date de convocation :

24 Janvier 2025

L'an deux Mil vingt-cinq, le lundi trois Février, le Conseil Municipal de la commune de Fréthun, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Fréthun dans la salle du Conseil, à dix-huit heures, sous la présidence du maire Monsieur Guy HEDDEBAUX.

Présents : Vincent AUCHEDE - Géraldine BLANPAIN - Jean Luc BLANQUART - Nicolas CHEVALIER - Nathalie COCQUET - Patrick CROMBEZ - Blandine DENEZ - Thierry DEROUETTE - Laurent FAMCHON - Guy HEDDEBAUX - Virginie ROUTIER - Denis VANTHOURNOUT

Excusés /Pouvoirs : Véronique BLONDEL a donné pouvoir à Géraldine BLANPAIN - Sylvie BOCQUELET a donné pouvoir à Patrick CROMBEZ - Martine WISSOCQ a donné pouvoir à Guy HEDDEBAUX

Absents : /

Secrétaire de Séance : Géraldine BLANPAIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de son affichage en Mairie

le **04/02/2025**

Et de sa réception en Préfecture

le **04/02/2025**

et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE ou via par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX



Monsieur le Maire expose :

Depuis de nombreuses années l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM) et ses 14 communes se sont engagées bien au-delà de leurs compétences obligatoires dans le champ de l'action sociale et familiale, en lien étroit avec leurs partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce partenariat fructueux s'est notamment traduit par l'adoption en 2021 de la Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2021 à 2024 :

- au service du développement d'une offre de service de qualité en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et plus largement des familles

- avec le soutien financier de la CAF (notamment bonus territoire, prestations de services et autres bonus ...).

Cette CTG première génération 2021-2024 signée entre la CAF, l'agglomération et ses 14 communes, est arrivée à échéance. Malgré un contexte peu favorable (démarrage post-COVID), elle présente un bilan global positif.

La signature d'une CTG 2ème génération (pour la période 2025-2029) nécessite la définition d'une vision globale de territoire, décloisonnée qui se décline en enjeux / objectifs communs et actions concrètes pour l'amélioration et le maintien voire développement des services aux familles.

Dans ce cadre, après présentation de la démarche à l'ensemble des maires en bureau communautaire le 4 septembre 2024, l'agglomération GCTM a associé pour l'élaboration de cette nouvelle CTG près de 90 acteurs du territoire (élus, services, institutions et associations ...) : via notamment un séminaire réunissant les DGS / secrétaires de mairie et 6 ateliers thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits (dont inclusion numérique, lutte contre l'illettrisme), animation vie sociale et logement.

Le bilan de la CTG1 et le diagnostic réalisés, annexés à la CTG, ont permis de faire émerger les besoins des familles, les enjeux et objectifs stratégiques transversaux et prioritaires suivants :

- Le maintien / développement de l'offre à destination de la petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Le soutien à la parentalité et l'association des parents à la politique de l'enfance et de la jeunesse
- L'accompagnement des transitions aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse ;
- Favoriser l'éveil, l'émancipation, d'engagement et de citoyenneté, à tous les âges, de la petite enfance à la jeunesse ;
- La lutte contre les inégalités et l'accès aux droits, prise en charge du handicap et accompagnement social / parcours global ;
- La qualification des pratiques professionnelles favorisées par les échanges / mise en réseau au sein d'une communauté éducative et solidaire qui renforce son pilotage transversal et décline au local les politiques publiques et veille à leur articulation ;
- La visibilité de l'offre de service globale pour les usagers et les professionnels.

La convention CTG2 sera soumise au prochain Conseil Communautaire du 6 février 2025, elle constituera le nouveau cadre de l'action sociale et familiale pour la période 2025-2029 ou autrement dit la dimension sociale du Projet de territoire de l'agglomération.

Elle sera signée par l'agglomération GCTM et ses 14 communes, la CAF, le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité des membres présents ou représentés de :**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Conseillers Municipaux pris dans l'ordre du tableau, à signer la Convention Territoriale Globale 2^{ème} génération 2025-2029 ainsi que ses éventuels avenants ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX

VOTE	
POUR	15
CONTRE	/
ABSTENTION	/




DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités
Mission Pilotage Administratif et Financier

RAPPORT N°53

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 AVRIL 2025

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU TERRITOIRE DU GRAND CALAIS TERRES ET MERS

Contexte

L'objectif du Département, chef de file de l'action sociale, en matière de partenariats dans le champ des solidarités, est de fédérer les acteurs en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de chacun. Il s'agit de mobiliser toutes les ressources et d'organiser les coopérations, tout particulièrement autour des Maisons du Département Solidarité, et de clarifier les responsabilités, tout en renforçant l'interconnaissance et le travail collectif.

Cette volonté a été réaffirmée dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » et notamment dans la déclinaison de l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social ».

Pour sa part, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), acteur majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales, impulse, depuis quelques années, avec la participation du Département, le déploiement de Conventions Territoriales Globales (CTG) avec les communes et leur groupement, afin d'apporter de façon plus pertinente des réponses aux familles et aux publics fragilisés. Cette démarche stratégique partenariale a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'intervention sociale. Ces CTG s'appuient sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, pour définir les priorités et les moyens d'action.

A cet égard, s'agissant du territoire du Calaisis, le Département et la CAF ont signé des CTG avec les Communautés de Communes du Pays d'Opale (CCPO) et de la Région d'Audruicq (CCRA).

Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé que le Département intègre le partenariat concernant le renouvellement de la CTG couvrant le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers (GCTM).

Il s'agit notamment d'asseoir la place de la Maison du Département Solidarité du Calaisais dans l'animation des projets de territoire, en cohérence avec les compétences du Département et les ambitions du Pacte des Solidarités Humaines.

CTG de la Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres et Mers 2021-2024

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers (GCTM) et ses 14 communes (Bonningues-lès-Calais, Calais, Coquelles, Coulogne, Escalles, Fréthun, Hames-Boucres, les Attaques, Marck, Nielles-les-Calais, Peuplingues, Pihen-Lès-Guines, Saint-Tricat, Sangatte) se sont engagées dans le cadre de leurs compétences obligatoires dans le champ de l'action sociale et familiale, en lien avec leurs partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce partenariat s'est notamment traduit par la signature le 24 juin 2021 de la CTG couvrant la période 2021 à 2024 autour de 2 axes principaux :

- au service du développement d'une offre de service de qualité en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et plus largement des familles ;
- avec le soutien financier de la CAF (notamment bonus territoire, prestations de services et autres bonus ...).

La CTG 2021-2024 est aujourd'hui arrivée à échéance. Malgré un contexte peu favorable (démarrage post-COVID), elle présente un bilan global positif (présenté en annexe 1 de la CTG 2025-2029).

Projet de CTG de la Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres et Mers 2025-2029

Le Département a rejoint l'équipe projet de la CTG 2025-2029. Ainsi la Maison du Département Solidarité du Calaisais a été pleinement associée au sein de l'équipe projet au regard du partenariat qui s'est développé et renforcé, et dans la dynamique de partager une vision globale de territoire, décloisonnée, qui se décline en enjeux / objectifs communs et actions concrètes pour l'amélioration et le maintien voire le développement des services aux familles.

Dans ce cadre, après présentation de la démarche à l'ensemble des maires en bureau communautaire le 4 septembre 2024 par la CAF, l'équipe projet (l'agglomération GCTM, la CAF, le Département, la MSA) a associé pour l'élaboration de cette nouvelle CTG près de 90 acteurs du territoire via notamment 6 ateliers thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits (dont inclusion numérique, lutte contre l'illettrisme), animation vie sociale et logement.

Le bilan de la CTG 1 et le diagnostic réalisés, annexés à la CTG, ont permis de faire émerger les besoins des familles, les enjeux et objectifs stratégiques transversaux et prioritaires suivants :

- Maintenir / développer l'offre à destination de la petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Soutenir la parentalité et l'association des parents à la politique de l'enfance et de la jeunesse ;
- Accompagner les transitions aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse ;
- Favoriser l'éveil, l'émancipation, l'engagement et la citoyenneté, à tous les âges, de la petite enfance à la jeunesse ;
- Lutter contre les inégalités et favoriser l'accès aux droits, prendre en charge le handicap et l'accompagnement social / parcours global ;
- Qualifier les pratiques professionnelles favorisées par les échanges / la mise en réseau au sein d'une communauté éducative et solidaire qui renforce son pilotage transversal et décline au local les politiques publiques et veille à leur articulation ;

- Rendre visible l'offre de service globale pour les usagers et les professionnels.

Le travail en réseau et le maillage des acteurs se consolident, la culture commune se renforce, les professionnels expriment fortement le besoin et leur souhait d'être réunis à l'échelle de l'agglomération, pour :

- disposer d'une meilleure vision globale (offre de services / actions), échanger sur leurs pratiques, mutualiser davantage leurs moyens matériels, humains pour co-construire les nouveaux projets.
- ajuster les pratiques, simplifier les parcours des usagers et adapter les accompagnements proposés en déclinant intelligemment les politiques publiques, dans la cohérence et la complémentarité, en simplifiant la vie quotidienne des usagers et leurs démarches administratives.

Cette nouvelle CTG 2025-2029 a pour ambition de renforcer le partenariat en faveur du parcours de l'utilisateur dans une dynamique d'accompagnement global et de simplification.

Ainsi, l'accueil social de proximité est un élément central dans la démarche de co-construction et de coopération partenariale dans le cadre duquel des actions partenariales innovantes expérimentées sur le territoire sont inscrites dans cette CTG 2025-2029 :

- Le Service Public Insertion Emploi « agir pour les parents isolés » piloté par France Travail, le Département, la CAF et la GCTM ;
- La prévention et la lutte contre l'illettrisme en équipe avec la coopérative des solutions de la Ville de Calais et des partenaires du territoire.

La Maison du Département Solidarité du Calaisais s'est pleinement impliquée dans l'élaboration de la CTG, dans l'animation des ateliers, par la participation des agents au sein des ateliers ainsi que dans l'écriture de la CTG (annexe 2) et dans l'élaboration de la synthèse (annexe 1).

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant, de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres et Mers, et les communes du territoire, la Convention Territoriale Globale 2025-2029, dans les termes du projet joint en annexe 2 du présent rapport.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 31/03/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY